Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

150e Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Tachkent (Ouzbékistan)
5–9 avril 2025

Résultats des travaux

Union interparlementaire – 2025

Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

Réunions et autres activités

150e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale 4
2. Allocution spéciale du Président de l'Ouzbékistan 5
3. Participation 6
4. Choix d'un point d'urgence 7
5. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes 9
6. Volet spécial du débat général sur la redevabilité 13
7. Volet spécial sur l'égalité des sexes 14
8. Séance de clôture de l'Assemblée 15

215e session du Conseil directeur

1. Élection du président de la 150e Assemblée 17
2. Rapport de la Présidente de l'UIP 17
3. Rapport d'impact 2024 17
4. Résultats financiers 2024 et situation financière de l'UIP 18
5. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur 18
6. Thème prioritaire de l'UIP pour 2025 21
7. Bureaux régionaux 22
8. Futures réunions interparlementaires 22
9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP 22
10. Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement 22
11. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés 22

295e session du Comité exécutif

1. Débats et décisions 23
2. Sous-Comité des finances 24
3. Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture 25
4. Secrétariat de l'UIP 25

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires 25
2. Forum et Bureau des jeunes parlementaires 26
3. Comité des droits de l'homme des parlementaires 26
4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient 27
5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire 27
6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre 28
7. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine 29
8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent 29
9. Groupe de travail sur la science et la technologie 30
10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes 31
11. Groupe consultatif sur la santé 32

Autres manifestations
1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP 33
2. Atelier sur le thème *Quels sont les effets des convictions et des normes sociales sur la santé des femmes ?* 34
3. Événement parallèle sur les droits de l'homme à l'intention des cinq pays d'Asie centrale 35
4. Atelier sur le thème *Renforcer la communication et le plaidoyer parlementaires en faveur de l'action climatique* 36
5. Atelier sur le thème *La lutte contre les armes de destruction massive du point de vue humanitaire* 37
6. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Le rôle des parlements dans la lutte contre les effets des conflits armés sur les enfants* 37
7. Réunion-débat sur le thème *Mettre à profit les valeurs religieuses et éthiques pour faire progresser le dialogue parlementaire et la coexistence pacifique* 38
8. Atelier sur le thème *Réduire les émissions de méthane : une voie essentielle face à la crise climatique* 39
9. Atelier sur la diplomatie et la médiation parlementaires 40

Élections, nominations et Membres de l'Union interparlementaire

Élections et nominations
1. Comité exécutif 40
2. Vice-Présidents du Comité exécutif 40
3. Vice-Présidente de l'UIP 40
4. Bureau des femmes parlementaires 40
5. Bureau des jeunes parlementaires 41
6. Comité des droits de l'homme des parlementaires 41
7. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient 42
8. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire 42
9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent 42
10. Groupe de travail sur la science et la technologie 42
11. Comité sur la santé 43
12. Bureaux des commissions permanentes 43
13. Rapporteurs 45

Médias et communication 45

Membres de l'Union interparlementaire 47

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 150e Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour 48

Déclaration de Tachkent : *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale* 49

Résolutions adoptées par l'Assemblée
- *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine* 53
- *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable* 56

Point d'urgence
- Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 62

Rapports des commissions permanentes

- Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme 65
- Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies 67

Rapports, décisions et autres textes

- Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP 70
- Rapport du Forum des femmes parlementaires 73
- Rapport du Forum des jeunes parlementaires 76
- Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient 77
- Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire 79
- Rapport du Groupe consultatif sur la santé 80
- Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent 81
- Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie 83
- Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes 85

Prochaines réunions

- Calendrier des futures réunions et autres activités 88
- Ordre du jour de la 151e Assemblée 92

Autres documents disponibles en ligne

- Décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires

150e Assemblée

1. Cérémonie inaugurale

La cérémonie inaugurale de la 150e Assemblée de l'UIP s'est déroulée au Tashkent City Congress Centre (Ouzbékistan), le samedi 5 avril 2025 à partir de 18 h 30.

L'hymne national de l'Ouzbékistan et l'hymne de l'UIP ont été joués.

Mme Tanzila Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan, a déclaré qu'elle était ravie de souhaiter la bienvenue aux délégués à Tachkent, la capitale de l'Ouzbékistan, pour la cérémonie inaugurale de la 150e Assemblée de l'UIP. Elle a indiqué que cette Assemblée constituait un événement historique, non seulement parce qu'il s'agissait de la 150e, mais aussi parce que ses résultats permettront de renforcer les relations entre les citoyens et l'État par le biais du développement social, qui est une condition préalable importante pour le développement durable. Elle a souligné que l'UIP avait une influence significative en contribuant à l'élaboration de stratégies communes qui permettent aux parlements de relever divers défis grâce au partage des bonnes pratiques et des données d'expérience. Elle a expliqué que dans un contexte géopolitique tendu, le rôle de l'UIP dans le maintien de la paix et de la sécurité et dans la résolution des conflits par la diplomatie parlementaire était particulièrement important.

Mme Narbaeva a rappelé que l'UIP accorde une grande place à l'égalité des sexes dans ses activités et met à disposition de nombreux mécanismes efficaces pour accroître la participation des femmes. L'Organisation promeut également la participation active des jeunes à l'élaboration des lois et soutient la nouvelle génération de responsables politiques. Elle a expliqué que l'Ouzbékistan entreprenait des réformes dans toutes les sphères de la vie publique, notamment en ce qui concerne le rôle et les pouvoirs du parlement, lesquels ont été considérablement élargis. Le Parlement de l'Ouzbékistan joue un rôle actif dans de nombreuses organisations régionales et internationales et contribue régulièrement à leurs travaux sur les questions urgentes. Elle a conclu son propos en indiquant espérer que les délégués auront l'occasion de découvrir l'Ouzbékistan, son histoire, son riche patrimoine spirituel et son mode de vie moderne.

M. Nuriddin Ismoilov, Président de la Chambre législative de l'Ouzbékistan, a souhaité la bienvenue aux délégués à Tachkent et a exprimé sa profonde gratitude à la direction de l'UIP et à ses Parlements membres pour avoir soutenu l'initiative de l'Ouzbékistan d'accueillir la 150e Assemblée, qui constitue selon lui une prestigieuse conférence internationale. Il a indiqué que le Président de l'Ouzbékistan avait largement soutenu l'initiative et accordé une attention particulière au renforcement du rôle du Parlement dans le pays, notamment en soutenant systématiquement la participation de ce dernier à la coopération interparlementaire. Il a aussi expliqué que les Assemblées de l'UIP étaient un moyen très efficace de réunir des parlementaires de divers horizons et traditions pour rechercher des solutions aux problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale.

Il a souligné qu'en vertu de la stratégie Ouzbékistan 2030, les autorités considèrent que leur tâche principale est d'assurer la paix et le bien-être de la population, et de créer un État humain, souverain, démocratique, légal, social et laïque dont les valeurs ultimes sont la liberté, l'honneur et la dignité de l'être humain. Pour conclure son propos, M. Ismoilov a formé le vœu que l'Assemblée puisse renforcer le rôle de coordination des parlements pour assurer le développement social et la justice dans le monde, et a appelé les participants à coopérer efficacement, à dialoguer ouvertement et à mener des négociations constructives pour mettre au point de nouvelles initiatives à cette fin.

La ***Dr Tulia Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire,*** a remercié le Parlement hôte et le peuple de l'Ouzbékistan pour leur accueil chaleureux. Elle a souligné que la 150e Assemblée constituait une étape importante pour l'Organisation et que c'était la première fois que l'UIP organisait une Assemblée en Asie centrale. Elle a également rappelé que l'Organisation célébrait cette année quatre décennies d'infatigable plaidoyer et de leadership de la part du Forum des femmes parlementaires et a appelé les participants à prendre de nouvelles mesures pour parvenir à une représentation égale des hommes et des femmes dans la vie politique.

Évoquant le thème du débat général, elle a appelé à une action parlementaire urgente et concrète en matière de développement social et de justice sociale et a cité plusieurs exemples marquants qui illustrent l'augmentation de la pauvreté, l'aggravation de la précarité de l'emploi ainsi que la persistance de l'exclusion sociale et du chômage des jeunes. Elle a exhorté les parlementaires à prendre en compte

les personnes affectées par ces problèmes et a dit espérer voir les parlementaires contribuer de manière significative au deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra au Qatar fin 2025.

Elle a rappelé que le développement social et la paix sont intimement liés et a appelé à un renforcement de la diplomatie parlementaire afin de créer des liens et de favoriser le dialogue, à un moment où les États érigent des murs, se font la guerre et sèment la méfiance. Elle a ajouté que les parlementaires ont le pouvoir de lutter contre les changements climatiques et de légiférer en faveur d'un avenir durable. Pour conclure, elle a exhorté les parlementaires à prendre des mesures urgentes, courageuses et énergiques en faveur du développement social, de la justice, de la paix et d'un avenir durable pour la planète.

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire*,* a remercié l'Oliy Majlis d'Ouzbékistan d'avoir bien voulu accueillir l'Assemblée, qui serait pour l'UIP la 150e occasion de réunir les parlementaires du monde entier pour débattre de questions d'actualité et favoriser la compréhension mutuelle. Il a indiqué que le monde demeurait confronté à de multiples crises et que l'ordre multilatéral établi pouvait être chamboulé à tout moment. Il a donc souhaité souligner l'importance vitale de la diplomatie parlementaire en tant que complément de la diplomatie traditionnelle. Il a rappelé que l'UIP comptait de nombreux organes établis ou émergents et continuait de mener des initiatives qui offrent un cadre pour le dialogue et la solidarité entre les parlements. Il a dit espérer que l'Assemblée pourrait enfin adopter une résolution sur la guerre à Gaza et une autre sur les effets à long terme des conflits sur le développement durable.

Il a fait observer que 2025 était une année particulière pour l'UIP, puisque l'Organisation allait tenir sa deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel à Rome, après une première édition très fructueuse à Marrakech en 2023, ainsi que sa sixième Conférence mondiale des présidents de parlement à Genève. Cette dernière serait précédée par le quinzième Sommet mondial des présidentes de parlement, dont la précédente édition avait été organisée en 2022 à Tachkent, dans le même lieu que la 150e Assemblée. Le Secrétaire général a conclu son propos en indiquant que l'égalité des sexes était le thème prioritaire de l'UIP pour 2025 et que la Conférence mondiale des femmes parlementaires avait été organisée en mars au Mexique – pays qui a élu il y a peu sa première femme présidente – en vue d'inciter les parlementaires du monde entier à promouvoir l'égalité des sexes dans leur pays. Il a ajouté que l'UIP lancerait à cette fin dans les prochains jours une nouvelle campagne intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*.

Une vidéo intitulée De Paris à Tachkent : célébration de 150 assemblées ! *a été projetée.*

Mme Tanzila Narbaeva a déclaré ouverte la 150e Assemblée de l'UIP.

2. Allocution spéciale du Président de l'Ouzbékistan

Au cours d'un volet spécial du débat général, le lundi 7 avril 2025 à 9 heures, le Président de l'Ouzbékistan s'est adressé à la plénière de l'Assemblée.

Son Excellence M. Shavkat Mirziyoyev, Président de l'Ouzbékistan, a souhaité la bienvenue en Ouzbékistan aux délégués de tous les continents. Il a déclaré que son pays était extrêmement fier d'accueillir la toute première Assemblée de l'UIP en Asie centrale, dans sa magnifique capitale, Tachkent. Ayant lui-même été parlementaire, il reconnaît le rôle des parlementaires dans la construction de solides liens d'amitié et dans l'apport de solutions efficaces aux préoccupations et aux problèmes de la population.

Ces dernières années, le monde a connu une augmentation des conflits armés, des catastrophes environnementales et technologiques, des crises économiques, des guerres commerciales et des menaces terroristes. Dans ce contexte, les parlements doivent s'impliquer davantage dans le maintien de la paix et dans la mise en place d'un développement social et d'une justice sociale. Les parlementaires ont pour tâche principale d'identifier les causes profondes de la pauvreté et de l'inégalité et d'en atténuer les conséquences. L'Ouzbékistan prend des mesures audacieuses en vue d'engager des réformes démocratiques irréversibles et d'adopter une politique étrangère pragmatique, fondée sur un dialogue ouvert et actif avec la communauté mondiale.

Afin de créer une institution forte et responsable qui puisse mener une diplomatie parlementaire efficace, l'Ouzbékistan s'est efforcé de développer son parlement et de renforcer son rôle dans la société. La proportion de femmes au sein du Parlement a atteint 38 %, ce qui représente l'aboutissement d'une progression reconnue par l'UIP comme la plus rapide en Asie au cours des 30 dernières années. En 2022, le Parlement d'Ouzbékistan avait été le fer de lance de la

résolution 77/159 sur le renforcement du rôle des parlements dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2022.

Il a présenté cinq questions sur lesquelles, selon lui, l'UIP et ses Parlements membres pourraient faire une réelle différence. Premièrement, les conflits constituent une menace sérieuse pour la paix et la sécurité mondiales et ne peuvent être résolus que par la diplomatie et des négociations pacifiques. Deuxièmement, les changements climatiques représentent un obstacle sérieux au développement et doivent occuper une place permanente dans le programme de l'UIP. Troisièmement, l'autonomisation des femmes est l'une des principales conditions préalables au développement social. Quatrièmement, l'autonomisation des jeunes dans toutes les sphères de la vie publique est une question urgente. Cinquièmement, le droit de chaque individu à la protection sociale doit être garanti. En outre, la coopération dans le domaine de l'intelligence artificielle est vitale, y compris une réglementation efficace d'un domaine qui évolue si rapidement.

En conclusion, il s'est dit impatient de voir les approches qu'il a exposées se refléter dans les résultats de l'Assemblée, qui marqueront un nouveau chapitre dans l'histoire de la collaboration multiforme et de longue durée entre l'Ouzbékistan et l'UIP. Il a souhaité aux participants tout le succès possible dans les jours à venir.

3. Participation

Des délégations des 129 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée* :

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Les Parlements de la Barbade et de la Dominique ont également participé à la 150e Assemblée en qualité d'observateur, en vue d'une affiliation future.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement européen et Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO).

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

---

* Pour une liste complète des Parlements membres de l'UIP, voir page 47.

** Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Leurs délégations respectives assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote.

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire des États turciques (TURKPA), Association des sénats, shoura et conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe, Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective (AP-OTSC), Association parlementaire du Commonwealth (APC), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND), Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI)

iii) des organisations internationales non gouvernementales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;

iv) des fédérations internationales de partis politiques : Internationale socialiste (IS)

v) des autres organisations partenaires de l'UIP : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Organisation internationale de droit du développement (IDLO), Ligue des États arabes, Ordre souverain de Malte.

Plusieurs invités spéciaux, y compris la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, chargée de la question de la violence contre les enfants, ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des allocutions lors de volets de haut niveau.

Sur les 1 297 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 697 étaient des parlementaires (682 des Parlements membres et 15 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 47 présidents, 43 vice-présidents, 254 femmes parlementaires (37,2 %) et 98 jeunes parlementaires (14,4 %).

Dans le prolongement des pratiques des récentes Assemblées, la 150e Assemblée a été un événement en présentiel avec des aménagements pour une participation hybride. Toutes les salles de réunion étaient équipées pour la participation externe et l'interprétation à distance, et ces capacités techniques ont été bien utilisées tout au long de l'Assemblée. Au total, 94 réunions ont été organisées, avec la possibilité de participer à distance.

Les travaux du Forum des femmes parlementaires, du débat général de l'Assemblée et des séances du Conseil directeur ont été diffusés en direct en anglais et dans la langue d'origine, avec un total de 9 491 vues. Voir la section Médias et communication pour plus de détails.

4. Choix d'un point d'urgence

Au 7 avril 2025, les quatre demandes suivantes d'inscription d'un point d'urgence avaient été présentées :

- *Accroître la coopération économique mondiale : réduire les droits de douane et lutter contre le protectionnisme* (Chili et Pérou)
- *La diplomatie parlementaire au service de la paix et de l'action humanitaire face à la crise au Myanmar* (Philippines et Thaïlande)
- *La nécessité d'une action urgente concernant la récente violation de l'accord de cessez-le-feu par Israël en Palestine, l'escalade des conflits en République démocratique du Congo et au Soudan, et les effets aggravants du réchauffement climatique* (Seychelles, Zimbabwe, Jordanie et Égypte, avec le soutien du Groupe arabe et du Groupe africain)
- *Mettre fin à la politique du deux poids, deux mesures : appel à la communauté internationale pour qu'elle accueille les réfugiés de Gaza au lieu de les exploiter pour attaquer Israël* (Israël)

La Présidente a informé l'Assemblée que, conformément à l'article 12 du Règlement de l'Assemblée, le Bureau restreint s'était réuni à deux reprises – les 6 et 7 avril – pour donner un avis sur la recevabilité des propositions en vertu de l'article 11.2 du Règlement de l'Assemblée, selon lequel une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur une situation majeure, récente et de portée internationale. Le 6 avril, le Bureau restreint a estimé que seule la proposition 1 répondait aux critères énoncés à l'article 11.2, et a suggéré que les propositions 2 et 3 soient révisées. La proposition 4 était alors incomplète. Le 7 avril, le Bureau restreint s'est réuni à nouveau et a considéré que la version

révisée de la proposition 2 répondait aux critères. En revanche, pour ce qui est de la version révisée de la proposition 3, il a estimé que son champ d'application était encore très large, puisqu'il couvrait quatre sujets différents. S'agissant de la proposition 4, il a constaté qu'elle était désormais complète, mais le Bureau restreint avait signalé que sa formulation n'était pas conforme aux règles de l'UIP concernant les propos injurieux.

Le Secrétaire général a cité le titre et les auteurs des quatre propositions, et a confirmé que celles-ci avaient été soumises conformément à la procédure prévue par le Règlement de l'Assemblée.

La Présidente a ensuite expliqué que, sur proposition du Comité exécutif et pour permettre à l'Assemblée d'examiner un éventail plus large de questions urgentes, des dispositions avaient été prises pour que la 150e Assemblée puisse éventuellement débattre et adopter une résolution sur une deuxième proposition de point d'urgence, à condition que celle-ci obtienne la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés.

Les délégués de la Belgique, des Pays-Bas et du Zimbabwe se sont prononcés contre cette approche expérimentale d'un deuxième point d'urgence. Ils ont fait valoir qu'en l'état, les Statuts de l'UIP ne prévoyaient l'inscription que d'un seul point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée et que toute proposition de modification des Statuts nécessitait une majorité des deux tiers, conformément à l'article 31 de ce document.

Un délégué de l'Iraq a présenté un rappel au Règlement concernant la proposition 4. Il a mis en question sa recevabilité, car, selon lui, son contenu prônait des violations du droit international. La Présidente a précisé que, conformément à l'article 12 du Règlement de l'Assemblée, le Bureau restreint émettait un avis sur la recevabilité des demandes d'inscription d'un point d'urgence mais ne prenait pas de décision, la décision finale reposant sur le vote des Parlements membres de l'UIP.

Un délégué du Nigéria a mis en question la recevabilité de la proposition 3 qui, selon lui, couvrait trois sujets différents et n'était donc pas conforme à la lettre et à l'esprit de l'article 11.2 c) du Règlement de l'Assemblée.

Après avoir entendu les avis des délégués, la Présidente a déclaré que si l'Assemblée n'était pas à l'aise avec l'idée de mettre à l'essai la possibilité d'inscrire un second point d'urgence à son ordre du jour, cette idée pouvait être abandonnée. Elle a ajouté que toute proposition de modification de la procédure relative aux points d'urgence serait transmise aux Membres de l'UIP, comme le prévoient les Statuts.

Le Secrétaire général a confirmé qu'aucune proposition officielle d'amendement des Statuts et Règlements visant à permettre l'inscription d'un deuxième point d'urgence n'était actuellement à l'étude.

La Présidente a ensuite confirmé que la 150e Assemblée n'inscrirait qu'un seul point d'urgence à son ordre du jour et a invité les auteurs à présenter leurs propositions.

L'Assemblée a entendu les présentations des auteurs des propositions 1 et 2. Aucun délégué ne s'est prononcé contre ces propositions.

Un délégué d'Israël s'est prononcé contre la proposition 3, déclarant qu'elle avait été rédigée dans le seul but de calomnier Israël. Il a ensuite présenté puis retiré la proposition 4.

La Présidente a indiqué que comme Israël avait retiré sa proposition, il n'était pas possible pour d'autres délégués de se prononcer contre cette dernière.

Un délégué de la Palestine a ensuite demandé un rappel au Règlement, affirmant que la proposition 4 appelait au déplacement du peuple palestinien, ce qui constituerait une violation du droit international.

L'Assemblée a ensuite procédé à un vote par appel nominal sur les trois propositions restantes (voir pages 62-64).

La Présidente a annoncé qu'aucune des trois propositions encore sur la table n'avait obtenu la majorité requise des deux tiers. Elle a informé l'Assemblée qu'en conséquence, aucun point d'urgence ne pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la 150e Assemblée, conformément à l'article 11.2 a) du Règlement de l'Assemblée.

5. Débats et décisions de l'Assemblée et de ses commissions permanentes

a) Débat général : *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*
(Point 3)

Au cours des trois jours de discussions, quelque 125 législateurs de 114 Parlements membres, dont 42 présidents de parlement et 12 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de 5 Membres associés et de 9 Observateurs permanents, ont contribué au débat général. Les discussions ont été diffusées sur le web et bon nombre des bonnes pratiques et recommandations qui en ont émergé ont été reflétées dans le document final.

Mme T. Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan, a ouvert le débat général le 6 avril 2025 et annoncé que le thème choisi offrirait aux parlementaires l'occasion de discuter de questions d'actualité telles que la réduction de la pauvreté, le travail décent, l'intégration sociale et la participation accrue de la population au processus décisionnel. La pauvreté et les inégalités augmentant dans de nombreux pays, une nouvelle stratégie mondiale est nécessaire pour garantir la justice sociale. L'Ouzbékistan a mené de nombreuses réformes dans ce domaine, faisant de la protection sociale l'une des principales priorités de la politique de l'État et inscrivant l'engagement du pays à être un État-providence dans sa Constitution révisée. Le taux de pauvreté en Ouzbékistan a diminué ces dernières années, passant de 23 % à 8,9 %.

L'Ouzbékistan continue de promouvoir les principes de justice sociale et de travail décent au sein de la communauté internationale. Le niveau de développement social est le baromètre le plus important lorsqu'il s'agit de mesurer le moral de la population et joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité dans tous les pays, en garantissant une mobilisation universelle en faveur du développement durable. Mme Narbaeva a dit espérer que le débat général déboucherait sur de nouvelles mesures, des propositions concrètes et des recommandations qui constitueraient la base d'une coopération interparlementaire continue et seraient reflétées dans le document final.

La ***Dr T. Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire,*** a remercié le Parlement hôte d'avoir choisi, pour le débat général, un sujet qui est des plus opportuns et qui touche au cœur du développement durable en mettant l'accent sur le développement humain, c'est-à-dire centré sur les personnes. Le développement humain se résume à trois priorités : lutter contre la pauvreté, veiller à ce que chacun puisse gagner décemment sa vie et renforcer les liens sociaux.

L'isolement social est une cause de maladie et de mort négligée dans de nombreux pays. Ces dernières années, de nombreux gouvernements ont mené des politiques qui ont érodé le tissu social de multiples façons. L'État-providence a été affaibli par l'austérité budgétaire ; les privatisations et les progrès technologiques ont entraîné un glissement vers un individualisme accru dans l'ensemble de la société. Les inégalités de revenus et de richesse se sont creusées et l'emploi est devenu plus précaire.

La Dr Ackson a proposé trois solutions pour garantir le développement social pour tous : investir davantage dans les personnes, en veillant à ce que le secteur public s'occupe d'elles et leur fournisse les outils nécessaires pour s'épanouir ; faire en sorte que l'économie profite à tous, grâce à une répartition plus équitable des gains économiques et à la participation de tous à la prise de décisions économiques ; et renforcer toutes les institutions qui sous-tendent le contrat social.

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Bureau des jeunes parlementaires, a constaté qu'au cours des deux années qu'il a passées à son poste, le monde a connu des bouleversements importants et semblait désormais au seuil d'une nouvelle ère. Le projet de mondialisation des 50 dernières années et ses promesses de libre-échange et de coopération internationale sont rejetés par certains des pays les plus puissants du monde. L'internationalisme libéral a échoué en partie parce qu'il se préoccupait davantage de servir les intérêts du capital que ceux des personnes ordinaires.

Les institutions internationales telles que l'UIP offrent une solution possible et elles fonctionnent mieux lorsqu'elles se concentrent sans relâche sur les intérêts des personnes qu'elles servent. La dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, tenue en septembre 2024, a mis l'accent sur l'éducation et l'emploi des jeunes et a établi une feuille de route pour une action constructive. L'emploi n'est pas seulement une nécessité économique, mais aussi une source de dignité humaine et de solidarité sociale.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, a fait valoir que le développement social sans égalité des sexes est une illusion et que la justice sans parité hommes-femmes est une promesse non tenue. L'égalité des sexes est une condition préalable à la

réalisation de tous les objectifs de développement durable. Il est impossible d'éradiquer la pauvreté tant que la moitié de la population mondiale reste marginalisée sur le plan économique. Un travail décent pour tous n'est pas possible si le travail des femmes continue d'être sous-évalué et une inclusion sociale complète nécessite le retrait des barrières sexistes qui freinent les femmes.

La véritable égalité ne sera atteinte que lorsque les femmes auront un pouvoir politique égal. Le travail de soins non rémunéré effectué par les femmes doit être reconnu, réduit et redistribué, et le principe "à travail égal, salaire égal" doit devenir une réalité. Les politiques qu'elle a décrites ne concernent pas seulement les femmes, mais visent à rendre les sociétés plus fortes et plus résilientes pour tous. L'égalité des sexes est le thème prioritaire de l'UIP pour 2025 et la Conférence mondiale des femmes parlementaires qui s'est tenue dans son pays, le Mexique, en mars 2025, a donné le ton pour une année d'action au cours de laquelle l'égalité ne sera pas seulement débattue, mais aussi réalisée.

Dans un message vidéo, ***M. G. Houngbo, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail***, a félicité l'UIP pour sa 150e Assemblée, qui se tient dans un pays qui illustre les progrès pouvant être réalisés en matière de développement social et économique en peu de temps. L'UIP et l'Organisation internationale du Travail (OIT) sont voisines à Genève et œuvrent ensemble à la promotion des normes du travail et à la lutte contre le travail des enfants, les migrations et la traite des êtres humains.

La devise de l'OIT, "pas de paix durable sans justice sociale", est plus vraie que jamais dans un monde où 3,8 milliards de personnes n'ont pas accès à la protection sociale, 664 millions de travailleurs vivent dans l'extrême pauvreté et 1 jeune sur 5 n'a ni emploi ni formation. Plus tard en 2025, l'OIT lancera une nouvelle initiative concernant le salaire minimum vital afin de réduire la pauvreté et les inégalités. M. Houngbo a exhorté les parlementaires présents à soutenir de telles campagnes afin de créer les conditions d'une vie décente et digne pour tous.

Mme T. Molcean, Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, intervenante principale, a invité les parlementaires réunis à l'Assemblée à engager une réflexion concernant la voie à suivre en cette période marquée par des défis mondiaux complexes et croissants et des inégalités grandissantes. Le monde est confronté à un recul des droits durement acquis, à une dégradation généralisée de l'environnement, à une transformation technologique rapide, à une concurrence entre les pays, à un affaiblissement de la gouvernance, à des tensions géopolitiques et à une crise des faits et de la science. De plus, la promesse du multilatéralisme et de la coopération est plus que jamais menacée.

Dans ce contexte, les citoyens du monde entier réévaluent les contrats sociaux qui régissent les relations entre les gouvernements, les entreprises, les communautés et les individus. Les nouveaux contrats sociaux doivent garantir l'accès universel aux soins de santé, à l'éducation et à la protection sociale, un travail décent pour tous et une gouvernance inclusive, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés. L'activité et la croissance économiques doivent se poursuivre, mais en respectant les capacités naturelles de la planète.

Mme Molcean a encouragé les parlementaires à réfléchir à la manière de tirer parti de l'innovation pour favoriser l'inclusion sociale, de veiller à ce que les transitions écologiques soient justes et équitables, et de renforcer la connectivité et la résilience des infrastructures. Elle s'est félicitée de la récente adhésion de l'Ouzbékistan à la Convention d'Aarhus, qui vise à garantir l'accès du public aux informations environnementales et à participer à la prise de décisions en matière d'environnement. Les parlements ont un rôle indispensable à jouer dans l'élaboration de politiques visant à faire passer les besoins des populations avant les intérêts économiques et financiers. Ils peuvent également prendre des mesures pour redéfinir la réussite économique et le progrès social en intégrant des indicateurs de bien-être et de durabilité.

Le 7 avril 2025, à l'occasion du trente-et-unième anniversaire du génocide rwandais, l'Assemblée a observé une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes de génocide. L'Assemblée a rappelé le devoir solennel des parlementaires du monde entier de promouvoir la paix et de continuer à lutter au nom des victimes de telles atrocités.

Le 8 avril 2025, l'Assemblée a observé une minute de silence à la mémoire de M. Roy Ngulube, Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Zambie, décédé la veille alors qu'il assistait à l'Assemblée en tant que membre de la délégation de son parlement. M. Ngulube avait apporté une contribution significative aux travaux de l'UIP pendant de nombreuses années, notamment en jouant un rôle clé dans l'organisation de la 134e Assemblée de l'UIP à Lusaka en 2016.

b) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réunie à trois reprises entre le 6 et le 8 avril 2025, sous la conduite de sa Présidente, Mme A. Kuspan (Kazakhstan). La Commission a été chargée de débattre du projet de résolution intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine.* Le projet de résolution et le mémoire explicatif qui l'accompagne avaient été préparés par une équipe de six co-rapporteurs, M. M.A. Bouchouit (Algérie), Mme T. Vardanyan (Arménie), M. J. Buttimer (Irlande), Mme T. Ts'ita-Mosena (Lesotho), Mme M. Guerra Castillo (Mexique) et M. T. Utikere (Nouvelle-Zélande).

Après la présentation du projet de résolution par trois des six co-rapporteurs, 29 intervenants ont pris la parole pour exprimer leur point de vue sur le sujet. Au cours du processus de rédaction, la Commission a examiné 156 amendements soumis par 26 Parlements membres. Le Forum des femmes parlementaires avait décidé de soutenir trois de ces amendements.

Le Bureau de la Commission s'est réuni dans la matinée du 8 avril 2025. Sa principale décision a été de convenir de son prochain thème d'étude et de son plan de travail pour les deux prochaines Assemblées. Quatre candidats ont été élus pour pourvoir les postes vacants au Bureau (voir page 43).

Lors de sa dernière séance, dans l'après-midi du 8 avril 2025, la Commission a considéré que le projet de résolution révisé était déséquilibré et qu'il ne pouvait donc pas être adopté en l'état par l'Assemblée. Les groupes géopolitiques, après concertation, ont décidé de proposer que tous les amendements soient abandonnés et que le projet de résolution initial soit adopté par la Commission. La proposition et le projet de résolution initial ont été adoptés par acclamation. La Commission a également adopté le thème d'étude et le plan de travail proposés par le Bureau.

Le 9 avril 2025, la Présidente de la Commission a présenté le projet de résolution à la séance plénière de l'Assemblée, et il a été adopté par consensus. La délégation de l'Autriche a exprimé des réserves sur l'utilisation des termes "utilisation de la famine comme arme de guerre" à l'alinéa 8 et "prisonniers politiques" à l'alinéa 9 et au paragraphe 1. Les délégations de l'Allemagne, de la Hongrie et de la Suisse ont émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution. La délégation de la République islamique d'Iran a exprimé son opposition à l'ensemble du texte de la résolution.

La délégation de la Palestine s'est félicitée de l'adoption de la résolution mais a appelé à une action plus forte pour l'avenir, y compris des sanctions et l'obligation de rendre des comptes. La délégation de la Suède a déploré le fait que la prise d'otages par le Hamas n'ait pas été mentionnée. La délégation du Zimbabwe a déploré que le rôle joué par l'Égypte et le Qatar n'ait pas été mis en évidence, et s'est interrogée sur les raisons de la transformation du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient en un Groupe de travail stratégique sur le Moyen-Orient.

L'Assemblée a approuvé le thème d'étude proposé par le Bureau et a approuvé la nomination de trois co-rapporteurs pour la prochaine résolution de la Commission (voir page 45).

c) Commission permanente du développement durable

La Commission permanente du développement durable a tenu ses séances les 6, 7 et 8 avril 2025 sous la conduite de son Président, M. W. William (Seychelles). La Commission avait été chargée de rédiger la résolution intitulée *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*. Le projet de résolution et un mémoire explicatif l'accompagnant avaient été préparés par les co-rapporteurs, Mme H. Fayez (Bahreïn), Mme E.T. Muteka (Namibie) et M. R. Fogiel (Pologne).

La rédaction de la résolution s'est déroulée en séance plénière. La Commission avait reçu 241 amendements soumis par 29 Parlements membres. Le projet de résolution consolidé a été adopté par acclamation. L'Inde a émis une réserve sur le paragraphe 18. La Fédération de Russie s'est dissociée de l'alinéa 13, invoquant sa position en tant que membre du Conseil de sécurité de l'ONU disposant d'un droit de veto ; de l'alinéa 20, rappelant son vote contre l'adoption du Pacte pour l'avenir par l'Assemblée générale des Nations Unies ; et des paragraphes 21 et 26, réaffirmant son rejet des sanctions unilatérales non autorisées par le Conseil de sécurité de l'ONU. En outre, elle a exprimé ses préoccupations concernant le paragraphe 14, affirmant que le concept d'"écocide" n'était pas clairement défini. La République islamique d'Iran a émis des réserves sur les alinéas 2, 10 et 21, et sur le paragraphe 21, invoquant des préoccupations selon lesquelles la résolution ne tenait pas compte des causes profondes du conflit, telles que les systèmes mondiaux inéquitables, les interventions étrangères et les mesures coercitives unilatérales, et omettait de mentionner le droit fondamental au développement.

Lors de sa dernière séance et sur proposition de son Bureau, la Commission a présenté une proposition à l'Assemblée pour son prochain thème d'étude et a approuvé la nomination de trois co-rapporteurs (voir page 45).

La Commission a également approuvé un plan de travail pour la prochaine Assemblée. Il comprend un débat sur le thème de la prochaine résolution, un débat d'experts intitulé *L'impact du réchauffement climatique : un appel parlementaire pour protéger les plus vulnérables*, et un volet consacré aux préparatifs de la réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques au Brésil (COP30).

La Commission a approuvé les candidatures au Bureau qui avaient été proposées par les groupes géopolitiques. Le Groupe africain a ensuite modifié sa candidature, remplaçant celle du Cameroun par celle de l'Eswatini (voir page 43).

d) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission a tenu deux séances. Lors de sa première séance, tenue le 7 avril 2025 sous la conduite de sa Présidente, Mme D. O'Neill (Australie), la Commission a débattu de sa prochaine résolution intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*, qui sera examinée lors de la 151e Assemblée. Deux des co-rapporteurs étaient présents : M. M. de Maegd (Belgique) et M. S. Patra (Inde). La troisième co-rapporteure, Mme L. Crexell (Argentine) n'avait pas pu assister à l'Assemblée. Le débat s'est ouvert sur le témoignage poignant d'une victime de l'adoption internationale illégale, Mme C. Fanon. Au total, 28 délégations ont contribué au débat.

À la suite de ce débat, Mme L. Reynolds (Australie) a ouvert une discussion sur les suites données à la résolution de 2023 de l'UIP intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*.

À sa deuxième séance, tenue le 8 avril 2025 sous la conduite de Mme O'Neill, la Commission a tenu un débat sur les suites données à la résolution de l'UIP de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*. La dernière partie du débat a été modérée par M. P. Dalphond (Canada).

Six candidats ont été élus pour occuper les postes vacants au sein du Bureau de la Commission et cinq membres du Bureau dont le premier mandat arrivait à échéance ont été réélus pour un second mandat (voir page 44).

Pour de plus amples informations sur les deux débats voir page 65.

e) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie à deux reprises, les 7 et 8 avril 2025.

La première réunion a porté sur la présence de l'ONU en Ouzbékistan. Mme S. Machl (Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan) et M. P. Linnér (Fondation Dag Hammarskjöld) ont pris la parole. Mme Machl a décrit le travail de l'équipe de pays des Nations Unies, qui comprend 25 entités travaillant à la mise en œuvre d'un cadre de coopération conçu en étroite coordination avec le Gouvernement, ainsi qu'avec la contribution du Sénat ouzbek et des organisations de la société civile. Le financement des activités des Nations Unies en faveur du développement a également été abordé. Il reste trop dépendant des fonds affectés par un petit nombre de grands donateurs, ce qui signifie que les agences des Nations Unies ont peu de flexibilité pour répondre à l'évolution des besoins sur le terrain.

La première séance a souligné que les parlements avaient un rôle à jouer s'agissant du contrôle de la conception des programmes de pays à l'ONU, ainsi que de la promotion d'un financement de qualité pour ces programmes auprès des ministères concernés et des organisations multilatérales, notamment la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

La deuxième séance de la Commission a été consacrée au rôle croissant des BRICS dans les relations internationales, avec des exposés de M. C. Cajado Sampaio (Brésil) et de M. O. Malginov (Ambassadeur de la Fédération de Russie en Ouzbékistan). La discussion s'est appuyée sur la séance de la Commission d'octobre 2024, qui avait porté sur le rôle du G20. Des similitudes et des différences importantes entre les BRICS et le G20 ont été mises en évidence, ainsi que la manière dont chacun de ces groupes est lié à l'ONU. Les BRICS ont vu le jour en 2009 en tant que partenariat informel de pays

partageant les mêmes idées et cherchant à renforcer leur coopération politique et économique dans le cadre multilatéral de l'ONU. Ce groupe récemment élargi n'a pas l'ambition de devenir une organisation normative. Il existe principalement pour aider les pays membres à tirer parti de l'économie mondiale au profit de leurs populations.

Malgré quelques appréhensions, les participants ont conclu que l'ONU avait tout à gagner à travailler en étroite collaboration avec les BRICS et le G20, notamment en créant des groupes de travail communs. Les parlements nationaux ont un important rôle de surveillance à jouer à l'ONU, ainsi qu'au sein de ces autres groupes informels.

La Commission a également entendu un exposé spécial de Mme M. Lorenzo (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)), qui a fait état de la crise humanitaire croissante à Gaza et de la manière dont 10 000 membres du personnel de l'UNRWA (médecins, enseignants, conseillers et autres professionnels) s'efforçaient chaque jour d'aider les populations à satisfaire leurs besoins fondamentaux face à l'offensive en cours des Forces de défense israéliennes.

Enfin, la Commission a élu cinq nouveaux membres de son Bureau (voir page 44).

6. Volet spécial du débat général sur la redevabilité

Comme lors des précédentes Assemblées, le débat général a compris un volet spécial sur la redevabilité, conduit par la Présidente de l'UIP, au cours duquel les délégations ont été invitées à rendre compte des mesures prises dans leurs pays pour donner suite aux résultats de l'UIP.

La Présidente a ouvert la séance en réaffirmant le devoir des délégations de présenter les résolutions de l'UIP à leurs parlements, de promouvoir leur mise en œuvre et de rendre compte des résultats obtenus au Secrétariat de l'Organisation. Elle a souligné que la transposition des engagements mondiaux pris à l'UIP en politiques nationales était à la fois une responsabilité partagée des Parlements membres et une démarche essentielle pour la mission de l'Organisation.

Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures, a exposé le mécanisme de présentation de rapports annuels à l'UIP, qui prévoit la diffusion d'une enquête auprès d'une sélection de parlements de chaque groupe géopolitique. Les résultats de cette enquête alimentent un rapport préparé par le Secrétaire général de l'UIP, lequel est diffusé et présenté lors de la deuxième Assemblée de l'année. Mme Filip a appelé à une plus grande participation à l'enquête et a fait part des bonnes pratiques recensées au cours du cycle 2024.

Dans le même esprit de renforcement de la redevabilité et de reconnaissance des meilleures pratiques, Mme Filip a rappelé aux délégués que le Prix Cremer-Passy 2025 serait décerné à un parlementaire ayant fait preuve d'un bilan exceptionnel en matière de promotion de l'égalité des sexes. Elle a également présenté la collaboration de l'UIP en ce qui concerne le Prix de la Politique d'avenir, en partenariat avec le World Future Council, qui vise à faire connaître au niveau international les lois et les politiques exemplaires, contribuant ainsi à accélérer l'action politique.

Après plusieurs années de coopération fructueuse visant à promouvoir des politiques innovantes et efficaces dans les domaines du désarmement (2013), de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (2014), des droits de l'enfant (2015), de l'autonomisation des jeunes (2019) et de la paix pour les générations futures (2024), l'UIP s'associera à nouveau au World Future Council en 2025 afin d'identifier les politiques les plus efficaces pour garantir que les générations futures vivent en harmonie avec la nature.

La séance a été l'occasion pour les participants de découvrir les politiques lauréates et finalistes de l'édition 2024 du Prix de la Politique d'avenir, dont le thème était *Paix et générations futures* :

- Mme Filip a présenté la Politique d'aide internationale féministe, une politique lancée au Canada en 2017 qui place l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de la stratégie de développement international du pays, en mettant l'accent sur la progression du leadership des femmes, l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins de santé, et la promotion d'une croissance inclusive et de la résilience climatique.
- Mme J. Morden (Royaume-Uni) a présenté la loi de 2015 sur le bien-être des générations futures (Pays de Galles), qui exige des organismes publics qu'ils prévoient des résultats à long terme afin de promouvoir le développement durable et la responsabilité institutionnelle.

- Mme K. Carter (Nouvelle-Zélande) a présenté le Pacte de paix des Moriori, un engagement à la non-violence pris au XVe siècle par le peuple Moriori de Rēkohu, qui avait subi des siècles d'oppression. Ce pacte a inspiré la renaissance culturelle ainsi que les efforts de paix actuels.
- Mme T. Bergman (Conseillère principale, World Future Council) a présenté un programme intitulé *From Arms to Farms*, lancé en 2010 à Kauswagan, aux Philippines, qui a réintégré plus de 5 000 anciens combattants dans la société dans le cadre de l'agriculture durable, réduisant ainsi la pauvreté et promouvant la coexistence pacifique.
- Mme M. Kivelä (Finlande) a présenté le Plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité (2018-2021) de son pays, lequel a renforcé l'égalité des sexes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, en accordant un rôle important à la société civile et en adoptant une vision globale des défis en matière de sécurité.

À la suite de ces présentations, les délégués de sept autres Parlements membres ont pris la parole pour rendre compte du suivi apporté aux récents résultats de l'UIP :

- Mme K. Slassi (Maroc) a fait état des travaux de son pays pour développer un écosystème dynamique d'énergie verte en intégrant les énergies renouvelables dans les secteurs clés de l'économie nationale.
- M. H. Narayan Singh (Inde) a souligné la collaboration entre le Parlement indien et le Ministère de l'électronique et des technologies de l'information, laquelle a porté principalement sur l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les fonctions parlementaires en vue d'améliorer l'accès multilingue et la transparence.
- Mme D. Adehm (Luxembourg) a évoqué la visite effectuée par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP dans son pays en novembre 2023 et a fait état des mesures de suivi, notamment en ce qui concernait le plaidoyer en faveur des prisonniers politiques dans d'autres pays.
- M. A. Burapachaisri (Thaïlande) a présenté les objectifs de son pays en ce qui concerne la transition vers des énergies propres, notamment une proportion de 50 % d'énergies renouvelables au plus tard en 2024, le développement de l'hydrogène vert et du stockage par batterie, et un engagement à produire 30 % de véhicules électriques d'ici 2030.
- Mme A. Erdoğan (Türkiye) a présenté les objectifs climatiques de son pays, fixés à la suite de la ratification de l'Accord de Paris, notamment un objectif de zéro émission nette d'ici 2053 et un objectif intermédiaire de réduction des émissions de 41 % d'ici 2030.
- M. F. Undurraga (Chili) a évoqué la loi nationale de 2024 sur la protection des données, qui comprend des dispositions révisées sur la finalité du traitement, la sécurité et la confidentialité, et qui établit une autorité nationale de protection des données.
- M. Phu Binh Pham (Viet Nam) a expliqué que les autorités parlementaires du Viet Nam transmettaient systématiquement les résultats et les résolutions de l'Assemblée de l'UIP aux institutions nationales concernées, et a souligné la participation active du pays à la diplomatie parlementaire aux niveaux bilatéral et multilatéral.

7. Volet spécial sur l'égalité des sexes

Le débat général comprenait un volet spécial sur l'égalité des sexes, qui est le thème prioritaire de l'UIP pour 2025. L'objectif de ce volet était de marquer le quarantième anniversaire du Forum des femmes parlementaires, de présenter les récentes publications de l'UIP et de lancer sa nouvelle campagne sur l'égalité des sexes.

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP), Mme T. Narbaeva (Présidente de la 150e Assemblée de l'UIP), Mme C. López Castro (Présidente du Bureau des femmes parlementaires) et M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) ont prononcé des allocutions.

Le quarantième anniversaire du Forum des femmes parlementaires a été l'occasion de rappeler l'histoire du mouvement des femmes à l'UIP et de faire le point sur les résultats obtenus jusque-là. Une courte rétrospective présentant une série de portraits, intitulée *40 ans d'action, 40 femmes d'action*, a été projetée pour rendre hommage aux femmes qui ont contribué à la mise en place du Forum et à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

Le rapport intitulé *Les femmes au parlement : 1995-2025* ainsi que la carte publiée conjointement par l'UIP et ONU Femmes *Les femmes en politique : 2025* ont été présentés lors de cette séance. Il apparaît dans ces publications que des progrès indéniables ont été réalisés au cours des 30 dernières années – la proportion de femmes au parlement étant passée de 11,3 % en 1995 à 27,2 % aujourd'hui –, mais que cette progression est désormais plus lente. La Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, qui s'est tenue au Mexique en mars 2025, a abouti à l'adoption d'un plan d'action pour les parlements visant à faire progresser la parité hommes-femmes. Tous les parlements ont été encouragés à s'appuyer sur ce plan pour prendre les mesures qui s'imposent.

Se fondant sur le plan d'action, la nouvelle campagne de l'UIP intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* vise à mobiliser les parlementaires du monde entier en vue d'accélérer les progrès vers l'égalité des sexes dans la vie politique et dans la société. Les parlements ont été instamment invités à rejoindre la campagne et à s'engager à prendre 10 mesures en faveur de l'égalité des sexes. La Dr Ackson, Mme Narbaeva, Mme López Castro et M. Chungong ont été les premiers à annoncer leurs engagements.

Le volet spécial a également donné lieu au lancement de l'étude intitulée *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique*, qui a été menée conjointement par l'UIP, l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA). Lors de la cérémonie de lancement, la Dr Ackson, M. Chungong et M. J. Matiya (Vice-Secrétaire général, APC) ont prononcé des allocutions, et Mme Siti Rozaimeriyanty Dato Haji Abdul Rahman (Secrétaire générale, AIPA) s'est exprimée par le biais d'un message vidéo.

Cette étude axée sur la région Asie-Pacifique, qui fait suite aux rapports précédents sur l'Europe (2018) et l'Afrique (2021), a révélé que la violence sexiste en ligne à l'encontre des femmes parlementaires dans la région est en hausse, 60 % des participantes ayant fait état de discours haineux, de désinformation, d'abus d'images ou de divulgation de leurs données personnelles (*doxing*). L'étude avait déjà été présentée lors de la réunion du Groupe Asie-Pacifique, le 5 avril 2025.

Dans le cadre de ses efforts en faveur de l'égalité des sexes en 2025, l'UIP lançait également un appel à candidatures pour le Prix Cremer-Passy, du nom des fondateurs de l'Organisation, qui récompensera cette année un parlementaire s'étant distingué par son travail de défense de l'égalité des sexes.

8. Séance de clôture de l'Assemblée

Lors de la séance de clôture, qui a eu lieu le 9 avril 2025, ***M. A. Sadullaev (Ouzbékistan)*** et ***Mme N. Abu Ghosh (Jordanie)*** ont présenté la Déclaration de Tachkent, intitulée *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale* (voir page 49). L'Assemblée a fait sienne la Déclaration de Tachkent à l'unanimité.

Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a présenté la résolution intitulée *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine* (voir page 53). L'Assemblée a adopté la résolution par consensus, avec des réserves exprimées par l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, l'Iran (République islamique d') et la Suisse.

Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), Vice-Présidente de la Commission permanente du développement durable, a présenté la résolution intitulée *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable* (voir page 56). L'Assemblée a adopté la résolution par consensus, avec des réserves exprimées par la Fédération de Russie, l'Inde et l'Iran (République islamique d').

L'Assemblée a pris acte du rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, présenté par sa présidente, ***Mme D. O'Neill (Australie)***, ainsi que du rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, présenté par un membre du Bureau, ***M. D. Laouhingamaye (Tchad)*** (voir page 65).

L'Assemblée a approuvé les thèmes d'étude des résolutions que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et la Commission permanente du développement durable soumettront pour adoption lors de la 152e Assemblée, ainsi que les co-rapporteurs chargés de rédiger les projets de résolution (voir page 45).

L'Assemblée a adopté à l'unanimité des amendements aux Statuts de l'UIP et au Règlement de l'Assemblée, avec pour effet d'intégrer une dimension de genre dans tous les travaux de l'UIP, de clarifier la procédure relative au point d'urgence, d'encourager une plus grande diversité au sein des

délégations aux Assemblées de l'UIP, d'intégrer une perspective axée sur les jeunes dans les résolutions de l'UIP et d'harmoniser les délais de diffusion des amendements aux Statuts et Règlements et d'établissement des comptes rendus par le Secrétariat.

À l'issue de l'Assemblée, les représentants suivants des groupes géopolitiques ont pris la parole : ***Mme A.T. Didiza (Afrique du Sud)***, Présidente du Groupe africain, ***M. M. Hadid (Palestine)*** au nom du Groupe arabe, ***M. Tian Xuejun (Chine)***, Président du Groupe Asie-Pacifique, ***Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou)***, au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et ***M. L. Wehrli (Suisse)***, Président du Groupe des Douze Plus. Ils ont remercié le Parlement, le Gouvernement et tout le peuple d'Ouzbékistan pour leur hospitalité. Ils ont également remercié la Présidente, le Secrétaire général et le Secrétariat de l'UIP pour cette nouvelle Assemblée couronnée de succès. Ils ont rendu hommage à M. Roy Ngulube, Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Zambie et membre de la délégation du Parlement zambien, malheureusement décédé durant l'Assemblée. L'Assemblée n'étant pas parvenue à un accord sur un point d'urgence, ils ont émis le souhait que l'UIP trouve de nouvelles voies pour tenter d'apporter des réponses aux crises et aux conflits mondiaux. Ils se sont dits toujours aussi convaincus du pouvoir de la diplomatie et du dialogue parlementaires et ont félicité tous les participants pour les nombreux résultats de l'Assemblée, dont ils estiment qu'ils conduiront à l'adoption de mesures parlementaires sur bon nombre de sujets importants. Ils ont souhaité aux participants un bon retour et se sont réjouis à la perspective de les retrouver à la 151e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Genève en octobre 2025.

Dans ses observations finales, *la* ***Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP***, a déclaré que cette 150e Assemblée historique avait été à la hauteur des attentes et que les hôtes avaient su la rendre inoubliable. Des participants avaient présenté des exemples marquants expliquant comment les parlements relevaient les défis contemporains. Certains avaient mené des activités de diplomatie parlementaire pour établir une coopération significative et adopter des mesures. L'Assemblée n'était pas parvenue à adopter une résolution sur un point d'urgence, mais la Présidente a invité les participants à considérer cet échec comme une occasion de renforcer la coordination et le dialogue. Dans la Déclaration de Tachkent, l'Assemblée s'est de nouveau engagée à placer la dignité et le bien-être humains au cœur de l'élaboration des politiques, a souligné le fait que l'économie doit être au service de l'humanité et a rappelé que la démocratie et le développement sont inextricablement liés. Elle a exhorté les parlementaires présents à poursuivre leurs efforts pour éradiquer la pauvreté et la faim, à investir dans la santé, l'éducation et le bonheur des populations, à protéger la planète, à démocratiser l'économie et à veiller à ce que les institutions qui contrôlent ces initiatives soient adaptées à leur objectif.

Dans ses observations finales, ***M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP***, a encouragé les délégués à garder espoir malgré l'incapacité de l'Assemblée à s'accorder sur un point d'urgence. Il avait été rassuré d'entendre de nombreux délégués expliquer qu'ils ne venaient pas aux Assemblées de l'UIP pour écouter des opinions semblables aux leurs, mais pour entendre des points de vue différents. L'Assemblée avait tenu plus de 70 réunions sur des questions liées à la situation mondiale. L'UIP avait saisi l'occasion du quarantième anniversaire du Forum des femmes parlementaires pour lancer sa campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*. L'année 2025 serait également marquée par la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel et la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement. Il espérait que les deux événements attireraient de nombreux participants. Il a remercié le Président Mirziyoyev pour son soutien à l'Assemblée et son discours du 7 avril, qui avait inspiré la Déclaration de Tachkent à de nombreux égards.

Dans ses observations finales, ***Mme T. Narbaeva, Présidente de la 150e Assemblée et Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan,*** a indiqué qu'à l'approche de la fin des travaux, elle ressentait déjà une certaine nostalgie mais également un sentiment de fierté à l'égard d'une Assemblée qui avait confirmé le statut de l'UIP en tant que plateforme internationale de haute importance. Les participants à l'Assemblée avaient examiné de nombreux défis communs à l'humanité et réaffirmé leur attachement à la responsabilité, à la paix et à l'ouverture au dialogue à l'échelle mondiale. Elle a remercié l'ensemble des délégations et des experts qui y avaient participé, la Présidente, le Secrétaire général et tout le Secrétariat de l'UIP, en particulier les personnes qui avaient travaillé d'arrache-pied pendant de nombreuses semaines pour collaborer avec le personnel sur le terrain ; les interprètes, qui ont joué un rôle essentiel pour faciliter la communication et tous les volontaires qui avaient consacré tant d'efforts à l'accueil des participants à Tachkent. Elle estimait que la 150e Assemblée resterait gravée dans les esprits comme un moment important de l'histoire de l'UIP et se réjouissait à la perspective de revoir les participants à l'occasion de futures manifestations de l'UIP.

Mme T. Narbaeva a déclaré la 150e Assemblée de l'UIP close, puis l'hymne national de l'Ouzbékistan et l'hymne de l'UIP ont été joués.

215e session du Conseil directeur

1. Élection du président de la 150e Assemblée

Sur proposition de Mme A. Kuspan (Kazakhstan), appuyée par M. N. Kurtulmus (Türkiye), le Conseil directeur a élu Mme T. Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan, Présidente de la 150e Assemblée de l'UIP.

2. Rapport de la Présidente de l'UIP

Le Conseil directeur a pris note d'un rapport de la Présidente de l'UIP sur les activités qu'elle avait menées depuis la dernière Assemblée, tenue en octobre 2024. Dans le cadre de ces activités, la Présidente a assisté, en personne ou en ligne, à des réunions thématiques de haut niveau, visant à : assurer et rehausser la visibilité des travaux de l'UIP, consolider la coopération avec les Parlements membres de l'UIP, apporter une perspective parlementaire aux efforts déployés au niveau mondial pour résoudre des défis spécifiques, notamment la promotion de l'égalité des sexes et l'intensification des efforts d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, et susciter une nouvelle dynamique visant à adapter la démocratie aux nouvelles exigences sociopolitiques.

Le Conseil a remercié la Présidente pour son engagement sans faille en faveur de la noble cause de l'Organisation.

3. Rapport d'impact 2024

Le Secrétaire général a présenté le Rapport d'impact 2024, qui couvre les activités menées par l'UIP au cours de la troisième année de mise en œuvre de sa Stratégie 2022-2026. Il a mis en avant de nombreux domaines d'impact dans le cadre des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation et du thème prioritaire de 2024, qui était la paix et la sécurité.

En 2024, l'UIP a :

- organisé 78 événements régionaux et mondiaux – en présentiel et en ligne –, et incluant deux Assemblées, visant à mobiliser et à démultiplier l'action parlementaire et à faciliter l'acquisition de savoirs ;
- organisé 38 activités ou manifestations nationales de soutien ;
- produit 14 publications et outils.

Le Secrétaire général a présenté un bilan des activités menées en lien avec les cinq objectifs stratégiques de l'UIP. Une attention particulière a été accordée au soutien apporté aux parlements en transition et aux parlements des petits États insulaires en développement (PEID), ainsi qu'aux efforts visant à atteindre l'universalité et à mettre en œuvre le Projet politique de l'UIP aux Nations Unies. La promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes est restée une priorité compte tenu du ralentissement des progrès et de l'animosité générale à l'heure actuelle. À cinq ans de l'échéance du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les changements climatiques et les objectifs de développement durable (ODD) avaient également fait partie des priorités. De nouveaux domaines de travail ont vu le jour en réponse à l'intérêt des Parlements membres, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle.

S'agissant du thème prioritaire de l'UIP pour 2024 – la paix et la sécurité –, le Secrétaire général a souligné les initiatives menées dans différents domaines, tels que la consolidation de la paix et la médiation entre les pays, la promotion du concept de sécurité humaine, qui place les personnes au centre de toutes les activités liées à la paix et à la sécurité, et les activités dans le domaine du désarmement et de la science au service de la paix.

Les Parlements membres ont remercié le Secrétaire général et son équipe pour le travail accompli, en particulier pour le soutien apporté aux parlements qui sont confrontés à un contexte politique difficile.

Le Conseil a pris note du Rapport d'impact 2024.

4. Résultats financiers 2024 et situation financière de l'UIP

Le Conseil directeur a examiné le Rapport financier ainsi que les États financiers vérifiés de 2024.

Les résultats financiers de 2024 ont été présentés par Mme D. O'Neill (Australie), au nom du Président du Sous-Comité des finances, M. M. Dick (Australie). Mme O'Neill a indiqué que les comptes de 2024 présentaient une situation financière saine, comme l'ont confirmé les vérificateurs extérieurs, et a pris note du fait que les dépenses étaient conformes au budget pour chacun des objectifs stratégiques. Les produits des placements de l'UIP avaient été positifs grâce aux conditions favorables du marché en 2024. Les liquidités du Fonds de roulement de l'UIP se situaient à 92 % de leur niveau cible et les vérificateurs extérieurs avaient confirmé que les principaux indicateurs financiers de l'UIP étaient solides. Elle a remercié l'Indonésie pour l'excellent travail fourni par sa Commission d'audit.

Mme O'Neill a noté que les arriérés de contributions de Parlements membres avaient été en hausse constante ces dernières années. Les organes directeurs avaient demandé qu'une attention particulière soit accordée à cette question depuis qu'elle avait été soulevée dans le cadre de l'audit de 2024. Elle a encouragé les organes directeurs à continuer d'œuvrer pour remédier à cette situation et a demandé à toutes les délégations de s'employer, par l'intermédiaire de leurs groupes géopolitiques, à tenter de réduire la liste des Parlements membres en retard dans leur paiement. Il était important de maintenir une volonté politique de prendre les mesures nécessaires pour réduire au minimum les arriérés.

Le Comité exécutif avait également examiné la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2025. L'exécution du budget de l'Organisation était conforme aux prévisions pour l'année en cours et sa santé financière était bonne. Mme O'Neill s'est félicitée des bons résultats obtenus par la mobilisation de contributions volontaires, qui ont montré que l'UIP continuait d'être considérée comme un partenaire précieux.

Le rapport des vérificateurs internes a été présenté par Mme P. Glover-Rolle (Bahamas) et M. A. Gryffroy (Belgique). Ils ont estimé que les états financiers présentés par l'UIP reflétaient fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière tout au long de l'année 2024, et qu'ils étaient conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les vérificateurs extérieurs avaient émis un avis favorable, sans aucune réserve, sur les états financiers, confirmant que toutes les recommandations formulées à la suite d'audits antérieurs étaient désormais mises en œuvre. L'actif net de l'UIP avait diminué en raison d'un déficit de fonctionnement de 0,4 million de CHF, comprenant essentiellement l'annulation d'arriérés de trois Parlements membres dont les droits avaient été suspendus et à une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues sur les contributions des Membres.

Deux recommandations avaient été formulées par les vérificateurs extérieurs : d'une part, ils avaient proposé que l'UIP entreprenne un examen complet de son Règlement financier et du Manuel des politiques et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la conformité et l'harmonisation, et d'autre part, ils avaient recommandé que l'UIP optimise l'utilisation des fonctionnalités de création de rapports financiers de son logiciel de comptabilité, afin d'accroître son efficacité et de favoriser sa transformation numérique. Le Secrétaire général avait entériné ces recommandations et indiqué que le Secrétariat réfléchirait aux meilleurs moyens de les mettre en œuvre.

Mme Glover-Rolle et M. Gryffroy ont conclu que la gestion financière de l'UIP reposait sur une base solide, fondée sur des contrôles internes, et que sa situation financière était saine. Ils ont recommandé que le Conseil approuve la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers pour l'année 2024.

Le Conseil directeur approuve la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers pour l'année 2024.

5. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

Les efforts de l'UIP en faveur de l'universalité ont continué de porter leurs fruits, en particulier dans les Caraïbes. Dans le sillage de l'affiliation des Bahamas, en 2023, et de la Jamaïque, en 2024, le Conseil s'est félicité de l'affiliation du Parlement de Belize, qui rapproche le nombre de Membres de l'UIP du nombre de pays reconnus par l'ONU, soit 193. Le Conseil a recommandé de poursuivre dans cette voie afin d'atteindre cet objectif.

Le Conseil a été informé que des discussions étaient en cours avec deux autres parlements – celui de Brunéi Darussalam et celui de Kiribati – s'agissant de leur future affiliation potentielle. Le Conseil a profité de l'occasion pour remercier les Parlements membres des efforts qu'ils déploient en vue d'atteindre l'objectif d'universalité de l'UIP.

Le Conseil a entériné la recommandation du Comité exécutif d'approuver les demandes de statut d'observateur déposées par :

- les Verts mondiaux, une fédération de partis politiques verts et écologiques du monde entier (comme il avait déjà approuvé d'autres demandes de statut d'observateur de fédérations de partis politiques mondiaux similaires par le passé) ;
- le Conseil mondial de l'eau, avec lequel l'UIP partage un objectif dans le cadre de la réalisation des ODD.

Le Conseil directeur a pris note de la demande du Comité exécutif invitant les groupes géopolitiques à assurer le suivi de la situation des Parlements membres qui sont en retard dans le paiement de leur contribution financière à l'Organisation et donc passibles d'une suspension de leurs droits aux termes de l'article 5.3 des Statuts (Togo) et de ceux qui risquent d'être privés de leurs droits de vote aux termes de l'article 5.2 des Statuts (Argentine, Bangladesh, Éthiopie, Guinée, Îles Marshall, Iran (République islamique d'), Liban, Libéria et Tuvalu) et à les encourager à s'acquitter de leur contribution dans les plus brefs délais.

Le Conseil s'est associé au Comité exécutif pour constater avec regret que plusieurs PEID, à savoir, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie et Vanuatu, accusaient également un retard dans le paiement de leur contribution. Le Conseil s'est dit favorable à l'approche proactive et innovante proposée par le Comité exécutif, consistant à tendre la main aux parlements concernés pour explorer des moyens de résoudre ce problème. À cette fin, le Conseil a approuvé la demande du Comité exécutif de charger le Secrétaire général de nouer un dialogue avec la Communauté des Caraïbes lors d'un déplacement dans la région au cours des mois à venir et de faire rapport au Comité exécutif à sa session en octobre 2025.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité exécutif aux délégués d'associer davantage leurs parlements aux activités de l'UIP en diffusant le rapport et les résultats des réunions de l'UIP auprès de tous leurs membres.

Le Conseil a entériné la recommandation du Comité exécutif de suspendre les droits de Membre associé du Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), conformément à l'article 5.3 des Statuts.

Le Conseil a entendu le rapport du Secrétaire général sur la situation de certains parlements et a approuvé les recommandations du Comité exécutif. Les différentes situations se subdivisent en trois catégories.

S'agissant des parlements qui ne fonctionnent pas, le Conseil a examiné les cas de l'**Afghanistan** et du **Myanmar** conjointement en raison de la similitude de leur situation respective. Le Conseil a constaté avec regret qu'aucun progrès significatif n'avait été accompli depuis sa décision de 2022 de reconnaître le Parlement dissous par les Talibans en Afghanistan et le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) au Myanmar en tant qu'interlocuteurs légitimes de l'UIP et de leur permettre de participer aux activités de l'UIP en qualité d'observateur sans droit de vote. Le Conseil a maintenu cette décision et a relevé qu'un amendement aux Statuts serait proposé à la 151e Assemblée, qui aurait pour effet de ne plus solliciter les contributions de ces Parlements et d'annuler leurs arriérés.

Au **Bangladesh**, aucune élection n'avait eu lieu en 2024, contrairement à ce que prévoyait la Constitution du pays. Selon des informations récentes, des élections devraient se tenir en décembre 2025 ou en juin 2026, en fonction des réformes en cours. Entre-temps, l'administration du Parlement – son secrétariat – était placée sous l'autorité d'un haut responsable du Ministère du droit, de la justice et des affaires parlementaires. Le Conseil a pris note de ces évolutions, a décidé de continuer de suivre l'évolution de la situation et a exhorté les nouvelles autorités à prendre des mesures pour que ces élections se déroulent conformément aux réformes en cours.

S'agissant de la **Guinée-Bissau**, le Conseil a constaté avec un profond regret que la situation s'aggravait puisque les relations entre le Chef de l'État et le Parlement se trouvaient toujours dans une impasse en raison d'un désaccord sur le calendrier des élections prévues pour novembre 2025. Au vu de cette situation, et reconnaissant les efforts déployés par le Président du Parlement dissous pour

rétablir l'ordre constitutionnel, le Conseil a décidé de lui renouveler sa solidarité et de continuer à suivre l'évolution de la situation, tout en exhortant les autorités à organiser des élections libres et régulières dans les meilleurs délais.

Les droits d'affiliation du Parlement d'**Haïti** étaient toujours suspendus et le Parlement avait concrètement cessé d'exister en 2023. Des élections étaient annoncées pour novembre 2025. Le Conseil a pris note de cette évolution et exprimé le souhait d'accueillir à nouveau un parlement à part entière au sein de l'UIP à la suite des élections qui devraient se tenir en novembre 2025.

Le Parlement du **Koweït** était inopérant depuis sa dissolution en 2024. L'Émir avait exercé le pouvoir législatif et le pays avait continué de s'acquitter de sa contribution à l'UIP. Des informations récentes indiquaient que des élections devraient avoir lieu dans un délai de quatre ans. Dans ce contexte, le Conseil a décidé de continuer de suivre l'évolution de la situation et a exprimé le souhait que des élections aient lieu dans les meilleurs délais.

Conformément à sa décision de soutenir les parlements de transition établis à la suite de coups d'État survenus en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ces dernières années, le Conseil avait décidé d'apporter un soutien similaire au **Niger**. Cette décision faisait suite à une lettre du Premier Ministre, M. Ali Lamine Zeine, datée du 17 octobre 2023, dans laquelle il assurait les organes directeurs de l'UIP qu'un processus de création d'un organe de transition était lancé. Toutefois, aucun signe significatif de progrès vers cet objectif n'avait été signalé et aucune information nouvelle n'avait été communiquée par les autorités nigériennes, en dépit de nombreuses demandes du Secrétariat de l'UIP. Les recommandations formulées lors d'un rassemblement national tenu en février 2025 mentionnaient la création d'un organe appelé Conseil consultatif national de la refondation, sans en préciser les modalités. Au vu de la lenteur du processus de mise en place d'un organe législatif pour soutenir les efforts de transition, comme ce fut le cas au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, le Conseil a décidé de suspendre l'affiliation du Niger, en vertu de l'article 4.2 des Statuts. Le Conseil a confirmé que la porte de l'UIP restait ouverte au cas où le Niger établirait un parlement et a exprimé le souhait de le compter à nouveau parmi ses Membres.

Faute de signe de rétablissement d'un parlement au **Soudan**, le Conseil a maintenu la décision qu'il avait prise antérieurement de suspendre l'affiliation du Parlement jusqu'à ce qu'une institution législative soit établie.

En **République arabe syrienne**, à la suite de l'effondrement du régime en décembre 2024, le Parlement avait continué de fonctionner pendant un certain temps pour être finalement dissous en vue de la création d'un nouveau parlement au terme d'une période de transition désormais fixée. Prenant note de cette nouvelle information, le Conseil s'est félicité des objectifs fixés par les nouvelles autorités en vue de créer un parlement de transition et a chargé le Secrétaire général de contribuer à identifier des domaines de collaboration possibles et de fournir un appui technique à la demande des autorités. Le Conseil a également demandé à recevoir des informations actualisées sur la situation lors de sa prochaine session, en octobre 2025.

La deuxième catégorie de situation de certains parlements porte sur les parlements de transition. Le Conseil a remercié le Secrétaire général d'avoir rempli le mandat qui lui avait été confié de soutenir les efforts de transition dans les pays concernés, qui se trouvent tous en Afrique.

Le Conseil a pris note des informations actualisées concernant les cas de la **Guinée**, du **Burkina Faso** et du **Mali**. Dans les deux derniers pays, régulièrement en proie à des attaques terroristes, des problèmes de sécurité subsistaient. Le Conseil a exprimé l'espoir que le processus de transition se poursuive et a exhorté les autorités des pays à accélérer les progrès vers le rétablissement d'une situation normale au niveau constitutionnel.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction quant au bon déroulement de la transition au **Gabon**, où le calendrier prévu était respecté. Des élections présidentielles étaient prévues pour le 12 avril 2025 et seraient suivies d'élections législatives en août 2025, ce qui mettrait fin à la période de transition dans le pays.

Dans le cas du **Tchad**, le Conseil a félicité les autorités d'avoir mené à bien la transition, qui s'était conclue par l'organisation d'élections législatives ayant abouti à la mise en place d'un nouveau parlement à part entière, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat. À la lumière de ces progrès, le Conseil a décidé de retirer le Tchad de la liste des parlements dont l'UIP suit de près la situation.

En **Libye**, plusieurs signes positifs, notamment l'organisation d'élections municipales, avaient permis d'espérer que des élections législatives se tiendraient prochainement. Parallèlement, le Secrétariat continuerait de fournir une assistance au Parlement en place, situé à Benghazi, après la signature d'un nouveau protocole d'accord à la présente Assemblée. Le Conseil a pris note de cette information, a décidé de continuer de suivre l'évolution de situation et a recommandé que le Secrétariat continue de fournir une assistance au Parlement existant pour préparer les futures élections.

Au **Soudan du Sud**, des informations récentes avaient indiqué que les efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel avaient été freinés par des luttes internes au sein du Gouvernement d'union nationale et par l'arrestation de nombreux hauts dirigeants, dont le Vice-Président, M. Riek Machar et son épouse. Le Conseil a pris note de cette situation préoccupante et a appelé les parties à collaborer et à tenir des élections comme prévu.

La troisième catégorie, qui concerne les parlements de pays où la situation politique a des répercussions sur le fonctionnement du parlement, comprenait trois pays.

S'agissant de la **Palestine**, le Conseil a observé que les tensions actuelles à Gaza entravaient toute perspective d'élections. Il a invité le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient à s'efforcer de définir des voies par lesquelles l'UIP pourrait davantage contribuer au règlement du conflit.

Le Conseil a été informé que de nouvelles élections législatives étaient prévues en **République bolivarienne du Venezuela** dans le courant du mois de mai 2025. En accord avec le Comité exécutif, le Conseil a estimé que le résultat de ces élections serait utile dans le cadre des délibérations à la prochaine étape de la détermination du statut du Parlement à l'UIP. Le Conseil a donc décidé de reporter toute décision concernant la République bolivarienne du Venezuela à sa prochaine session en octobre 2025.

Le conflit était toujours en cours au **Yémen**. Le Parlement reconnu par l'UIP et allié au Gouvernement reconnu par la communauté internationale travaillait désormais en exil. Le Conseil a pris note de cette évolution et a réitéré son appel à mettre un terme au conflit afin de permettre la tenue d'élections législatives dans les meilleurs délais.

6. Thème prioritaire de l'UIP pour 2025

2025 est une année anniversaire d'événements marquants pour l'égalité des sexes, à savoir le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le vingt-cinquième anniversaire du programme de l'ONU pour les femmes et la paix et la sécurité, le dixième anniversaire de l'adoption des ODD, ainsi que le quarantième anniversaire du Forum des femmes parlementaires de l'UIP.

Or, à l'heure actuelle, le monde connaît un ralentissement des progrès en matière de participation des femmes au parlement et un recul généralisé des droits des femmes et des filles.

Cette année, l'UIP conduit une série d'initiatives dans le domaine de l'égalité des sexes et des droits des femmes, notamment l'élaboration d'outils et de documents de sensibilisation (la carte *Femmes en politique : 2025*, le rapport *Les femmes au parlement : 1995-2025* et le rapport *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique* ont tous été publiés au début de 2025), l'organisation d'événements mondiaux sur la participation des femmes en politique et les droits des femmes (notamment la Conférence mondiale des femmes parlementaires, tenue au Mexique en mars 2025), ainsi que le lancement d'une grande campagne intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*.

Cette campagne vise à mobiliser les parlementaires du monde entier en vue d'accélérer les progrès vers l'égalité des sexes dans la vie politique et dans la société. Elle souligne la nécessité d'agir sans délai.

La campagne met en avant 10 actions clés que les parlementaires, hommes et femmes, sont appelés à entreprendre et qui s'articulent autour de trois domaines thématiques :

1. Promouvoir la parité au parlement et en politique
2. Favoriser le développement d'institutions sensibles au genre
3. Lutter contre la violence et la discrimination fondées sur le sexe

Les 10 actions représentent les mesures les plus stratégiques et les plus à même de changer les choses dans le domaine de l'égalité des sexes.

Elles s'appuient sur d'autres engagements déjà pris par les Parlements membres de l'UIP à travers le *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*, la Déclaration de Kigali, adoptée en 2022, et le plan d'action pour la parité hommes-femmes adopté récemment à la Conférence tenue au Mexique.

7. Bureaux régionaux

Le Secrétaire général a fait savoir au Conseil que le Secrétariat continuerait de suivre l'évolution de la création de bureaux régionaux en Uruguay et en Égypte.

Dans le cas de l'Uruguay, un accord de siège avait été signé avec le Gouvernement en juin 2023. Des négociations étaient en cours concernant la finalisation d'un accord opérationnel entre l'UIP et le Parlement, qui définirait les responsabilités de chaque partie en termes budgétaires. En raison d'un récent changement de majorité au Parlement uruguayen, ces négociations devraient être relancées en temps voulu.

En Égypte, la rédaction d'un accord de siège avait progressé. Une réponse concernant la dernière proposition du Secrétariat était attendue prochainement.

8. Futures réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé la liste des futures réunions interparlementaires, conformément aux recommandations du Comité exécutif. En outre, le Secrétaire général a informé le Conseil que le Parlement d'Ouzbékistan avait proposé d'organiser la douzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP à Samarcande en 2026.

Le Conseil a noté que pour garantir la participation des Parlements membres de l'UIP, le Secrétariat s'efforçait de fournir davantage de détails sur les réunions énumérées, y compris la date et le lieu, et ce le plus tôt possible.

Le Conseil a encouragé les présidents de parlement à participer à la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement (29-31 juillet 2025 à Genève), précédée du quinzième Sommet des présidentes de parlement (28 juillet 2025 à Genève).

9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Le Conseil a adopté à l'unanimité des amendements au Règlement du Conseil directeur, au Règlement du Comité exécutif, au Règlement des Commissions permanentes, au Règlement du Forum des femmes parlementaires et au Règlement du Bureau des femmes parlementaires, en vue d'harmoniser les échéances de soumission des amendements aux Règlements et de diffusion des comptes rendus de séance par le Secrétariat, de clarifier la procédure d'élection de la Vice-Présidente ou du Vice-Président de l'UIP par le Comité exécutif, d'assurer un équilibre entre les sexes au sein du Sous-Comité des finances et de veiller à ce que les résolutions de l'UIP intègrent le point de vue des jeunes.

10. Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement

Le Conseil directeur a entendu un rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra à Genève du 29 au 31 juillet 2025 après le quinzième Sommet des Présidentes de parlement, organisé le 28 juillet. Depuis la dernière Assemblée, le Comité préparatoire de la Conférence s'était réuni à deux reprises, à Genève le 18 octobre 2024 et à New York le 12 février 2025. Lors de ces réunions, le Comité s'était mis d'accord sur la structure, le programme, les principaux thèmes et les résultats attendus de la Conférence et avait approuvé son règlement. Il avait également approuvé un premier projet de Déclaration de haut niveau pour la Conférence, sur le thème *Le monde dans la tourmente : coopération parlementaire et multilatéralisme en faveur de la paix, de la justice et de la prospérité pour tous*. Le projet de déclaration avait été distribué le 6 mars 2025 aux Parlements membres de l'UIP, qui avaient été invités à communiquer leurs observations et demandes de modification d'ici au 4 mai 2025.

11. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés

Le Conseil directeur a entériné les recommandations formulées dans les rapports sur les activités du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du Forum des femmes parlementaires, du Forum des jeunes parlementaires, du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, du Groupe consultatif sur la santé, du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, du Groupe de facilitateurs concernant Chypre et du Groupe de travail sur la science et la technologie. Le Conseil a approuvé les nouvelles nominations au sein de ces organes (voir page 40).

295e session du Comité exécutif

1. Débats et décisions

Lors d'une réunion en ligne organisée le 12 décembre 2024, et conformément à sa stratégie visant à accroître son soutien aux organes de l'UIP, le Comité exécutif s'est entretenu avec le Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Cet échange a permis au Comité exécutif de mieux comprendre le fonctionnement du Comité des droits de l'homme.

Le Comité exécutif a encouragé le Comité des droits de l'homme à prendre les dispositions nécessaires en vue de modifier ses règles afin de garantir que tous les groupes géopolitiques de l'UIP soient représentés parmi ses membres. Le Comité exécutif a également recommandé que le Comité des droits de l'homme prenne plus souvent la parole devant le Comité exécutif et les groupes géopolitiques, notamment à l'occasion de la réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des présidents des organes de l'UIP lors des Assemblées de l'UIP. Enfin, le Comité exécutif a appelé les Membres de l'UIP à soutenir davantage la solidarité parlementaire, qui est un moyen efficace d'aider le Comité des droits de l'homme à traiter le nombre croissant de cas dont il est saisi.

Le Comité exécutif s'est également réuni en ligne le 3 mars 2025 afin de démarrer le processus de sélection d'un nouveau secrétaire général de l'UIP en vue du départ à la retraite du titulaire actuel en juin 2026. D'emblée, le Comité exécutif a reconnu que le Secrétaire général actuel, par son intégrité, son dévouement et sa recherche constante de résultats, avait placé la barre très haut et qu'il serait délicat de lui trouver un digne successeur. Le Comité exécutif a débattu de l'avis de vacance et des différentes dispositions prévues pour le processus et les a approuvés, à savoir que :

- l'avis de vacance serait publié sur le site web de l'UIP le 1er avril 2025, date correspondant au début du processus de 15 mois prévu par les Statuts et Règlements ;
- le 1er août 2025 serait la date limite pour présenter les candidatures ;
- en septembre 2025, la Directrice des Services administratifs actuelle, agissant en qualité de dépositaire et de point de contact pour toutes les demandes des candidats, examinerait, conjointement avec la Présidente de l'UIP, les candidatures reçues afin de s'assurer que les candidats remplissent les conditions requises ;
- début octobre 2025, la Présidente et la Vice-Présidente de l'UIP établiront une liste des 20 meilleurs candidats et, sur la base de cette liste, chaque membre du Comité exécutif votera pour sélectionner ses cinq candidats préférés ;
- en décembre 2025, la dépositaire regroupera les votes des membres du Comité exécutif afin d'établir une liste restreinte de cinq candidats, qui seront convoqués à un entretien avec le Comité exécutif en amont de la 152e Assemblée de l'UIP à Genève ;
- le Comité exécutif présentera ensuite au moins deux candidats pour élection au Conseil directeur à cette occasion ;
- le Secrétaire général nouvellement élu prendra ses fonctions le 1er juillet 2026.

Les conditions requises pour occuper ce poste sont notamment les suivantes : posséder des qualités de dirigeant, des compétences diplomatiques et de négociation, adhérer pleinement aux valeurs de l'UIP, jouir d'une autorité morale irréprochable et faire preuve d'un sens élevé des responsabilités et de neutralité politique.

Le Comité exécutif a également pris note que l'avis de vacance serait publié à travers de nombreux canaux, notamment auprès des Parlements membres, des agences des Nations Unies et sur les réseaux sociaux. De même, le Comité exécutif a été assuré qu'une agence extérieure assisterait la dépositaire lors de la phase finale du processus de sélection.

Lors de ses séances des 3 et 4 avril 2025, le Comité exécutif a examiné une demande d'affiliation à l'UIP de la part du Parlement de Belize, qu'il a décidé de recommander au Conseil directeur pour approbation. Le Comité exécutif a saisi cette occasion pour remercier chaleureusement tous les Parlements membres, en particulier ceux du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont contribué à cette avancée. Le Comité exécutif a encouragé les Parlements membres à maintenir cette dynamique jusqu'à ce que l'UIP atteigne l'universalité.

Le Comité exécutif a également reçu des demandes de statut d'observateur de la part des Verts mondiaux et du Conseil mondial de l'eau, qu'il a décidé de recommander au Conseil directeur pour approbation.

Le Comité exécutif a pris note de la Stratégie de communication de l'UIP et a félicité l'équipe de communication pour son précieux travail. Les membres du Comité ont encouragé l'équipe à rechercher des moyens de toucher davantage les jeunes en diffusant des contenus plus légers sur les réseaux sociaux.

Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer sa coopération avec les organes subsidiaires du Conseil directeur, le Comité exécutif a eu un échange constructif avec le Président du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, le Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Coordonnateur du Groupe de facilitateurs concernant Chypre, et a été informé de l'état d'avancement d'autres initiatives de consolidation de la paix, notamment l'action menée par l'UIP pour favoriser le dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. Le Secrétaire général envisageait de se rendre prochainement dans les deux derniers pays. Le Comité a pris note des informations utiles qu'il a reçues et a encouragé ces organes à se fixer des objectifs et à effectuer des visites régulières sur le terrain. Cela permettra aux membres de ces organes d'avoir une vision plus claire de la situation sur le terrain et de remplir efficacement leur mandat. Le Comité exécutif a également estimé que la présentation régulière de l'avancée de leurs travaux s'inscrit aussi dans cette démarche. De même, le Comité exécutif a salué la suggestion du Secrétaire général de rédiger des termes de référence pour ces organes afin de définir clairement les résultats attendus et un mandat précis pour chacun des organes.

Le Comité exécutif a approuvé une proposition de révision des dispositions administratives pour le Bureau du président de l'UIP. Le Comité exécutif a pris note du fait que les dispositions administratives continueront à être réexaminées périodiquement.

Le Comité exécutif a examiné et pris note de l'avant-projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Le Comité exécutif a saisi l'occasion pour encourager les Parlements membres à renforcer leur interaction avec l'ONU. En outre, le Comité exécutif a vivement encouragé les Parlements membres à se coordonner avec les autorités de leur pays pour s'assurer que leurs représentants permanents à New York soutiendront massivement la résolution.

Le Comité exécutif a été informé des modalités d'attribution du prix Cremer-Passy 2025. Il a encouragé les Parlements membres à présenter au plus tard le 30 juin 2025, par l'intermédiaire des groupes géopolitiques, des candidatures de parlementaires possédant une expérience inégalée en matière d'égalité des sexes, thème prioritaire de l'UIP pour 2025.

2. Sous-Comité des finances

Mme D. O'Neill (Australie) a pris la parole devant le Comité exécutif au nom de M. M. Dick (Australie), Président du Sous- Comité des finances, qui n'a pas pu se rendre à Tachkent en raison des élections qui avaient lieu dans son pays. Mme O'Neill a informé le Comité exécutif des travaux du Sous-Comité des finances, qui s'est réuni pour discuter des questions financières avant la session du Comité exécutif.

Le Sous-Comité a examiné les états financiers consolidés pour 2024 et le rapport du vérificateur extérieur. La vérification des comptes de l'UIP pour 2024 a de nouveau été effectuée par la Commission d'audit de la République d'Indonésie. M. Dick a rencontré le vérificateur extérieur et a reçu une présentation officielle des résultats de la vérification, ainsi que la représentante des vérificateurs internes de l'UIP, Mme P. Glover-Rolle (Bahamas), et le Secrétaire général de l'UIP. Deux nouvelles recommandations de vérification ont été formulées et toutes les recommandations précédentes ont été mises en œuvre dans leur intégralité.

Le Sous-Comité a également examiné la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2025 et a souligné que le suivi des arriérés de contributions des Parlements membres nécessitait l'attention et le soutien de tous les Parlements membres. Il s'est félicité que la plupart des Parlements membres s'acquittent de leurs contributions dans leur intégralité et dans les délais impartis, tout en regrettant que la liste des Membres en situation d'arriérés soit encore trop longue.

Le Comité exécutif a reçu et examiné la mise à jour habituelle du Secrétaire général sur la mobilisation des contributions volontaires. De nouveaux financements ont récemment été confirmés par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, les Émirats arabes unis et la Commission européenne, entre autres donateurs. Les activités de levée de fonds menées par le Secrétaire général et son équipe laissent entrevoir une situation prometteuse en ce qui concerne les contributions volontaires.

Lors de la séance du Comité exécutif du 12 décembre 2024, le Groupe de travail sur les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP avait proposé un amendement à l'article 4.2 des Statuts, couvrant certains cas exceptionnels dans lesquels le Conseil directeur a décidé de ne pas suspendre l'affiliation d'un Parlement membre qui a cessé de fonctionner. Le Président du Sous-Comité des finances avait alors demandé de pouvoir examiner les implications financières de cet amendement avant qu'il ne soit adopté. Le Sous-Comité a discuté de cette question et a proposé quelques changements mineurs dans la formulation de l'amendement. Le Comité exécutif a approuvé ces changements et a proposé de soumettre l'amendement à l'approbation de la 151e Assemblée en octobre 2025.

Mme O'Neill a remercié l'équipe du Secrétariat de l'UIP pour son soutien et son excellent travail.

3. Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Président du Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture, a rappelé au Comité exécutif que la mission du Groupe de travail consiste à superviser la mise en œuvre des principales recommandations du Rapport sur la transparence, produit par un consultant indépendant et approuvé par le Conseil directeur en mai 2021. Il a indiqué que le Groupe de travail s'était réuni en ligne le 28 mars 2025 pour évaluer les progrès accomplis et qu'il était heureux d'annoncer que toutes les recommandations avaient été mises en œuvre. Le Groupe de travail a examiné la dernière phase de l'action prévue en matière de transparence, à savoir la mise en place d'une politique sur les lanceurs d'alerte au sein du Secrétariat. Le Comité exécutif a donc accepté la proposition du Groupe de travail de ne se réunir à nouveau qu'en cas de nouveaux besoins en matière de transparence et de redevabilité.

4. Secrétariat de l'UIP

Lors de sa réunion du 4 avril 2025, le Comité exécutif a été informé des mouvements de personnel au sein du Secrétariat de l'UIP.

Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 39e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue les 5 et 8 avril 2025. Elle a réuni 401 participants, dont 131 parlementaires (104 femmes et 27 hommes) de 66 pays. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique), a ouvert la séance. Le Forum a élu Mme T. Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan, à la présidence de sa 39e session. La Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP, M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, et Mme López Castro, ont souligné la célébration du 40e anniversaire du Forum des femmes parlementaires lors de leur discours d'ouverture.

À titre de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, dans une perspective de genre, le projet de résolution présenté à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine* et le projet de résolution présenté à la Commission permanente du développement durable intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable.* Le Forum a ensuite proposé deux amendements au deuxième projet de résolution. Il a également exprimé son soutien aux amendements relatifs à l'égalité des sexes proposés par les délégations nationales. La plupart des amendements proposés et soutenus ont été incorporés aux textes des projets de résolution, renforçant ainsi la perspective de genre de ceux-ci.

Le Forum a également organisé une réunion-débat sur le thème *Les femmes qui façonnent la politique : les réseaux de femmes dans le monde*, au cours de laquelle les participants ont recommandé de renforcer la coopération entre les réseaux de femmes dirigeantes. Ils ont également préconisé de mener une action collective des réseaux pour protéger et promouvoir l'égalité contre les retours en arrière, ainsi que pour inciter les alliés masculins à se mobiliser, à incarner l'égalité des sexes et à lutter contre les inégalités entre les sexes.

Le Bureau s'est réuni les 5, 8 et 9 avril 2025. La réunion du 5 avril a permis aux membres de préparer les travaux du Forum et celle du 8 avril a été consacrée aux élections à la présidence et aux vice-présidences du Bureau. À l'issue de cette réunion, le Forum a réélu Mme C. López Castro (Mexique) au poste de présidente, et a élu Mme T. Vardanyan (Arménie) au poste de

première vice-présidente, et Mme F. Öncü (Türkiye) au poste de deuxième vice-présidente du Bureau des femmes parlementaires. Lors de sa réunion du 9 avril, le Bureau a examiné les résultats de la 150e Assemblée sous l'angle de l'égalité des sexes et a réfléchi à ses travaux futurs, notamment la mobilisation des parlements en faveur de l'égalité des sexes, le thème prioritaire de l'UIP pour 2025. Le Bureau a été consulté à propos de la formation à l'autodéfense sur les réseaux sociaux à l'intention des femmes politiques, élaborée par le Commissariat australien à la sécurité en ligne (voir le rapport, page 73).

2. Forum et Bureau des jeunes parlementaires

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 6 avril 2025. Il a rassemblé 47 parlementaires, dont 36 % de femmes. La réunion était conduite par M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Bureau des jeunes parlementaires.

Dans leurs allocutions d'ouverture, le Président du Bureau des jeunes parlementaires, la Présidente de l'UIP et le Secrétaire général de l'UIP ont évoqué les résultats obtenus par les membres du Bureau sortant au cours des deux dernières années et ont salué leurs succès, notamment la réduction de l'âge requis pour être considéré comme un jeune parlementaire à l'UIP de moins de 45 ans à moins de 40 ans et l'organisation d'événements visant à renforcer les liens entre les jeunes parlementaires et les jeunes au niveau local.

Les membres du Forum ont fait le point sur les récentes évolutions dans leur pays, notamment les nouveaux lancements de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et les progrès réalisés dans la collaboration avec les parlements, comités et conseils de jeunes. Ils ont également exprimé le point de vue des jeunes sur les sujets abordés par la 150e Assemblée, appelant au renforcement des programmes de développement social pour les jeunes, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'autonomisation économique, à une solution juste et durable à deux États au Moyen-Orient et à une participation accrue des jeunes aux efforts en faveur de la paix et de la sécurité, conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Forum a approuvé les nominations faites par les groupes géopolitiques pour la composition du Bureau pour 2025-2027. Le nouveau Bureau s'est ensuite réuni et a élu Mme N. Abu Ghosh (Jordanie) à sa présidence.

Le Forum a chargé M. K. Ait Mik (Maroc) de préparer un rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes sur la proposition de résolution *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*, qui sera examinée lors de la 151e Assemblée de l'UIP en octobre 2025. Les membres du Forum ont ensuite tenu une discussion pour éclairer le rapport.

Lors de leur réunion plus tôt dans la journée, les membres du Bureau des jeunes parlementaires ont fait le point sur la participation des jeunes à la 150e Assemblée. Ils ont pris note qu'il s'agissait de la première Assemblée depuis que la limite d'âge pour être considéré comme un jeune parlementaire avait été abaissée. Les membres du Bureau ont également reconnu que ce changement devait s'accompagner d'efforts plus soutenus pour encourager les parlements et les groupes géopolitiques à augmenter la proportion de jeunes parlementaires. Ils ont dit espérer que leurs successeurs au Bureau maintiendraient les niveaux élevés de participation actuels et qu'ils poursuivraient les progrès réalisés en matière de communication avec les jeunes et de promotion de l'égalité des sexes (voir le rapport, page 76).

3. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Comité a tenu sa 177e session du 4 au 8 avril 2025. Y ont participé M. E. Blanc (France), Président du Comité, Mme N. Odsuren (Mongolie), Vice-Présidente du Comité, Mme L. Quartapelle (Italie), Mme M.G. Odhiambo (Kenya), Mme N.A. Odonga (Ouganda), M. M. Grujić (Serbie), Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) et M. H. Kamboni (Zambie). M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo) a également participé à la session à distance.

Au cours de la session, le Comité a examiné la situation de 288 parlementaires (dont 31 % de femmes) dans 17 pays. Des nouveaux cas concernant 48 parlementaires ont été déclarés recevables concernant : 9 parlementaires au Myanmar et 39 en Türkiye. Le Comité a également organisé huit auditions avec des délégations nationales et des plaignants.

Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, plusieurs décisions sur la situation de 266 parlementaires originaires des pays suivants : Brésil, Chili, Israël, Kirghizstan, Libye, Myanmar, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Somalie, Tunisie et Türkiye (voir le document présentant en détail les décisions adoptées).

4. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Depuis la dernière Assemblée en octobre 2024, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a tenu une réunion informelle (le 12 mars 2025) et une réunion formelle en deux séances (les 6 et 8 avril 2025). L'objectif de la réunion informelle était d'examiner le paragraphe 17 du projet de résolution soumis à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale concernant la proposition de restructuration du Comité, ainsi qu'un projet de proposition structurelle portant sur la composition et les modalités du Comité.

Lors de sa première séance en avril, le Comité a débattu de sa structure, de son mandat et de son orientation future, en tenant compte de la complexité croissante des crises régionales et de la nécessité de veiller à ce qu'il reste réactif et représentatif. Les membres ont pris note des informations transmises par le Secrétariat sur l'évolution de la situation en République arabe syrienne et au Yémen, un état des lieux qui a fait ressortir la nécessité pour le Comité d'élargir son champ d'action au-delà du conflit israélo-palestinien.

Le Secrétariat a proposé de porter le nombre de membres du Comité de 12 à 21 et de créer des sous-groupes thématiques et géopolitiques, y compris un groupe de travail à composition limitée. L'objectif de la réforme proposée était de renforcer l'équilibre géographique, de remédier aux déséquilibres structurels et de permettre un engagement plus ciblé face aux multiples crises qui touchent la région.

Si les membres ont accueilli favorablement ces propositions en tant que base pour renforcer l'efficacité du Comité, certains ont exprimé des inquiétudes quant aux difficultés potentielles à maintenir un dialogue fluide et à garantir la participation active des membres, en particulier dans un format élargi. D'autres ont exprimé des réserves quant à l'élargissement proposé du champ d'action thématique du Comité, mettant en garde contre le risque que cette expansion n'affaiblisse son objectif initial, à savoir le conflit israélo-palestinien. En réponse, il a été précisé que le conflit israélo-palestinien resterait au cœur des travaux du Comité et que les propositions visaient à renforcer – et non à remplacer – sa mission première. La discussion sur la réforme structurelle et le mandat du Comité sera poursuivie lors des prochaines réunions.

Le Comité a discuté de la possibilité d'effectuer une mission dans la région pour évaluer la situation humanitaire à Gaza. Le Secrétariat a informé les membres qu'une mission préliminaire était prévue en mai 2025, avec la participation du Secrétaire général de l'UIP et du Président du Comité.

Mme M. Lorenzo (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)) a donné un aperçu de la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie. Elle a décrit l'impact du conflit sur les civils et le personnel humanitaire, en insistant sur les perturbations des services essentiels, les déplacements à grande échelle et la suspension de l'éducation. Elle a également évoqué les difficultés opérationnelles et financières rencontrées par l'UNRWA, ainsi que les conséquences d'un accès limité et d'une désinformation croissante. Elle a fait le point sur la situation des réfugiés palestiniens au Liban et en République arabe syrienne. Les membres du Comité ont insisté sur l'importance de préserver le mandat et la continuité opérationnelle de l'UNRWA, tout en faisant valoir la nécessité de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires.

Le Comité a également entendu un exposé de M. A. Al Manai (Directeur exécutif du King Hamad Global Centre for Coexistence and Tolerance) sur les activités destinées à promouvoir la paix et la cohésion sociale.

Le Comité a réaffirmé son engagement à contribuer à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution à deux États et conforme au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies (voir le rapport, page 77).

5. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 7 avril 2025. La réunion était présidée par M. A. Farrugia (Malte).

Le Comité a discuté du suivi de sa précédente session, tenue en mars 2024, et exposé des mesures prises par ses membres en Australie, au Chili, au Kenya et en Thaïlande.

Le Comité a demandé que les ressources auxquelles ses membres ont accès soient mises à la disposition de l'ensemble des Parlements membres de l'UIP. Il a également souligné l'importance de coordonner ses travaux avec les commissions permanentes de l'UIP œuvrant dans des domaines similaires.

Le Comité a reçu des informations actualisées du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur les évolutions récentes de la situation au Myanmar, en particulier s'agissant des réfugiés rohingyas.

Le Comité a appelé tous les parlements à faire connaître le contexte du Myanmar – non seulement les conséquences humanitaires du récent tremblement de terre, mais aussi la situation des civils, y compris des réfugiés, qui sont touchés depuis longtemps par ces conflits. Les membres du Comité ont également appelé les parlementaires du monde entier à déployer davantage d'efforts pour que les auteurs de crimes de guerre et des violations du DIH commis dans le contexte de ce conflit soient traduits en justice. En outre, le Comité est convenu d'étudier la possibilité de se rendre à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, afin de constater par lui-même les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes touchées par la crise humanitaire au Myanmar.

Le Comité a examiné l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire, lancée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en septembre 2024. Menée par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la France, la Jordanie et le Kazakhstan, cette initiative vise à faire du DIH une priorité politique aux niveaux mondial, régional et national. Tous les parlements sont invités à envisager de prendre des dispositions et d'adopter des mesures dans cette voie au sein de leur pays.

Le Comité a également examiné les conclusions du dernier rapport du CICR intitulé *Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*, qui porte sur l'urbanisation des conflits armés, notamment sur l'utilisation d'armes explosives en zone peuplée. Le Comité a débattu de la manière dont les parlements peuvent inciter leur gouvernement à adhérer à la *Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplée*s et à veiller à sa mise en œuvre.

Le Comité a rappelé la décision qu'il avait prise lors de sa session d'octobre 2024 d'organiser, à l'avenir, des séances d'information en ligne et des webinaires en partenariat avec le CICR, afin d'informer et de mobiliser les parlementaires du monde entier autour du DIH.

Enfin, s'agissant de l'apatridie, le Comité s'est félicité des amendements constitutionnels récemment adoptés, qui accordent aux femmes malaisiennes le droit égal de transmettre automatiquement leur nationalité à leurs enfants nés à l'étranger. Bien que l'amendement constitutionnel ait été voté et adopté par le Parlement, il n'a pas encore été publié au journal officiel et n'est donc pas encore appliqué. Le Comité s'attend à ce qu'il soit publié et pleinement mis en œuvre (voir le rapport, page 79).

6. Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le Groupe de facilitateurs concernant Chypre s'est réuni le 5 avril 2025. Étaient présents à la réunion les trois facilitateurs, M. L. Wehrli (Suisse), M. H. Arshakyan (Arménie) et M. H. Carneiro (Portugal), trois membres de la délégation chypriote à l'UIP au nom de la Chambre des représentants de la République de Chypre et trois représentants de partis politiques chypriotes turcs.

Les parties ont exprimé l'espoir que les réunions informelles entre le Secrétaire général de l'ONU, les dirigeants de la communauté chypriote grecque et de la communauté chypriote turque et les trois puissances garantes, tenues les 17 et 18 mars 2025, déboucheraient sur des mesures de confiance concrètes et sur la reprise des pourparlers en vue d'une solution durable au problème de Chypre, sous les auspices de l'ONU.

Les parties sont également convenues de s'accorder, lors des prochaines sessions du Groupe, sur une ou plusieurs propositions d'actions que les parties pourraient entreprendre pour appuyer les mesures de confiance visant à renforcer celle-ci entre les communautés, qui pourraient être proposées à leurs institutions respectives.

7. Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

Depuis sa création en mars 2022, le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine s'emploie à promouvoir le dialogue politique pour appuyer les efforts de consolidation de la paix et réfléchit également aux possibilités de coopération afin de remédier aux conséquences humanitaires du conflit. Le Groupe de travail demeure profondément préoccupé par la guerre qui se poursuit et qui a entraîné la destruction de nombreuses infrastructures essentielles et de très lourdes pertes en vies humaines dans les deux camps.

Lors de sa treizième réunion, tenue en octobre 2024, le Groupe de travail a entamé des discussions avec les deux délégations sur les cas de cinq enfants déplacés de l'Ukraine vers la Fédération de Russie. Il a également eu un échange avec un représentant du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien.

À la suite de la réunion, le Secrétariat de l'UIP a entamé des consultations discrètes avec le Comité international de la Croix-Rouge afin de mieux comprendre les aspects juridiques et humanitaires du problème et de réfléchir aux moyens de traiter les cas en question. Le Groupe de travail a également maintenu le contact avec les deux parties, facilitant ainsi l'échange d'informations et de données juridiques à propos des cas précités.

Lors de sa quatorzième réunion, tenue le 7 avril 2025, le Groupe de travail a poursuivi ses discussions avec les deux délégations concernant les cas susmentionnés. Les membres se sont félicités du fait que les parlementaires des deux pays sont convenus que tous les enfants séparés de leurs parents, frères et sœurs, tuteurs légaux ou proches doivent être réunis avec eux, et se sont dits prêts à aider le Groupe de travail à cet égard, notamment si de nouveaux cas devaient se présenter.

Le Groupe de travail a également noté que la situation mondiale avait beaucoup évolué ces derniers mois et que les efforts diplomatiques visant à trouver une solution négociée à la guerre en Ukraine se sont intensifiés. Conformément à la mission première de l'UIP, qui est de fournir une plateforme au service de la diplomatie parlementaire et du dialogue pour la paix, et compte tenu du fait que l'UIP est le dernier forum où prennent encore part les parlementaires de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, le Groupe de travail a réfléchi avec les deux délégations aux opportunités de compléter les efforts déployés au niveau gouvernemental. Ces discussions ont aussi porté sur des questions plus générales liées à la sécurité européenne et au rôle que peut jouer le dialogue parlementaire pour favoriser la stabilité et la compréhension mutuelle. Bien que les deux délégations aient indiqué ne pas être habilitées à engager des négociations, le Groupe de travail s'est félicité du fait que chacune d'elles ait exprimé sa volonté de réfléchir à la façon de mieux tirer parti du cadre offert par l'UIP, notamment en renforçant la communication et en échangeant plus régulièrement entre les Assemblées.

8. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Lors de sa 18e réunion, tenue le 5 avril 2025, le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a élu Mme M. Guerra Castillo (Mexique) comme nouvelle présidente et Mme L. Saint-Paul (France) comme nouvelle vice-présidente. Toutes deux s'acquitteront d'un mandat d'un an, avec possibilité de réélection pour une année supplémentaire.

Un programme de travail actualisé pour 2025 a été présenté, comprenant des réunions d'experts sur la définition du terrorisme, les implications de l'intelligence artificielle (IA) dans le contexte de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme, et le lien entre la migration et la prévention de l'extrémisme violent. Des réunions régionales auront lieu en Amérique latine et en Afrique. La Libye a proposé d'accueillir une visite à Benghazi et d'organiser le prochain Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme. Cette proposition est toujours à l'étude.

Concernant la définition du terrorisme, les participants ont réaffirmé l'importance d'établir une définition claire et dépolitisée qui tienne compte de la protection des droits de l'homme et s'appuie sur les progrès déjà réalisés au sein de l'ONU. Bien qu'il n'existe pas encore de définition universellement acceptée, il est convenu que les efforts ne doivent pas partir de zéro et que toute définition future doit être formulée de manière que les mesures antiterroristes ne puissent pas être utilisées à mauvais escient pour cibler des opposants politiques, la société civile ou les défenseurs des droits de l'homme. Les membres du Groupe ont noté qu'une telle définition devait inclure deux éléments essentiels : premièrement, la commission d'actes criminels ayant intentionnellement causé la mort ou des lésions corporelles graves (*actus reus*) et deuxièmement, une intention spécifique au-delà de l'acte lui-même, par exemple

l'intimidation d'une population ou la coercition d'un gouvernement ou d'une organisation internationale à prendre ou à s'abstenir de prendre une mesure particulière. La nécessité d'éviter de classer à tort d'autres formes de violence comme étant des actes terroristes a également été mise en avant.

L'un des principaux sujets abordés a été la mise en place du comité ad hoc sur l'*Appel du Sahel*. Le comité s'intéressera à cinq domaines prioritaires : le développement, l'éducation, la sécurité, l'environnement et les communautés. Des facilitateurs ont été désignés pour tous les domaines, à l'exception de celui des "communautés". Les travaux seront appuyés par le Secrétariat de l'UIP, en collaboration avec les agences des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des universités et des organisations non gouvernementales.

La réunion a également donné lieu à une première discussion sur l'impact croissant de l'IA dans le contexte du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Trois experts ont contribué à la discussion : M. S. Stroobants (Institut pour l'économie et la paix), Mme W. O'Brien (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) et M. N. Tankoano (Parlement du Burkina Faso). Les experts ont analysé les moyens utilisés par les réseaux terroristes et criminels pour exploiter de plus en plus les outils d'IA et les plateformes numériques à des fins de planification, de recrutement, de propagande et de financement, notamment grâce aux crypto-monnaies. Des inquiétudes ont été exprimées quant au rôle de l'IA qui permet à des acteurs isolés d'opérer avec une empreinte numérique minimale, ce qui les rend beaucoup plus difficiles à repérer et à surveiller.

Les participants ont souligné qu'il était urgent d'actualiser les cadres juridiques et politiques pour faire face à l'évolution de ces menaces. En réponse, le Groupe a annoncé qu'une réunion d'experts serait organisée dans le courant de l'année 2025 afin d'étudier plus en détail le rôle de l'IA dans le terrorisme et le crime organisé. Cet événement réunira des parlementaires, des experts politiques, des technologues et des acteurs internationaux afin de définir des mesures législatives concrètes et de renforcer la coopération mondiale. Le Groupe a réaffirmé sa volonté de relever les défis posés par les technologies émergentes, tout en veillant à ce que tous les efforts restent ancrés dans la protection des droits de l'homme et de l'état de droit.

La Présidente a conclu la réunion en remerciant le Secrétariat. Elle a exhorté les membres à renforcer leur action en faveur des priorités clés, notamment la définition du terrorisme, la mise en œuvre du programme de travail 2025 et la promotion de l'initiative de l'*Appel du Sahel*. Elle a également rappelé la nécessité de nommer un facilitateur pour le domaine des "communautés". Elle a invité tous les membres à participer à la prochaine réunion du Groupe, qui se tiendra à Genève en octobre 2025 (voir le rapport, page 81).

9. Groupe de travail sur la science et la technologie

Une séance du Groupe de travail sur la science et la technologie s'est tenue à Tachkent le 7 avril 2025 en présence de 11 membres.

Les membres du Groupe de travail ont fait le point sur l'avancement des discussions au sein de leurs parlements respectifs à propos de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie, afin de sensibiliser les parlementaires à cet outil et de réfléchir aux moyens de le mettre en œuvre. Les membres ont également discuté de stratégies visant à promouvoir la Charte en tant que document de référence pour intégrer des aspects éthiques dans l'élaboration et le déploiement de technologies nouvelles et émergentes, notamment les systèmes d'intelligence artificielle (IA).

M. W.S. Cheng (responsable de l'Unité Impact, innovation et développement à la Fondation Globethics) a livré un exposé sur la façon d'utiliser des principes éthiques, tels que ceux énoncés dans la Charte, pour guider les efforts visant à combler la fracture numérique entre les pays du Nord et du Sud. M. Cheng a mis l'accent sur plusieurs problèmes et défis pressants, tels que la désinformation, l'ingérence électorale, les suppressions d'emplois, les conditions de travail abusives et l'altération du discernement. Il a exhorté les parlementaires à redéfinir l'IA comme un bien commun mondial, à plaider en faveur de l'interdiction de l'utilisation de l'IA à des fins militaires et à soutenir les discussions sur l'usage de l'IA en faveur de la paix.

Le Groupe de travail a été informé de l'avancement des préparatifs de la deuxième édition des Écoles de la science au service de la paix, qui portera sur le thème *Comprendre l'intelligence artificielle (IA) et son impact sur le travail parlementaire : IA, conscience humaine et éthique.* Cette deuxième édition consistera en deux volets : une réunion directive à l'intention du personnel parlementaire, qui se tiendra au Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au

Moyen-Orient (SESAME) à Allan (Jordanie) du 5 au 9 mai 2025, et une réunion parlementaire qui se tiendra au Centre international pour l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences et de l'éducation (ICISE) à Quy Nhon (Viet Nam) du 10 au 12 septembre 2025.

Les membres du Groupe de travail ont examiné les conclusions d'une enquête sur l'utilisation des travaux de recherche scientifique par les parlementaires, qui a permis de mettre en lumière plusieurs obstacles importants à une utilisation efficace des données scientifiques. Les contraintes de temps se sont révélées être un problème majeur, à l'instar du manque de personnel et de ressources pour traduire des données complexes en informations exploitables. Les membres ont également discuté de stratégies et de mesures concrètes visant à relever certains de ces défis (voir le rapport, page 83).

10. Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a tenu sa 51e session les 4 et 8 avril 2025. Étaient présents le Président, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), ainsi que Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) et M. A. Almodóbar Barceló (Espagne).

Conformément à son mandat, le Groupe s'est intéressé à l'état de la représentation des femmes dans les parlements nationaux, ainsi que dans les organes et les Assemblées de l'UIP. Il a examiné la composition des délégations à la 150e Assemblée. Au 10 avril 2025, 37,2 % des délégués à l'Assemblée étaient des femmes (voir page 85), ce qui représente une amélioration par rapport aux cinq Assemblées précédentes, mais reste inférieur au record de 39 % de femmes déléguées à Nusa Dua en 2022 et à Madrid en 2021. Lors de cette Assemblée, 47 délégations sur 127 (37 %) respectaient l'équilibre entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles étaient composées de 40 à 60 % de femmes ou d'hommes. Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui de l'Assemblée précédente (voir page 86). Sur les 127 délégations présentes, 123 étaient composées d'au moins deux délégués, dont 10 étaient exclusivement masculines (8,1 %). En outre, quatre délégations de deux délégués ou plus étaient entièrement composées de femmes. Au total, deux délégations ont fait l'objet de sanctions lors de cette Assemblée.

Le Groupe s'est félicité des modifications apportées actuellement aux Statuts et Règlements de l'UIP, qui visent à renforcer l'équilibre entre les sexes dans les délégations et aux postes de direction des organes de l'UIP et, à terme, à réaliser la parité hommes-femmes. Le Groupe a souligné que les mesures visant à garantir la parité au sein de l'UIP devaient rester neutres et que les sanctions devaient s'appliquer de la même manière aux délégations composées uniquement d'hommes qu'aux délégations composées uniquement de femmes. En fin de compte, le Groupe a exprimé le souhait que toutes les délégations aux Assemblées de l'UIP soient aussi proches que possible d'une répartition 50/50 entre les délégués hommes et femmes.

Le Groupe a fait le point sur les mesures prises pour mettre en œuvre la politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP. Cette politique reste disponible sur les plateformes de l'UIP et continue d'être mise en avant lors des réunions. Une formation sur la lutte contre le harcèlement a été dispensée à l'ensemble du personnel et des consultants de l'UIP. Des séances de formation supplémentaires seront également proposées aux parlementaires et aux autres participants à la 151e Assemblée de l'UIP. Le Groupe a également insisté sur l'importance de veiller à ce que les accords avec les hôtes de toutes les Assemblées et conférences de l'UIP comprennent des dispositions spécifiques relatives au respect de la politique de lutte contre le harcèlement. Il a en outre recommandé que la politique soit largement diffusée dans les parlements afin d'inspirer ceux qui souhaitent prendre des mesures à cet égard.

Le Groupe a examiné l'état de la représentation des femmes dans les parlements nationaux, en mettant l'accent sur ceux qui ne comptent que peu ou pas de femmes parmi leurs membres. Des progrès notables ont été réalisés, les femmes représentant aujourd'hui 27,2 % des parlementaires dans le monde, contre 11,3 % en 1995. Toutefois, à l'issue des renouvellements parlementaires de 2024, les avancées ont été plus lentes que les années précédentes, avec un gain de seulement 0,3 point de pourcentage en termes de représentation des femmes. En outre, trois chambres basses ou uniques ne comptent aucune femme.

Le Groupe a eu une discussion fructueuse avec la délégation algérienne. Depuis son indépendance en 1962, l'Algérie promeut les droits et la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie. En 2012, l'Algérie est entrée dans l'histoire en élisant plus de 31 % de femmes à sa chambre basse, après avoir adopté des quotas obligatoires pour les hommes et les femmes. En 2020, la nouvelle Constitution

a prévu une parité hommes-femmes de 50/50. Toutefois, la loi électorale applicable lors des élections de 2021 ne prévoyait pas l'application stricte de l'objectif de parité pour les listes de partis et les femmes n'ont été élues qu'à 8,1 % des sièges. La délégation a fait savoir que la loi électorale et la loi sur les partis politiques seraient modifiées avant les élections de 2026 à la chambre basse afin d'appliquer le quota de 50/50 et de veiller à ce que les femmes occupent également des postes de direction au sein des partis. En outre, des mesures de sensibilisation du public, des partis politiques et des dirigeants politiques sont envisagées, de même qu'une formation pour les femmes parlementaires. Le Groupe s'est réjoui des mesures annoncées et a fait savoir que l'UIP était prête à soutenir les efforts du Parlement algérien en vue des élections de 2026, si un tel soutien était nécessaire.

Le Groupe a également rencontré la délégation des Maldives, où la représentation des femmes au parlement est tombée à 3,2 % après les élections de 2024 (contre 4,6 % en 2019). Il s'agissait du troisième dialogue entre le Groupe et les Maldives. La délégation a expliqué que les mesures récentes visant à garantir la représentation des femmes dans la politique locale, où un quota de 30 % de femmes s'applique, modifient progressivement la perception des femmes en politique dans le pays, même si ce changement ne s'opère pas aussi rapidement ou dans des proportions aussi importantes que prévu. Le Parlement a mis en œuvre de nombreuses mesures en vue des élections de 2024, telles que la sensibilisation du public, les parlements d'entraînement pour les femmes et la formation des candidates. Cependant, l'accès à la fonction parlementaire reste un défi majeur pour les femmes en raison des stéréotypes persistants et de l'opposition des hommes politiques, ainsi que de la violence en ligne à l'encontre des femmes parlementaires. Une proposition de loi sur les quotas pour le parlement, présentée en 2024, n'a pas reçu le soutien nécessaire. Compte tenu de cette situation, il est nécessaire de sensibiliser la population à la contribution des femmes à la gouvernance à tous les niveaux, au moyen de programmes scolaires, de discussions au niveau local et d'actions de sensibilisation des médias et des partis politiques. Garantir aux femmes le soutien financier nécessaire pour se présenter aux primaires des partis politiques a également été identifié comme une étape importante vers l'égalisation des chances. L'UIP reste disponible pour appuyer les efforts du Parlement visant à modifier la perception du public à l'égard des femmes en politique et à renforcer la volonté des partis politiques d'attribuer des sièges à des candidates.

11. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif sur la santé s'est réuni le 7 avril 2025 pour sa 32e et dernière séance avant sa transformation en un comité de l'UIP. Le Règlement du Comité sur la santé, approuvé lors de la 149e Assemblée, établit un comité composé de 15 membres dont le mandat est de promouvoir l'engagement parlementaire en matière de santé aux niveaux mondial, régional et national, en mettant l'accent sur les inégalités et la discrimination dans l'accès à la santé.

Le Groupe a adopté un cadre de responsabilité révisé pour la résolution intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*, adoptée par l'UIP en 2019. Ce cadre porte principalement sur les dispositions juridiques relatives à la couverture sanitaire universelle (CSU), les obstacles à l'accès à la santé et la protection de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Le Groupe a souligné l'importance de suivre les mesures prises par les parlements en ce qui concerne la CSU.

Le Groupe a pris connaissance des rapports de l'Organisation mondiale de la Santé et du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant sur les retombées négatives de la réduction du financement mondial en matière de santé. Les domaines particulièrement touchés sont la vaccination, les urgences sanitaires, la collecte de données sur la santé au niveau national et la promotion de l'autonomisation des femmes et de la diversité. Le Groupe s'est penché sur la place de la santé et du développement dans un monde marqué par des conflits et des crises de différentes natures.

Enfin, le Groupe a dressé le bilan de son travail depuis sa création en 2006, avec notamment la compilation des modifications législatives visant à renforcer l'action des pays contre le VIH/sida, la première tentative de recueillir des contributions parlementaires en faveur de la CSU, ainsi qu'une attention et un dialogue permanents sur des sujets sensibles tels que la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes. Le Groupe a souligné l'importance que revêtent les priorités actuelles en matière de santé pour l'avenir. Il a exprimé le souhait que le nouveau Comité sur la santé s'appuie sur le solide héritage du Groupe consultatif et continue d'accroître la visibilité de la santé au sein de l'UIP (voir le rapport, page 80).

Autres manifestations

1. Réunion conjointe des présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP

Le 5 avril 2025, la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont rencontré les présidents des groupes géopolitiques, des commissions permanentes et des autres organes spécialisés de l'UIP.

La Présidente de l'UIP a souhaité la bienvenue aux participants à la première édition de cette réunion, qui s'est tenue dans un format élargi et incluait les présidents de tous les organes subsidiaires du Conseil directeur. Elle a fait valoir que cette évolution s'inscrivait dans le cadre de la modernisation en cours des Statuts et Règlements de l'UIP. Compte tenu notamment de la complexité et de l'ampleur des Assemblées de l'UIP, elle a insisté sur l'importance de renforcer la coordination entre les organes de l'UIP conformément à l'article 9 du Règlement de l'Assemblée. En réunissant les différents axes de travail de l'Organisation, des synergies pourraient être définies, ce qui permettrait d'améliorer la qualité des résultats.

Mme A. Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP, a présenté les points forts de la 150e Assemblée de l'UIP, notamment :

- le débat général sur *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale* ;
- une allocution spéciale de M. Shavkat Mirziyoyev, Président de la République d'Ouzbékistan ;
- un volet spécial marquant le 40e anniversaire du Forum des femmes parlementaires, ainsi que le lancement d'une nouvelle campagne de l'UIP sur l'égalité des sexes ;
- l'adoption d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP.

Mme Filip a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la coordination et la communication entre les groupes géopolitiques et les organes de l'UIP, en particulier dans le cadre de l'élaboration de la stratégie 2027-2032 de l'Organisation.

M. E. Blanc (France), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, a rendu compte des travaux récents de son Comité. Il a noté une augmentation marquée des cas de violation des droits des parlementaires et a insisté sur l'importance d'une coopération opportune entre tous les acteurs. Il a encouragé la diffusion des décisions, la coordination des mesures et l'échange régulier d'informations en vue de tirer le meilleur parti possible de l'impact collectif s'agissant de la sauvegarde des institutions et de la protection des parlementaires menacés.

Les participants à la réunion ont discuté des modalités d'amélioration de la communication et de la coordination au sein des groupes géopolitiques et des organes spécialisés de l'UIP, ainsi qu'entre eux :

- M. B. Gado Idi, coordinateur du Groupe africain, a indiqué qu'un comité spécial avait été créé pour préparer une proposition de résolution au titre du point d'urgence axée sur la fin des conflits armés en Afrique, au Moyen-Orient et en Ukraine. Il a également insisté sur l'importance de la coordination entre les groupes géopolitiques en ce qui concerne le processus d'examen des points d'urgence.

- Mme D. O'Neill (Australie), Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, s'est inquiétée du nombre croissant de comités à l'UIP et du risque de fragmentation. Elle a fait valoir qu'il était nécessaire de renforcer l'intégration et la coordination entre les organes, en soulignant l'absence d'un cadre visuel ou structurel qui rende compte de l'intersectionnalité des organes de l'UIP. Mme O'Neill a également noté les pratiques divergentes entre les groupes géopolitiques, en particulier entre le Groupe Asie-Pacifique et le Groupe des Douze Plus, et a suggéré d'harmoniser les processus internes, par exemple avec un ensemble standardisé de points à l'ordre du jour pour tous les groupes. Elle a également suggéré que le Groupe des Douze Plus pourrait jouer un rôle dans le partage des meilleures pratiques avec d'autres groupes afin d'appuyer une discussion et une coordination plus importantes au-delà des Assemblées.

- M. Tian Xuejun (Chine), Président du Groupe Asie-Pacifique, a présenté trois propositions visant à renforcer le rôle et l'efficacité des groupes géopolitiques au sein de l'UIP. En plus d'encourager un apprentissage mutuel plus approfondi entre les groupes, mettant en lumière l'engagement du

Groupe Asie-Pacifique en faveur de la coexistence de diverses civilisations, il a appelé à une coordination institutionnelle plus forte et a insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes de mise en œuvre en améliorant le partage d'informations et les rapports sur les progrès législatifs.

- M. B. Boughali (Algérie), Président du Groupe arabe, a affirmé que le succès de l'UIP dépendait de la mise en œuvre effective de ses résolutions par tous les Parlements membres. Il a également réitéré l'appel du Groupe arabe en faveur de la traduction en arabe de tous les documents de l'UIP.
- M. M. Nadir (Guyana), Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a souligné l'importance de veiller à ce que la stratégie 2027-2032 de l'UIP soit davantage axée sur l'échelon local. Il a également appelé tous les groupes géopolitiques et la direction de l'UIP à nouer des contacts plus directs avec les parlements qui se sont désengagés de l'Organisation. Il a affirmé que le GRULAC restait ouvert à un renforcement des échanges et de la collaboration entre les groupes géopolitiques, le Secrétariat de l'UIP et les autres organes de l'UIP.
- M. L. Wehrli (Suisse), Président du Groupe des Douze Plus, a accueilli favorablement l'idée d'une collaboration accrue entre les groupes géopolitiques, notamment par l'échange de programmes et d'approches coordonnées de la résolution au titre du point d'urgence. Il a indiqué que le Groupe des Douze Plus était prêt à partager les meilleures pratiques organisationnelles avec les autres groupes. En ce qui concerne la stratégie 2027-2032 de l'UIP, M. Wehrli a rappelé la nécessité de prévoir suffisamment de temps pour des échanges fructueux avec les groupes géopolitiques. Il a insisté sur l'importance de recevoir un calendrier précis pour les consultations.
- M. S. Rachkov (Bélarus), Président du Groupe Eurasie, a dit qu'il était favorable au format élargi de la réunion et s'est félicité de l'inclusion d'organes supplémentaires de l'UIP. Dans le même temps, il a préconisé de préserver les bonnes pratiques du passé, en particulier le partage d'informations actualisées par les présidents des groupes géopolitiques. Il a également rappelé que l'année 2025 marquait le 80e anniversaire de la victoire sur le fascisme et a noté que le Groupe Eurasie avait publié un communiqué à cette occasion.
- M. W. William (Seychelles), Président de la Commission permanente du développement durable, a fait valoir que le groupement des Parlements membres des petits États insulaires en développement aurait également dû participer aux discussions et a plaidé en faveur d'une meilleure intégration de ces parlements dans les délibérations des groupes géopolitiques.

Pour conclure la réunion, la Présidente de l'UIP a exprimé son accord pour que le point de l'ordre du jour relatif aux rapports des groupes géopolitiques soit réintroduit lors des prochaines réunions. Reconnaissant que le nombre d'organes de l'UIP ne cesse de croître, elle a noté que le Comité exécutif avait demandé au Secrétaire général d'étudier les moyens de rationaliser les travaux de ces organes. Elle a également reconnu les différences de pratiques entre les groupes géopolitiques et a soutenu l'idée de diffuser à l'avance les points de l'ordre du jour suggérés afin de promouvoir une meilleure préparation et un engouement accru. Enfin, elle a salué le modèle organisationnel du Groupe des Douze Plus, notamment ses réunions régulières entre les Assemblées et ses séances de coordination quotidiennes le matin pendant les Assemblées, suggérant que d'autres groupes envisagent d'adopter des pratiques similaires.

2. Atelier sur le thème *Quels sont les effets des convictions et des normes sociales sur la santé des femmes ?*

L'atelier a été organisé conjointement par l'UIP, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH). Il était encadré par Mme L. Clifford-Lee (Irlande), qui a souligné l'importance du dialogue et le rôle des parlementaires pour lutter contre les normes sociales néfastes.

Dans un témoignage vidéo, Mme M. Nasula (Kenya), qui a été victime d'un mariage forcé alors qu'elle était enfant, a souligné le manque d'information sur les soins prénatals ainsi que l'accès insuffisant à ces soins. Elle a insisté sur le traumatisme causé par le mariage d'enfants et par la grossesse chez les adolescentes. Dans un message vidéo liminaire, Mme P. Allotay (OMS) a évoqué les difficultés rencontrées dans le passé et aujourd'hui pour répondre aux besoins des femmes, et a souligné l'importance d'un leadership collectif et de politiques fondées sur des données probantes pour traiter les questions connexes.

Le débat a mis en lumière comment les croyances et les normes sociales affectent la santé des filles et des femmes, et s'est penché en particulier sur les mutilations génitales féminines (MGF), la stérilisation forcée, l'accès à la contraception et la ménopause. M. M.I. Ravalia (Canada) a exposé les mesures législatives prises par son pays pour renforcer la capacité d'action des femmes, tout en soulignant les défis auxquels sont confrontées les collectivités insuffisamment desservies ainsi que les femmes immigrées et autochtones. Mme I. Modja (chanteuse malienne) a livré son témoignage en tant que victime de MGF et a expliqué comment elle tirait parti de son travail de chanteuse pour aller à la rencontre des gens et les sensibiliser aux normes et pratiques néfastes. Elle a souligné en outre que les MGF étaient un problème de société qui n'avait pas de justification culturelle. Mme S. Mbaya (Menopause Solutions) a évoqué la stigmatisation qui entoure la ménopause et qui, selon elle, est institutionnalisée dans les politiques et les budgets. Elle a appelé à une mobilisation et à une législation sur cette question, soulignant la nécessité d'allocations budgétaires pour la recherche et les services liés à la ménopause. Mme E. Muthoni Ndiga (Center for Reproductive Rights) a attiré l'attention sur le rôle de la société civile dans la promotion de la législation visant à faire progresser les droits en matière de reproduction. Elle a mis l'accent sur le point de rencontre entre le racisme et l'inégalité des sexes, appelant à une éducation complète à la sexualité et à des services de santé centrés sur les personnes survivantes.

Des délégués de Bahreïn, de France, d'Inde, du Maroc, de Monaco, des Pays-Bas et de la République-Unie de Tanzanie ont pris la parole. Ils ont cité des exemples d'avancées en matière de droit à l'avortement, de mariage d'enfants et d'égalité des sexes, en dépit des défis auxquels les parlementaires sont confrontés pour faire évoluer les normes sociales et les croyances liées à la santé des femmes. D'autres questions ont été soulevées, notamment la nécessité de mobiliser les hommes ainsi que le problème du biais masculin dans la recherche scientifique.

Dans ses remarques finales, Mme E. Scolaro (OMS) a souligné l'importance de l'engagement parlementaire en matière de santé mondiale. Elle a mis en avant la nécessité d'un financement durable pour la santé mondiale, ainsi que l'importance de la participation des parlementaires aux processus de prise de décision.

3. Événement parallèle sur les droits de l'homme à l'intention des cinq pays d'Asie centrale

Cet événement parallèle, organisé par l'UIP en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et accueilli par le Sénat de l'Ouzbékistan, visait à tirer parti de l'occasion unique offerte par la première Assemblée de l'UIP tenue en Asie centrale. Il a réuni des parlementaires des cinq parlements de la région – ceux du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan – pour discuter et partager leurs expériences de travail en matière de promotion et de protection des droits de l'homme dans le cadre de leur engagement auprès des organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme. Six parlementaires de cinq pays y ont participé, ainsi que Mme S. Kiladze, ancienne membre du Parlement géorgien, en tant qu'intervenante principale.

La réunion a débuté par un discours de bienvenue prononcé par le modérateur, M. A. Saidov, ancien membre du Comité exécutif de l'UIP, qui a fait part de ses réflexions sur le rôle clé joué par les parlements dans la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies en matière de droits de l'homme et dans l'interaction avec les mécanismes des Nations Unies. Mme Kiladze a présenté les bonnes pratiques dans ce domaine, en s'appuyant sur son expérience unique en tant qu'ancienne parlementaire et actuelle Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Ces interventions ont été suivies de brefs exposés de M. I. Novikov, au nom du Programme des droits de l'homme de l'UIP, et de M. O. Fisher, au nom du Bureau régional du HCDH pour l'Asie centrale. Les participants ont ensuite débattu de la manière dont les normes et recommandations internationales en matière de droits de l'homme pourraient être prises en compte dans la législation nationale, ainsi que dans les budgets, les politiques et les autres mesures adoptées par les parlements nationaux.

Au cours du volet interactif de cet événement parallèle, les quatre parlementaires du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan ont prononcé des discours sur leurs réalisations passées et récentes en rapport avec le thème abordé. Sans se risquer à une évaluation critique de la situation des droits de l'homme dans leurs pays respectifs, ils ont évoqué certains des défis auxquels ils étaient confrontés, notamment les menaces à la sécurité et les changements climatiques. Ce volet a été suivi par un exposé d'un membre du Sénat de l'Ouzbékistan, qui a présenté en détail certaines des nombreuses activités menées conjointement par le Parlement ouzbek, le Centre national des droits de l'homme (un organe d'État chargé de renforcer les capacités et de remplir les fonctions d'un mécanisme

national de signalement, de mise en œuvre et de suivi), l'UIP, le HCDH et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'importance de franchir des étapes majeures communes, telles que l'éradication de l'apatridie (réalisée par le Kirghizistan en 2018 et l'Ouzbékistan en 2024) et l'abolition de la peine de mort, a également été soulignée.

Les participants ont également discuté de l'importance de tenir des échanges soutenus au niveau régional en Asie centrale, qui, ont-ils noté, gagne lentement en notoriété en tant que région à part entière. Plus particulièrement, M. Saidov a décrit en détail les nombreux résultats obtenus à l'issue de discussions plus intenses entre les gouvernements de la région ces dernières années, notamment le règlement de différends frontaliers qui duraient depuis des décennies, et a appelé à la création d'une assemblée des parlements d'Asie centrale dans un avenir proche. Comme première étape, M. Saidov a recommandé d'organiser davantage d'événements et de séminaires réunissant des parlementaires de la région pour discuter de sujets tels que les droits de l'homme, ainsi que d'envisager la tenue d'auditions conjointes de commissions parlementaires chargées de ces questions.

4. Atelier sur le thème *Renforcer la communication et le plaidoyer parlementaires en faveur de l'action climatique*

Cet atelier, tenu le 7 avril 2025 et co-organisé par l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), visait à aider les parlements à mieux communiquer sur les questions liées au climat et à souligner la pertinence des plaidoyers efficaces sur cette question. Les parlementaires ont pu apprendre à éliminer certains obstacles à une bonne communication et à susciter une action collective en faveur du climat. Plus de 40 participants et observateurs de 19 pays étaient présents.

M. X. Gapporov (Président de la commission de l'écologie et de la protection de l'environnement de la Chambre législative de l'Ouzbékistan) a prononcé des remarques liminaires, en exposant des initiatives mises en œuvre récemment par l'Ouzbékistan face à la crise climatique, y compris des stratégies visant à développer les énergies renouvelables dans le pays. Il a rappelé la tenue du Forum international sur le climat à Samarcande (*Samarkand International Climate Forum*) début avril 2025, où il a été question de rendre le développement plus écologique en Asie centrale.

Le volet interactif de l'atelier a été animé par Mme K. Smith (spécialiste de la communication au PNUD). Mme Smith a souligné l'importance d'une bonne communication pour faire progresser l'action climatique. Elle a tout d'abord exposé les caractéristiques actuelles de la communication sur le climat, notamment le fort taux de désinformation, le renforcement des clivages politiques, le trop-plein d'informations, la perte de confiance des citoyens dans les institutions et l'évolution des médias numériques.

Les participants de plusieurs pays, notamment Bahreïn, le Pakistan et les Seychelles, ont fait part de l'expérience de leur pays en matière de changements climatiques, en particulier les difficultés économiques que pose la crise climatique. Il a également été rappelé que des mesures législatives rigoureuses étaient essentielles pour lutter contre les émissions de carbone.

À la suite de ces présentations, Mme Smith a exposé les principes clés d'une communication efficace sur les questions climatiques, à savoir utiliser des mots simples, illustrer les idées par des exemples de situations réelles, véhiculer des messages axés sur les solutions et structurer les messages autour des priorités des citoyens, telles que l'emploi, la santé et la sécurité. Pour illustrer ces principes, trois brèves vidéos présentées par l'Égypte, le Kenya et Tuvalu ont été diffusées. Chaque vidéo montrait des exemples de communication efficace sur des problèmes liés au climat et des solutions pour y faire face. Les participants ont reconnu que les éléments visuels inclus dans les vidéos rendaient les messages plus percutants.

Des parlementaires de pays tels que l'Autriche, la Barbade, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, les Fidji, l'Inde et la Lettonie ont ensuite pris la parole. L'absence de lois sur le climat a été soulignée comme l'un des principaux défis à relever pour faire progresser l'action climatique. Des appels ont été lancés en faveur du renforcement de la coopération régionale, de l'élargissement des réseaux sur les changements climatiques et de l'augmentation des financements de la lutte contre les changements climatiques. Le rôle des médias numériques dans la diffusion d'informations fausses et mensongères a également été souligné, tout comme la nécessité urgente que les parlements se saisissent de cette question.

5. Atelier sur le thème *La lutte contre les armes de destruction massive du point de vue humanitaire*

Cet atelier, qui s'est tenu le 7 avril 2025 et était modéré par Mme F. Belhirch (Pays-Bas), s'est penché sur les menaces complexes que représentent les armes de destruction massive (ADM), ainsi que sur le rôle essentiel des parlementaires dans la prévention de leur utilisation. Des intervenants du Comité international de la Croix-Rouge, des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, de l'Académie mondiale des arts et des sciences et d'INTERPOL ont appelé à un renforcement des cadres humanitaires et juridiques, à une coopération pratique et à un engagement parlementaire dynamique.

Les discussions ont porté sur la complexité croissante des menaces liées aux ADM, qu'il s'agisse des armes nucléaires et chimiques ou de l'utilisation abusive de matériaux courants. Les intervenants ont souligné le fait que les parlementaires étaient particulièrement bien placés pour traduire les engagements internationaux en actions nationales, notamment par la ratification des traités, l'incorporation des accords internationaux dans le droit interne, l'allocation de budgets pour la préparation aux situations d'urgence, le contrôle de l'action des gouvernements et les campagnes de sensibilisation des populations.

L'atelier a mis en évidence l'importance d'une perspective humanitaire – parallèlement aux considérations de sécurité – dans l'élaboration des réponses politiques, compte tenu de l'impact dévastateur des ADM sur les civils, l'environnement et les sociétés. Les délégations de l'Inde et de la Zambie, entre autres, ont fait part des mesures prises dans leurs pays en matière de désarmement et ont réitéré l'appel à une collaboration plus étroite entre les parlementaires, la société civile et les organisations internationales. Les participants ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes de vérification et de responsabilisation solides afin d'instaurer la confiance, ainsi que d'adopter une approche du désarmement et de la non-prolifération centrée sur l'être humain. Ils ont estimé qu'une approche collaborative, fondée sur les principes de la sécurité commune et de la sécurité humaine, constituait la voie la plus efficace pour prévenir l'utilisation et la prolifération des ADM.

6. Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Le rôle des parlements dans la lutte contre les effets des conflits armés sur les enfants*

Le 8 avril 2025, le Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) a organisé un débat en séance publique sur le thème *Le rôle des parlements dans la lutte contre les effets des conflits armés sur les enfants*. Parmi les intervenants figuraient M. F. Ahmed (Conseiller juridique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR)), Mme S. Kiladze (Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies), Mme R. Dervišević (Bosnie-Herzégovine) et Mme G. Marufova (Ouzbékistan). La séance était conduite par le Président du Comité, M. A. Farrugia (Malte).

Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), plus de 473 millions d'enfants, soit plus d'un sur six dans le monde, vivent dans des zones de conflit. Pour la seule année 2024, l'ONU a vérifié près de 33 000 violations graves commises à l'encontre d'enfants dans le cadre d'un conflit armé. Au terme de l'année 2023, plus de 47 millions d'enfants avaient été déplacés en raison d'un conflit. Au cours d'un conflit armé, les enfants risquent d'être tués, mutilés, enlevés, déplacés, séparés de leur famille, victimes de violences sexuelles ou même recrutés par des groupes armés pour participer aux hostilités. Les enfants peuvent également subir les effets d'un conflit armé longtemps après sa fin, notamment des traumatismes, des handicaps physiques, des vulnérabilités psychologiques causées par la séparation d'avec la famille, des perturbations dans l'éducation et même une stigmatisation liée au conflit.

Dans cette optique, la séance publique du Comité a examiné le rôle des parlements dans la protection des enfants contre les effets des conflits armés et dans le soutien qu'ils leur apportent pour atténuer ces effets. Les intervenants ont rappelé l'importance du droit international humanitaire (DIH) dans la protection des enfants et ont insisté sur la nécessité impérieuse pour les parlements et les parlementaires de veiller à la ratification des principaux instruments du DIH, notamment la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant protège également les droits des enfants pendant et après les conflits armés. Les participants ont été sensibilisés au rôle des parlementaires dans la transposition des engagements en lois et dans la diffusion du DIH et d'autres règles protégeant les enfants auprès de divers publics. La volonté politique

de déployer des efforts pour protéger les enfants a été qualifiée de cruciale, tout comme l'exercice d'un contrôle efficace sur les obligations internationales des gouvernements et sur les budgets nationaux. Les budgets tenant compte des besoins des enfants ont été cités comme de puissants outils permettant de progresser.

Les participants ont écouté un exposé sur l'expérience de la Bosnie-Herzégovine dans la gestion des conséquences à long terme d'un conflit, y compris les traumatismes psychologiques et la stigmatisation, et sur les approches globales et stratégiques du pays à l'égard du processus de justice transitionnelle. L'adoption de la loi relative à la protection des victimes civiles de la guerre (2023), qui reconnaît les enfants nés d'un viol commis dans le cadre du conflit comme des victimes civiles de la guerre, a été citée comme un bon exemple d'initiative législative visant à soutenir les enfants touchés par les hostilités.

Un autre exemple de bonne pratique évoqué lors de la séance est l'opération humanitaire "Mehr" en Ouzbékistan, qui a impliqué le rapatriement et la réintégration de 531 enfants provenant de zones de conflit, et qui a également fourni à ces enfants un soutien psychologique, médical et social.

Des parlementaires de Bahreïn, de l'Équateur, de la Libye, du Myanmar, de la Pologne, du Rwanda, du Tchad, de la Thaïlande, de l'Ukraine et de l'Uruguay ont pris la parole pour partager leurs expériences sur le sujet et appeler à une action parlementaire accrue visant à soutenir les enfants touchés par les conflits. Les défis spécifiques évoqués comprenaient les meurtres, la traite et les déplacements forcés d'enfants. Les catastrophes naturelles et l'effondrement des services essentiels ont également été cités comme des facteurs aggravants. Les participants au débat ont également souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant de tenir les auteurs responsables des violences et des abus commis à l'encontre des enfants pendant les conflits armés, ainsi que la nécessité d'une législation nationale visant à protéger les droits des enfants et à garantir la responsabilité dans les conflits armés, qu'ils soient internationaux ou non. Un parallèle a été établi entre les enfants touchés par les conflits et ceux victimes de la violence interne liée au trafic de drogue, qui a un impact très similaire sur les enfants et nécessite une attention et une action urgentes.

7. Réunion-débat sur le thème *Mettre à profit les valeurs religieuses et éthiques pour faire progresser le dialogue parlementaire et la coexistence pacifique*

Cette réunion-débat a été organisée par l'UIP, en coopération avec l'Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie – observateur permanent auprès de l'UIP – et le King Hamad Global Center for Coexistence and Tolerance. Les participants ont discuté du potentiel des valeurs religieuses et éthiques pour réduire les clivages, instaurer la confiance et maintenir un contrat social qui renforce l'égalité des droits, la dignité et l'humanité de tous. La rencontre a également été l'occasion de discuter d'outils importants qui permettent de promouvoir la coexistence pacifique, tels que l'éducation et la mobilisation des citoyens.

La discussion a été animée par Mme S. Markiewicz (Conseillère de l'UIP pour le dialogue interconfessionnel) et M. F. Daou (Directeur exécutif de Globethics). Parmi les intervenants figuraient M. P.F. Casini (Italie, président honoraire de l'UIP), Mme D. O'Neill (Australie, ancienne professeure d'études religieuses), M. I. Vulpescu (Roumanie, Président de l'Assemblée générale de l'Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie), M. A. Al Mannai (Directeur exécutif du King Hamad Global Center for Coexistence and Tolerance), et Mme Ş. Pavey (Envoyée spéciale du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et ancienne membre de la Grande Assemblée nationale de Türkiye). Deux autres personnes ont pris la parole pour répondre aux interventions : Mme M. Cederfelt (Suède) et M. F. Dabba Smith (rabbin et co-Président du *Brent Multi-Faith Forum*). Le discours de clôture a été prononcé par M. M. Omar (Conseiller principal du Secrétaire général de l'UIP).

Les participants ont échangé leurs points de vue sur la place des valeurs religieuses et éthiques dans leur mandat de parlementaire ou dans leur travail au parlement national. Ils ont mentionné des valeurs partagées par tous, indépendamment de la religion ou des convictions, telles que le bien commun, le rejet de la violence au nom de la religion, l'égale dignité de tous les individus, le respect de l'altérité, la tolérance, la charité et le devoir de sollicitude envers autrui. Les intervenants ont discuté des outils qui contribuent à promouvoir la coexistence pacifique, notant que l'enseignement religieux et le dialogue multiconfessionnel ou œcuménique contribuent à susciter l'empathie pour autrui par le biais de l'éducation et de la rencontre.

Il a été rappelé aux participants que l'une des responsabilités des parlementaires est de dialoguer avec leurs électeurs et donc de tenir compte de leurs valeurs. Il a également été indiqué que la diplomatie parlementaire et la collaboration multipartite, notamment avec les acteurs religieux, permettent de créer

des espaces propices au partage d'expériences, à la réconciliation et à l'instauration d'un climat de confiance. Cela a été le cas lors de la première Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, qui s'est tenue à Marrakech (Maroc) en 2023 et qui a débouché sur le *Communiqué de Marrakech*, une déclaration dans laquelle les parlementaires encouragent leurs parlements respectifs à prendre des mesures concrètes en dialoguant avec les autorités religieuses pour faire respecter les droits de l'homme, renforcer l'état de droit et promouvoir la paix et l'inclusion. Les participants ont indiqué qu'ils se réjouissaient de la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel prévue à Rome du 19 au 21 juin 2025, sur le thème *Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*. Organisée par l'UIP et le Parlement italien, avec le soutien de Religions for Peace, la Conférence se déroulera dans le cadre du Jubilé annoncé par le Pape François et comprendra également une audience papale.

Des participants de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Maroc, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont pris la parole.

8. Atelier sur le thème *Réduire les émissions de méthane : une voie essentielle face à la crise climatique*

L'atelier a réuni 32 parlementaires de 16 pays, ainsi que des experts du climat et des participants d'organisations parlementaires régionales et d'organes des Nations Unies, pour discuter de la réduction des émissions de méthane en tant qu'étape critique dans la lutte contre la crise climatique. La séance a mis l'accent sur le fait que des réductions rapides des émissions de méthane, qui est un puissant gaz à effet de serre dont l'effet de réchauffement est 86 fois plus fort que celui du dioxyde de carbone, pourraient ralentir de manière considérable le réchauffement climatique à court terme.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) a rappelé que l'Organisation considérait la lutte contre les changements climatiques comme une priorité et a insisté sur le rôle essentiel des parlementaires s'agissant de garantir la redevabilité, de faire progresser la législation et de superviser les engagements nationaux en matière de méthane. M. B. Alikhanov (Ouzbékistan) a décrit les graves impacts climatiques en Asie centrale, mis en lumière les nouvelles lois nationales sur le climat et réaffirmé l'attachement de son pays au Pacte mondial sur le méthane. Mme C. Urmeneta (Global Methane Hub) a demandé que des objectifs relatifs au méthane soient inclus dans les prochaines contributions déterminées au niveau national et a souligné la nécessité d'agir dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et des déchets. Mme S. Bonnard (Coalition pour le climat et la qualité de l'air, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)) a évoqué les avantages connexes de la réduction des émissions de méthane, notamment pour la santé et la sécurité alimentaire. M. K. Kosumov (Observatoire international des émissions de méthane, PNUE) a présenté le programme *Methane Alert and Response System* et le Partenariat 2.0 pour la réduction du méthane dans les opérations pétrolières et gazières, et a souligné l'importance de disposer de données précises sur les émissions. Mme S. Radnaaragchaa (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) a évoqué le lien entre le méthane et la qualité de l'air et a appelé à une réglementation plus stricte des combustibles fossiles. M. C. Malley (Institut de l'environnement de Stockholm) a abordé les gains économiques et environnementaux découlant de la réduction des émissions de méthane, en mettant en avant des exemples du secteur de l'huile de palme au Ghana. M. T. Lotee (Kenya) a présenté en détail les lois et politiques nationales appuyant la réduction du méthane dans les domaines de l'agriculture et des déchets.

Les délégations de Bahreïn, de l'Équateur, de l'Inde, du Pakistan, de Sao Tomé-et-Principe et du Zimbabwe, entre autres, ont fait part de manière détaillée des stratégies et des efforts législatifs nationaux visant à réduire les émissions de méthane, notamment des initiatives axées sur le biogaz, l'amélioration de l'alimentation du bétail, la gestion des déchets, la transition vers des énergies propres et la détection des fuites de méthane.

La séance s'est terminée par un appel à l'action. Étant donné que le méthane n'est pas seulement un problème climatique, mais qu'il entraîne également des répercussions sur la santé publique, l'agriculture et les finances, les parlementaires ont été invités à jouer un rôle de premier plan en adoptant des lois pertinentes, en exerçant une surveillance de l'application des réglementations et en s'engageant dans la coopération internationale.

L'atelier a marqué le début d'une nouvelle plateforme parlementaire soutenue par l'UIP et chargée de coordonner l'action mondiale sur le méthane.

9. Atelier sur la diplomatie et la médiation parlementaires

Cet atelier, qui s'est tenu le 8 avril 2025 et a été modéré par M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), a réuni des parlementaires, des experts et des représentants du Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), de Globethics, de l'Académie mondiale des arts et des sciences (WAAS) et du World Future Council (WFC). Les principaux objectifs de l'atelier étaient de sensibiliser les participants à la diplomatie et à la médiation parlementaires, d'évaluer leur compréhension de ces concepts et de mesurer leur intérêt pour de nouvelles initiatives en matière de renforcement des capacités.

Les discussions ont porté sur le rôle des parlementaires en tant que médiateurs, en mettant l'accent sur les principes fondamentaux de la médiation que sont la justice, l'ouverture, l'équité, l'empathie, l'humilité et la réconciliation. Les intervenants ont souligné qu'un dialogue véritable, fondé sur le respect mutuel et l'écoute active, était essentiel au succès des processus de paix. L'un des thèmes centraux des discussions a été le fait que les parlementaires, grâce à leurs liens directs avec les citoyens et la société civile, étaient particulièrement bien placés pour favoriser la confiance, aplanir les divergences et promouvoir des solutions inclusives.

L'importance de la prise en main au niveau local, de l'adaptabilité et de l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés dans les efforts de consolidation d'une paix durable a été mise en évidence par deux études de cas : le programme *Des armes aux champs* aux Philippines et un deuxième exemple à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. La pertinence de la médiation prévalant sur les conflits armés, en particulier lorsqu'il s'agit de gérer les tensions sociales et structurelles, a également été soulignée.

L'atelier a marqué une première étape pour l'UIP dans l'élargissement de ses activités liées à la médiation, qui comprennent l'élaboration de modules de formation sur mesure en collaboration avec le GCSP, la WAAS, Globethics et le WFC. Cette initiative reflète une prise de conscience croissante du fait que, dans un monde polarisé, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution des conflits, la promotion de la compréhension et l'instauration d'une paix durable.

Élections et nominations

1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu les membres suivants au Comité exécutif :

Groupe arabe

- Mme H.B.H. Al-Sulaiti (Qatar) pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2029

Groupe Asie-Pacifique

- M. M.A. Sera (Indonésie), afin de terminer le mandat de M. F. Zon (Indonésie), arrivant à échéance en octobre 2027

2. Vice-Présidents du Comité exécutif

Le Comité exécutif a élu parmi ses membres les six vice-présidents du Comité exécutif représentant chacun des groupes géopolitiques, comme suit : Mme N.B.K. Mutti (Zambie) pour le Groupe africain, Mme H.B.H. Al-Sulaiti (Qatar) pour le Groupe arabe, Mme A. Sarangi (Inde) pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) pour le Groupe Eurasie, Mme M.d.C Alva Prieto (Pérou) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) pour le Groupe des Douze Plus.

3. Vice-Présidente de l'UIP

Le Comité exécutif a élu Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) vice-présidente de l'UIP.

4. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu les représentantes régionales suivantes au Bureau des femmes parlementaires :

Groupe africain

- Mme M.B. Mophuting (Botswana)
- Mme M. Coulibaly Dao (Côte d'Ivoire)

Groupe arabe
- Mme R. Abunayan (Arabie saoudite)
- Mme H.I. Nassar Naffa (Jordanie)

Groupe Asie-Pacifique
- Mme Shambhavi (Inde)
- Mme A. Naeem (Maldives)

Groupe Eurasie
- Mme R. Chemeris (Fédération de Russie)
- Mme I. Svyatenko (Fédération de Russie)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Mme P. Aguirre (Équateur)
- Mme M.M. Ortiz (République dominicaine)

Groupe des Douze Plus
- Mme F. Öncü (Türkiye)
- Mme O. Rudenko (Ukraine)

Le Forum a réélu Mme C. López Castro (Mexique) au poste de présidente, et élu Mme T. Vardanyan (Arménie) au poste de première vice-présidente et Mme F. Öncü (Türkiye) au poste de deuxième vice-présidente du Bureau des femmes parlementaires.

5. Bureau des jeunes parlementaires

Le Forum des jeunes parlementaires a élu les membres suivants à son Bureau pour un mandat de deux ans arrivant à échéance en mars 2027.

Groupe africain
- M. A. Abderamane Koko (Tchad)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe arabe
- M. H. Ebrahim (Bahreïn)
- Mme N. Abu Ghosh (Jordanie)

Groupe Asie-Pacifique
- Mme H. Singh (Inde)
- M. S. Durrani (Pakistan)

Groupe Eurasie
- Mme H. Hakobyan (Arménie)
- M. S. Ismayilov (Azerbaïdjan)

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- M. W. Soto Palacios (Pérou)
- Mme J. Sierra (Uruguay)

Groupe des Douze Plus
- M. D. Carden (Royaume-Uni)
- Mme I. Stamatović (Serbie)

Mme N. Abu Ghosh (Jordanie) a été élue présidente du Bureau.

6. Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Conseil directeur a élu le membre suivant pour un mandat de cinq ans arrivant à échéance en mars 2030 :

- M. F.J. Chahuán (Chili)

7. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Conseil directeur a élu le membre suivant pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2029.

- M. J. Juwaini (Indonésie)
- Un poste reste vacant pour ce comité

M. H.-J. Talsma (Pays-Bas) a été réélu président.

8. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2029.

Groupe africain
- M. A. Guenchouba (Algérie)

Groupe arabe
- M. M. Nader (Iraq)

Groupe Asie-Pacifique
- Mme K. Sehrawat (Inde)

Groupe Eurasie
- Un poste reste vacant pour ce groupe

9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2029.

Groupe africain
- M. J. Okwisia Makali (Kenya)
- Mme S. Amero (Ouganda)

Groupe Asie-Pacifique
- M. A. Malik (Pakistan)

Groupe Eurasie
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe des Douze Plus
- Mme R. Miliute (Lituanie)

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) a été élue présidente et Mme L. Saint-Paul (France) vice-présidente. Toutes deux exerceront un mandat d'un an, renouvelable pour une année supplémentaire.

10. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2029.

Groupe africain
- M. K. Kamel (Algérie)
- Mme M. Kademaunga (Zimbabwe)

Groupe arabe
- M. A. Hashim Khoori (Émirats arabes unis)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe Asie-Pacifique
- M. M. Ali (Maldives)
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe Eurasie
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- M. S. Monreal Ávila (Mexique)
- Mme S. Nane Vinçón (Uruguay)

Groupe des Douze Plus
- M. V. Blondel (Belgique)
- M. D. Illouz (Israël)
- Mme I. Chassot (Suisse)

Mme M. Cederfelt (Suède) et M. N. In-na (Thaïlande) ont été élus respectivement présidente et vice-président.

11. Comité sur la santé

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en mars 2029

- Mme F. Ilimi (Algérie)
- Mme S.R. Al Mansoori (Émirats arabes unis)
- Mme V. Riotton (France)
- M. S. Jaiswal (Inde)
- Mme L. Clifford-Lee (Irlande)
- Mme C. Muyeka Mumma (Kenya)
- Mme S. Avila (Mexique)
- Mme E.T. Muteka (Namibie)
- Mme S. Gautam (Népal)
- Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan)
- Mme J. Tielen (Pays-Bas)
- M. C. Lohr (Suisse)
- M. S. Tshabangu (Zimbabwe)

Deux postes restent vacants pour ce comité.

12. Bureaux des commissions permanentes

Les commissions permanentes ont élu les membres suivants à leurs Bureaux respectifs pour des mandats arrivant à échéance en mars 2027.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Groupe africain
- M. O. Ngwu (Nigéria), pour un premier mandat

Groupe arabe
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe Asie-Pacifique
- Mme F. Sauda (Maldives), pour un premier mandat
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- M. L.A. Silva (Mexique), pour un premier mandat
- M. R. Blanco (Paraguay), pour un premier mandat

Commission permanente du développement durable

Groupe africain
- Mme L.P. Ngwenya (Eswatini), pour un premier mandat
- Mme F. Mahamat Sed (Tchad), pour un premier mandat

Groupe arabe
- Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), pour un second mandat
- M. Y. Al-Khater (Qatar), pour un premier mandat

Groupe Asie-Pacifique
- M. R. Airlangga (Indonésie), pour un second mandat
- Mme A. Shakya (Népal), pour un premier mandat
- Mme M. Arenas (Philippines), pour un second mandat

Groupe Eurasie
- M. S. Rachkov (Bélarus), pour un premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Mme L. Carneiro (Brésil), pour un premier mandat
- M. C. Rendón (Mexique), pour un premier mandat
- M. N. Castellano (Paraguay), pour un premier mandat

Groupe des Douze Plus
- Mme R. Miliute (Lituanie), pour un second mandat
- M. F. Notari (Monaco), pour un second mandat

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Groupe africain
- Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), pour un second mandat
- M. B. Ahiafor (Ghana), pour un premier mandat

Groupe arabe
- M. K. Ait Mik (Maroc), pour un premier mandat
- Mme S. Al Sheibani (Oman), pour un premier mandat
- M. H.A. Al-Ahmar (Yémen), pour un second mandat

Groupe Asie-Pacifique
- M. A. Singh Thakur (Inde), pour un premier mandat
- M. F.H. Naek (Pakistan), pour un second mandat

Groupe Eurasie
- M. A. Chepa (Fédération de Russie), pour un premier mandat

Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- M. W. McCoy (Guyana), pour un premier mandat
- Un poste reste vacant pour ce groupe.

Groupe des Douze Plus
- M. C. Lohr (Suisse), pour un second mandat
- Mme L. Vasylenko (Ukraine), pour un second mandat

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Groupe africain
- M. A. Talbi (Algérie), pour un second mandat
- Mme F.M.P. Konseibo Tiendrebeogo (Burkina Faso), pour un premier mandat
- M. D. Laouhingamaye (Tchad), pour un second mandat

Groupe arabe
- M. A.B.I. Al-Malki (Qatar), pour terminer le premier mandat de Mme H.B.H. Al Sulaiti (Qatar) et débuter un second mandat jusqu'en mars 2027
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe Asie-Pacifique
- M. B. Suwondo (Indonésie), pour un premier mandat
- M. S. Shamseddin Hosseini (Iran, République islamique d'), pour un premier mandat
- Mme P. Cayetano (Philippines), pour un second mandat

Groupe Eurasie
- Un poste reste vacant pour ce groupe

Groupe des Douze Plus

- Mme E. Winkelmeier-Becker (Allemagne), pour terminer le premier mandat de M. A. Larem (Allemagne) jusqu'en octobre 2026
- Mme S. Ataullahjan (Canada), pour terminer le premier mandat de M. D. McGuinty (Canada) et débuter un second mandat jusqu'en mars 2027
- M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine), pour terminer le premier mandat de Mme A. Shkrum (Ukraine) et débuter un second mandat jusqu'en mars 2027

13. Rapporteurs

Sur proposition de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, l'Assemblée a nommé M. A. Al-Zu'bi (Jordanie), M. B. Kalu (Nigéria) et Mme F. Belhirch (Pays-Bas) comme co-rapporteurs pour le thème d'étude intitulé *Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes solides de gestion post-conflit et dans la restauration d'une paix juste et durable*.

Sur proposition de la Commission permanente du développement durable, l'Assemblée a nommé Mme D. O'Neill (Australie), M. J.M.R. Edwards (Chili) et Mme J. Sabao (Zambie) comme co-rapporteurs pour le thème d'étude intitulé *Bâtir une économie mondiale équitable et durable : le rôle des parlements dans la lutte contre le protectionnisme, la réduction des droits de douane et la prévention de la fraude fiscale des entreprises*.

Médias et communication

La 150e Assemblée de l'UIP a fait l'objet d'une large couverture médiatique en Ouzbékistan tout au long de la semaine. Elle a également été relayée par les médias nationaux de nombreux autres pays, notamment en Algérie, en Inde, en Israël et au Viet Nam. Cet intérêt médiatique s'explique sans doute par la présence d'un grand nombre de présidents de parlement.

L'Assemblée a enregistré une augmentation significative de l'engagement sur les réseaux sociaux, en particulier sur Instagram et LinkedIn, grâce à la grande visibilité des résultats et au fait que les parlementaires participaient plus activement que lors des Assemblées précédentes.

Des centaines d'exemplaires papier des publications de l'UIP ont être distribués aux délégués sur le stand de communication. Parmi ceux-ci figuraient les quatre principaux nouveaux produits, tous publiés en plusieurs langues : le *Rapport d'impact 2024*, *Les femmes au parlement : 1995-2025*, la carte *Les femmes en politique : 2025* et le bulletin thématique *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique*.

Médias

L'UIP a publié quatre communiqués de presse avant et pendant l'Assemblée.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la 150e Assemblée avait été mentionnée dans quelque 3 500 médias, un chiffre semblable aux Assemblées précédentes.

L'Assemblée a enregistré un nombre record de 250 représentants des médias ayant demandé une accréditation, principalement d'Ouzbékistan, mais aussi des Émirats arabes unis, de la Fédération de Russie, d'Inde et du Viet Nam.

Diffusion en direct et vidéos

Environ 10 000 personnes ont suivi en direct les débats du Forum des femmes parlementaires, du Conseil directeur et de l'Assemblée, soit à peu près autant que lors de la dernière Assemblée.

La mise à disposition d'extraits vidéo des discours prononcés en séance plénière pendant le débat général a de nouveau été très appréciée des délégués. À la fin de l'Assemblée, l'équipe chargée de la communication avait préparé plus de 40 extraits.

Réseaux sociaux

Tout au long de la 150e Assemblée, l'UIP a publié des messages sur la plateforme X, LinkedIn, Instagram, Facebook et Bluesky.

Le mur de réseaux sociaux a été particulièrement apprécié lors de cette Assemblée en raison de sa place importante dans la salle plénière et à divers endroits stratégiques du Centre des congrès. Le mur a permis la participation à distance, le hashtag #IPU150 étant utilisé non seulement par les délégués, mais aussi par des personnes situées ailleurs dans le monde.

L'équipe chargée de la communication a publié 121 tweets sur le réseau X au cours des deux semaines qui ont précédé l'Assemblée et pendant celle-ci, ce qui a généré 62 000 impressions (nombre de fois où un tweet apparaît dans le fil d'actualité d'un utilisateur). Ce chiffre est inférieur à celui enregistré lors de la 149e Assemblée de l'UIP (102 000 impressions), probablement en grande partie dû aux changements apportés par la plateforme X, qui déclassent les contenus politiques et les abonnés non payants. Parmi les articles les plus populaires figuraient un hommage au Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Zambie, décédé tragiquement à Tachkent, ainsi que le discours du Président de l'Ouzbékistan et des articles en faveur de l'égalité des sexes.

Les interactions sur LinkedIn ont connu une forte augmentation au cours de cette période, avec un taux d'engagement record de 20 %, soit le double du taux atteint lors de la dernière Assemblée. La page de l'UIP a été consultée par 3 500 comptes et les articles ont été vus par plus de 7 000 personnes.

Sur Instagram, 194 publications ont généré 131 000 impressions. Le nombre total de vues des stories quotidiennes s'est élevé à 108 000, contre 64 000 lors de la 149e Assemblée, grâce à un investissement accru dans la couverture vidéo afin d'atteindre un public de jeunes parlementaires. La page de profil de l'UIP a été consultée 172 000 fois, ce qui lui a permis de gagner 323 abonnés supplémentaires. Le taux d'engagement s'est élevé à 5,5 %. Les pays les plus actifs ont été la République-Unie de Tanzanie, l'Indonésie, le Mexique, l'Inde et le Nigéria.

Sur Facebook, les posts de l'UIP ont été vus par quelque 15 500 comptes, avec 45 000 impressions et 131 nouveaux abonnés. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de la 149e Assemblée, mais représente une augmentation par rapport à la 148e Assemblée.

Campagne pour l'égalité des sexes

Lors de la 150e Assemblée, l'UIP a lancé une nouvelle campagne intitulée *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*. De nouveaux supports visuels ont été produits pour soutenir cette campagne.

Grâce à une promotion active de la campagne dans la salle plénière et au stand de communication, quelque 45 participants se sont déjà engagés à prendre une ou plusieurs des mesures recommandées pour promouvoir l'égalité des sexes.

En outre, près de 20 parlementaires ont été interviewés dans le cadre de la campagne et filmés alors qu'ils s'engageaient à mettre en œuvre une ou plusieurs des mesures. Les personnes interrogées provenaient de différentes régions du monde (Autriche, Cameroun, Équateur, France, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Thaïlande et Uruguay), représentaient différentes tranches d'âge et comprenaient quelques parlementaires masculins.

Photos

Huit photographes ont couvert plus de 70 séances et produit des centaines de photos de haute qualité, tout en fournissant un service personnalisé à certains parlementaires.

Les photos publiées sur le compte Flickr de l'UIP ont été vues par des centaines de milliers de personnes.

Membres de l'Union interparlementaire[1]

Membres (181)

Afghanistan**, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo*, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti*, Honduras*, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar**, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine*, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (15)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)*, Parlement européen, Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et Parlement panafricain.

1 À la clôture de la 150e Assemblée
* Membres et Membres associés non participants (tous droits suspendus)
** Membres participant aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote

Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 150e Assemblée de l'Union interparlementaire

1. Élection du Président de la 150e Assemblée

2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

3. Débat général sur le thème *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale*

4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

5. *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

6. *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*
(Commission permanente du développement durable)

7. Rapports des commissions permanentes

8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 152e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs

9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Déclaration de Tachkent

L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale

que la 150e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Tachkent, 9 avril 2025)

Nous, parlementaires participant à la 150e Assemblée de l'UIP à Tachkent, avons dressé un bilan de l'état du développement social dans nos pays respectifs au regard de ses trois composantes principales, telles que définies par les Nations Unies : la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et la cohésion sociale. Le programme mondial de développement social que les gouvernements ont adopté il y a 30 ans lors du premier Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, ne s'est que partiellement concrétisé, et de nouveaux défis menaçant d'éroder le tissu social de nos sociétés ont vu le jour, nous faisant reculer sur de nombreux fronts.

Un deuxième Sommet mondial pour le développement social se tiendra au Qatar en novembre 2025 et, dans cette perspective, il nous incombe de placer cette notion au cœur des efforts que nous déployons en tant que législateurs et représentants des personnes. Cette approche permettra également de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), qui a pris du retard, en particulier les ODD 1 à 5 ("Pas de pauvreté", "Faim zéro", "Bonne santé et bien-être", "Éducation de qualité" et "Égalité entre les sexes"), l'ODD 8 ("Travail décent et croissance économique"), l'ODD 10 ("Inégalités réduites") et l'ODD 16 ("Paix, justice et institutions efficaces").

Les liens sociaux s'affaiblissent un peu partout dans le monde à des degrés divers. Une mentalité de confrontation a pris racine dans la sphère politique, les médias et la société en général. La confiance des populations dans leur gouvernement et les institutions publiques est faible. Les filets de sécurité sociale, tels que l'assurance-chômage et les régimes de retraite – quand ils existent – sont soumis à une pression croissante.

Chaque jour, des milliards de personnes tentent de joindre les deux bouts avec de maigres ressources. Les emplois, quand il y en a, sont souvent précaires ou sous-payés et le travail informel demeure répandu. Les femmes, les jeunes, les migrants, les personnes handicapées, les travailleurs âgés, les populations autochtones et les groupes marginalisés sont les plus exposés à de multiples formes de discrimination, qui les empêchent d'évoluer dans la société. D'innombrables personnes n'ont pas accès à un logement décent ou vivent dans la rue. Des familles sont aux prises avec d'énormes difficultés face aux choix à faire, à des services publics de piètre qualité, comme la garde d'enfants, et à un manque de soutien financier aux personnes les plus vulnérables. La faim et la malnutrition, que l'on ne parvient pas à éliminer, sont de nouveau en hausse.

Les inégalités de revenus et de richesses ont pris racine dans la société. Les avantages économiques des nouvelles technologies profitent principalement aux producteurs et beaucoup moins aux travailleurs et aux consommateurs. Dans de nombreux pays, une population vieillissante est livrée à elle-même, privée du soutien dont elle aurait besoin pour mener une vie épanouissante. Un nouveau monde empreint de réseaux sociaux et de capacités numériques a vu le jour. S'il permet de faciliter l'exécution de nombreuses tâches, il entraîne également de nouvelles formes d'isolement social et d'aliénation.

Pour rester fidèle à la vision de la Déclaration de Copenhague sur le développement social, il faudra opérer un changement de paradigme en vue de parvenir à un meilleur équilibre entre les besoins du marché et ceux de la population. Le développement social ne va pas de soi. Il nécessite des efforts librement déployés du niveau local au niveau gouvernemental, et du niveau national au niveau international dans le cadre du système multilatéral conduit par l'ONU. Les gouvernements et les citoyens ont besoin d'être liés par un nouveau contrat social qui prône la réalisation des droits de l'homme et la solidarité entre toutes les personnes. Au cœur de ce nouveau contrat social réside l'autonomisation des femmes – une condition nécessaire à tous les aspects du développement social.

Conscients que le développement social appelle une approche multidimensionnelle et un ensemble de réformes politiques propres à chaque pays, nous convenons des trois grands "préceptes" suivants pour guider notre action à l'avenir : investir en faveur des personnes, démocratiser l'économie et renforcer les institutions.

Investir en faveur des personnes

Le développement social concerne les personnes, et les personnes sont la ressource la plus importante dont nous disposons pour rendre ce monde meilleur. Investir en faveur des personnes, c'est-à-dire en faveur de leur éducation, de leurs soins de santé et de leur environnement, ainsi que de leurs compétences, afin qu'elles vivent en harmonie, créent des entreprises ou trouvent un emploi décent, est une condition nécessaire au progrès social. En particulier, les soins de santé et l'éducation sont essentiels à tous les stades de la vie, de la petite enfance au grand âge, pour prospérer et vivre une existence aussi épanouissante que possible.

Nous nous engageons donc à œuvrer pour :

- faire en sorte que la couverture sanitaire devienne universelle, en particulier en investissant davantage dans les soins primaires de prévention, en rendant les soins plus abordables pour tous les groupes de revenus, notamment à travers les systèmes publics et les prestataires privés à but non lucratif, et en veillant à ce que les besoins des personnes handicapées et des personnes âgées en matière de soins de longue durée soient dûment pris en compte ;
- élargir les possibilités d'éducation pour tous, grâce à des outils formels et informels, en mettant l'accent sur la formation tout au long de la vie, l'éducation à la citoyenneté et la pensée critique, et en se concentrant sur les personnes qui sont le plus souvent laissées de côté, en particulier les femmes et les filles, ainsi que les nouveaux migrants, les chômeurs et les minorités ;
- investir en faveur de la protection de l'environnement, notamment pour prévenir la pollution, la perte de biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique, qui entravent le bien-être humain ;
- faire en sorte que l’une de nos principales priorités consiste à soutenir les initiatives novatrices dans les politiques climatiques nationales et à faciliter la transition vers les énergies renouvelables et les technologies vertes ;
- investir davantage dans les dispositifs de protection sociale universels, tels que les prestations de chômage et les pensions de retraite, afin d’aider les personnes à sortir de la pauvreté pour aller vers la prospérité et de faire en sorte qu’aucun individu ne soit laissé pour compte ;
- adopter une approche de la protection sociale qui soit soucieuse des enfants, en tant que mesure à part entière de l’élimination de toutes les formes de violence à l’encontre des enfants, y compris le travail des enfants, le mariage précoce, l'exploitation sexuelle des enfants, le trafic d’enfants et leur recrutement par des groupes armés et criminels ;
- élaborer des politiques sociales et économiques afin que les logements deviennent abordables pour tous et que l'accès au logement devienne un droit fondamental, notamment à travers des logements publics, des logements coopératifs et des aides à la location pour les personnes les plus démunies ;
- soutenir les espaces publics tels que les bibliothèques, les musées, les salles de spectacle et d'autres lieux d'expression intellectuelle qui développent l'intelligence humaine ;
- combler le fossé numérique entre les zones rurales et les centres urbains, ainsi qu'entre les pauvres et les plus aisés, en vue d'élargir l'accès aux activités génératrices de revenus et aux réseaux sociaux ;
- combattre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, ainsi que toutes les formes de violence, qui empêchent les personnes de s’épanouir et sapent l'harmonie sociale ;
- adopter une approche favorable à la famille dans toutes les politiques sociales et économiques, notamment en encourageant le congé parental, en développant les services de garde d'enfants abordables et en prônant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée en faveur de toutes les personnes.

Démocratiser l'économie

La réalisation du développement social durable exige des politiques économiques qui profitent à toutes les personnes par le renforcement de leurs capacités et la prise en compte de leurs besoins – l'objectif étant que chacun ait la possibilité de s'épanouir. Aujourd'hui, les avantages économiques sont répartis de manière inégale et souvent inéquitable – tant au sein des États qu'entre eux. Les inégalités persistantes ne sont pas uniquement un mal social : elles constituent un obstacle intrinsèque au développement économique, car elles réduisent le nombre de producteurs et de consommateurs. Les politiques budgétaires et monétaires doivent être davantage axées sur la création d'emplois de qualité, notamment par le développement des entreprises, et sur la promotion de la cohésion sociale associant toutes les personnes, en particulier les femmes et les jeunes, aux processus décisionnels.

Nous nous engageons donc à œuvrer pour :

- établir de nouveaux indicateurs de progrès économique plus directement liés au bien-être humain, au bonheur et à la cohésion sociale, en complément de l'indicateur clé du produit intérieur brut (PIB), qui ne tient pas compte des coûts sociaux et environnementaux qu'engendre la croissance économique ;
- lutter contre l'évasion fiscale et améliorer le recouvrement de l'impôt selon le principe de progressivité, en transférant la charge fiscale sur les plus hauts revenus et les patrimoines les plus fortunés et en mettant particulièrement à contribution les sociétés multinationales ;
- réaffecter des budgets aux programmes sociaux en faveur de la santé, de l'éducation et des infrastructures publiques, notamment en réduisant les dépenses militaires et les subventions aux combustibles fossiles ;
- promulguer des lois sur la concurrence visant à lutter contre les monopoles et les oligopoles afin d'élargir l'accès des petits producteurs au marché et d'empêcher une baisse des prix ;
- réglementer le secteur financier pour freiner la spéculation préjudiciable, protéger les consommateurs et réorienter les actifs vers une production à plus forte valeur ajoutée ;
- soutenir les petites et moyennes entreprises, moins susceptibles d'être délocalisées, notamment en facilitant l'accès au crédit et au renforcement des compétences ;
- soutenir l'économie sociale et solidaire des coopératives, des entreprises sociales et des sociétés d'entraide, qui contribuent à renforcer les liens sociaux et à promouvoir les intérêts communs auprès des entrepreneurs, des travailleurs et des consommateurs ;
- faire respecter les droits des travailleurs conformément aux conventions internationales, notamment en protégeant le droit à la négociation collective, en interdisant toutes les formes de travail des enfants et de travail forcé, ainsi que l'exploitation des travailleurs migrants ;
- combler l'écart salarial entre les femmes et les hommes et améliorer la protection sociale liée aux travaux domestiques – effectués principalement par les femmes –, et éliminer la discrimination en matière d'emploi à l'égard des femmes et des groupes minoritaires ;
- adopter des lois qui accordent aux femmes le droit de posséder des terres, d'hériter de biens ou de contracter des emprunts, et qui garantissent à toutes les femmes le droit au travail ;
- favoriser le dialogue social entre les travailleurs, les producteurs et les consommateurs, et les associer davantage aux décisions économiques à différents niveaux – des conseils d'administration des entreprises jusqu'aux organes nationaux de réglementation ;
- mettre en place des programmes d'aide aux revenus en faveur des travailleurs remplacés par les innovations technologiques à grande échelle, notamment par des systèmes d'intelligence artificielle (IA) ;
- contribuer à la transformation des régimes de travail informels en régimes formels, soumis à l'impôt, et prévoir des prestations sociales telles que l'assurance-chômage, les soins de santé et les pensions de vieillesse.

Renforcer les institutions

Les institutions sont le ciment qui unit les sociétés et la communauté internationale. Les institutions comprennent non seulement les institutions gouvernementales, c'est-à-dire les parlements de niveaux national, infranational et municipal, mais aussi les organes de réglementation, les administrations publiques et les médias, qui répondent tous aux besoins des personnes de différentes manières. Au niveau mondial, les organisations multilatérales telles que les institutions financières internationales, l'Organisation internationale du Travail et le système des Nations Unies dans son ensemble sont nécessaires pour établir un environnement propice au développement social dans tous les pays. Moins les gens ont confiance dans les institutions censées les orienter et les protéger, plus ils ont tendance à s'enfermer dans leurs propres positions et à s'isoler des autres, ce qui nuit à la cohésion sociale et perturbe la réalisation de réformes économiques à grande échelle.

Nous nous engageons donc à œuvrer pour :

- renforcer le rôle législatif et de redevabilité de nos propres parlements comme condition nécessaire aux réformes de la gouvernance à tous les niveaux ;
- renforcer la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements et dans toutes les grandes instances décisionnelles, en proportion de leur nombre dans la société ;
- associer activement les femmes et les jeunes aux activités et à la direction des parlements nationaux et de l'UIP ;

- mettre en place des règles et des processus visant à ouvrir davantage toutes les institutions publiques aux contributions des citoyens, des consommateurs, des travailleurs et des producteurs, ainsi que de la société civile en général ;
- renforcer les capacités des institutions gouvernementales, en particulier des administrations publiques, à fournir des services de qualité à toutes les personnes ;
- permettre aux personnes, aux groupes de défense et aux collectivités d'accéder facilement aux informations déclassifiées du gouvernement en vue de mieux défendre leurs droits et d'inciter le gouvernement à rendre des comptes ;
- lutter contre la corruption à tous les niveaux dans la sphère politique, les administrations publiques et le secteur privé ;
- limiter l'influence des groupes d'intérêt dans le financement des élections et prendre des mesures visant à prévenir la fraude électorale ;
- assurer un processus budgétaire plus ouvert et transparent qui associe des citoyens et des groupes, et promouvoir les budgets citoyens en tant qu'outils participatifs visant à assurer la confiance du public ;
- instituer une budgétisation sensible au genre à tous les niveaux de gouvernement – du niveau national au niveau local ;
- encourager la participation des citoyens, des consommateurs, des producteurs et des travailleurs aux organes de réglementation des technologies numériques et de l'IA, afin de réduire au minimum les risques sociaux qui découlent de ces technologies ;
- garantir une utilisation éthique de l'IA, et fixer des cadres juridiques innovants pour réglementer efficacement ce domaine, qui évolue à grands pas ;
- créer un environnement favorable aux organisations de médias et aux institutions culturelles pour contribuer à renforcer la capacité des personnes à garder un esprit critique face aux informations qu'elles reçoivent dans la sphère publique, en vue de réduire les effets de la désinformation sur la société ;
- renforcer et réformer le pouvoir judiciaire afin que des décisions de justice soient prises rapidement et de manière impartiale, conformément aux principes de l'état de droit ;
- renforcer l'architecture financière internationale afin de dégager des ressources pour contribuer aux dépenses sociales des pays en développement, notamment grâce à l'allégement de la dette et à l'amélioration de l'efficacité de l'aide ;
- soutenir les réformes du système multilatéral afin qu'il fasse progresser le nouveau programme pour le développement social, parallèlement à d'autres engagements mondiaux en faveur de la paix et du développement.

En politique comme dans la plupart des autres domaines, le changement prend du temps et ne peut s'accomplir que dans une perspective de long terme. C'est cette perspective que nous entendons véhiculer dans la présente Déclaration, que nous invitons l'ensemble des parlements et des parlementaires à s'approprier. De même, nous les exhortons à entamer un processus de changement en élaborant des plans nationaux propices à la contribution de tous les citoyens. En vue du deuxième Sommet mondial pour le développement social, nous nous engageons à tenir des débats dans nos parlements respectifs et à dialoguer avec nos négociateurs gouvernementaux à l'ONU.

Nous remercions le Parlement d'Ouzbékistan de nous avoir réunis autour de ce débat important. Les progrès réalisés par le pays en matière de développement social et de réforme démocratique ces dernières années sont pour nous une grande source d'inspiration. Œuvrons main dans la main à l'élaboration d'un nouvel accord mondial ambitieux sur le développement social, qui soit adapté à notre temps et garantisse la justice et la paix à tous les peuples du monde.

Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine

Résolution adoptée par consensus* par la 150e Assemblée de l'UIP
(Tachkent, 9 avril 2025)

La 150e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU sur le conflit au Moyen-Orient, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 2334 (2016), qui établissent les principes qui président au règlement de ce conflit, en particulier le caractère inadmissible de l'acquisition d'un territoire par la force, ainsi que celles de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment les résolutions 181 (II) (1947), 194 (III) (1948), 58/292 (2004), 67/19 (2012), 73/18 (2018) et la récente résolution 79/81 (2024) intitulée *Règlement pacifique de la question de Palestine*, qui expriment un soutien indéfectible, conformément au droit international, à un règlement du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, sur la base des frontières de 1967, avec les deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité,

rappelant également les nombreuses résolutions et déclarations adoptées par l'UIP depuis 1988 sur le conflit israélo-palestinien, qui ont toujours souligné la nécessité d'un règlement pacifique fondé sur le droit international et la reconnaissance mutuelle, réaffirmé le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, dénoncé les colonies illégales, condamné tous les actes de terrorisme et les attaques violentes, et appelé à une action humanitaire urgente, tout en soutenant les efforts internationaux visant à parvenir à une solution à deux États,

consciente du conflit israélo-palestinien de longue date, de son bilan humain dévastateur, notamment les déplacements de population, les pertes humaines et l'instabilité régionale, et de sa nette intensification depuis le 7 octobre 2023, qui s'est soldée par de nombreuses pertes humaines, des prises d'otages et une escalade de la violence, ce qui a conduit à une aggravation de la crise humanitaire à Gaza, exacerbée par des conditions de vie désastreuses et un accès restreint aux ressources essentielles,

fermement convaincue que l'enjeu du conflit israélo-palestinien dépasse le cadre régional et que ses répercussions se font sentir au niveau mondial, notamment par l'exportation des tensions vers d'autres parties du monde, ce qui alimente les divisions au sein des populations locales, influe sur les relations internationales, fragilise le droit international, notamment le droit international humanitaire, a des conséquences sur la paix et la sécurité mondiales, et complique la coopération multilatérale,

exprimant sa vive préoccupation concernant la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens et l'expansion des colonies israéliennes en violation du droit international et de l'interdiction de l'acquisition de territoires par la force, en contradiction avec les principes d'autodétermination et d'intégrité territoriale consacrés par la Charte des Nations Unies,

réaffirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à ériger un État sur la base des frontières de 1967 dans le cadre d'une solution à deux États, ainsi que le rôle essentiel joué par la Cour internationale de Justice (CIJ) dans le respect des normes juridiques internationales et dans la fourniture d'avis consultatifs sur les conséquences juridiques de l'occupation et de la colonisation,

vivement préoccupée par les graves violations des droits fondamentaux, de la dignité et de la sécurité des civils – les enfants, les femmes, les filles et les personnes handicapées étant les plus touchés au sein de la population concernée – alors que le conflit continue de provoquer des déplacements de population, de détruire les moyens de subsistance, de restreindre l'accès humanitaire et d'exacerber les inégalités, laissant des séquelles physiques, psychologiques et socio-économiques durables sur les individus, les familles et des populations entières,

sachant que les actes de violence et de terrorisme contre les civils et l'utilisation de la famine comme arme de guerre constituent des violations graves du droit international humanitaire et que les États doivent agir dans le plein respect de l'état de droit et de leurs obligations en matière de droits de l'homme,

fermement convaincue que la solution à deux États est la seule solution viable pour briser le cycle de la violence et garantir la sécurité, la prospérité et l'égalité des droits pour les peuples israélien et palestinien, conformément au droit international et aux principes d'autodétermination et d'intégrité territoriale, et que les étapes clés pour atteindre cet objectif comprennent notamment un

cessez-le-feu immédiat à Gaza, devant conduire en particulier à la libération des otages et des prisonniers politiques, à la reconnaissance universelle des États palestinien et israélien et à la cessation des activités illégales de colonisation, car la paix ne peut être obtenue par la force ou par l'occupation,

soulignant le rôle singulier joué par les parlements, y compris par les instances parlementaires régionales, dans la promotion du dialogue, de la diplomatie et de la consolidation de la paix en faveur d'une solution à deux États, tout en mettant à profit leurs principales fonctions pour faire respecter le droit international, amener l'exécutif à rendre compte de son action, faciliter des débats ouverts à tous et la recherche d'un consensus, promouvoir les droits de l'homme, protéger les groupes vulnérables, allouer des fonds à l'aide humanitaire et à la reconstruction, et favoriser la coopération internationale et la diplomatie parlementaire en vue d'encourager le règlement pacifique du conflit,

1. *invite* les parlements à exhorter leur gouvernement à plaider en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza, pour permettre notamment la levée du blocus, la libre circulation des personnes et des biens, un meilleur accès à l'aide humanitaire et la libération des otages et des prisonniers politiques, avec pour objectif de mettre un terme à la guerre, qui ne fait que semer la mort et la désolation ;

2. *invite* les Parlements d'Israël et de Palestine à promouvoir la dignité humaine et à préserver les droits fondamentaux en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils, en particulier les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, en garantissant un accès humanitaire sans entrave et en soutenant l'acheminement en toute sécurité des fournitures essentielles ; et, à cet égard :

   a. *réaffirme* son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en tant que fournisseur essentiel d'aide humanitaire, d'éducation et de soins de santé aux Palestiniens ;

   b. *prie instamment* le Parlement d'Israël de revoir sa décision d'interdire les opérations de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé et de soutenir la mise en œuvre d'initiatives d'éducation à la paix ;

   c. *demande* que les parlements apportent un soutien financier à l'UNRWA et aux autres organisations humanitaires travaillant à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé afin de soulager les souffrances et de soutenir les efforts de relèvement ;

3. *encourage vivement* les parlements à renforcer le contrôle de la politique étrangère menée par leur gouvernement afin de garantir le respect du droit international, notamment la mise en œuvre de mesures transparentes de contrôle des exportations d'armes, la surveillance des transferts d'armes et d'équipements militaires vers les pays en conflit, et la protection des droits de l'homme ;

4. *conseille* aux parlements de surveiller et de promouvoir le respect des avis consultatifs de la CIJ sur les conséquences juridiques de l'occupation et de la colonisation ;

5. *exhorte* les parlements à utiliser leurs pouvoirs législatifs pour adopter ou modifier des lois afin de renforcer le soutien à une solution à deux États, ce qui permettrait la reconnaissance d'Israël et de la Palestine en tant qu'États souverains indépendants ;

6. *invite* les parlements à demander à leur gouvernement de soutenir la reconnaissance de l'État palestinien, notamment l'adhésion de la Palestine en qualité de membre à part entière des Nations Unies, en tant qu'étape clé vers une solution à deux États, et de soutenir la mise en œuvre d'un processus de paix global, sous l'égide de l'ONU, en vue de parvenir à une paix juste, durable et globale ;

7. *exprime l'espoir* que la diplomatie parlementaire puisse être renforcée pour faciliter le dialogue entre les représentants israéliens et palestiniens, soutenir la solution à deux États et favoriser la coexistence pacifique entre les peuples israélien et palestinien, grâce à une collaboration directe avec les institutions et les réseaux interparlementaires, les forums parlementaires multilatéraux et les institutions compétentes des Nations Unies ;

8. *encourage vivement* les Parlements d'Israël et de Palestine à pratiquer la diplomatie parlementaire indirecte par l'entremise de tiers neutres tels que l'UIP, afin de promouvoir le dialogue et la coopération sur des questions d'intérêt commun, notamment la sécurité, la santé, l'éducation, l'accès humanitaire, le développement économique et la protection de l'environnement ;

9. *invite* les parlements à apporter un soutien financier et technique aux processus électoraux en Palestine et à leur suivi en temps utile, afin de permettre la tenue d'élections régulières, libres, équitables et transparentes, et de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité ;

10. *exhorte* les parlements à participer à la surveillance de la situation politique et des processus électoraux en Israël et en Palestine, et l'UIP à faciliter et à coordonner cette surveillance, notamment par le déploiement de missions d'observation électorale ;

11. *demande* aux parlements et aux instances parlementaires régionales de fournir une assistance technique, notamment un soutien au renforcement des capacités législatives des Parlements d'Israël et de Palestine, et à l'UIP de faciliter et de coordonner cette assistance, afin de raffermir leurs principales fonctions parlementaires pour soutenir la paix, la démocratie et la solution à deux États, notamment la promotion du renforcement de l'État et de l'état de droit, la réforme législative, le contrôle de l'action gouvernementale, la mobilisation des citoyens et la participation effective aux processus internationaux de consolidation de la paix ;

12. *invite* les organes parlementaires régionaux à mettre à profit leur position singulière pour diffuser les bonnes pratiques qui favorisent la coopération transfrontière et les actions conjointes concernant le développement économique, à discuter des défis communs, comme la gestion de l'eau et la protection de l'environnement, et à soutenir la diplomatie parlementaire et à promouvoir la paix au Moyen-Orient ;

13. *encourage* les Parlements d'Israël et de Palestine à adopter et à mettre en œuvre une législation et des politiques sensibles au genre qui protègent les droits et la dignité des femmes et des filles, qui permettent de lutter contre la violence sexiste, et qui promeuvent le rôle des femmes en tant que bâtisseuses de paix ;

14. *exhorte* les parlements à promouvoir, au Moyen-Orient, la mise en place d'initiatives destinées à soutenir l'éducation à la paix, l'autonomisation des jeunes, les programmes de lutte contre la violence visant à favoriser une culture de paix et de coexistence, la compréhension mutuelle, notamment par le dialogue interconfessionnel et interculturel, et la prévention de l'extrémisme violent, tout en accordant la priorité aux principes énoncés dans le programme de l'ONU pour les femmes, la paix et la sécurité, et celui relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité ;

15. *exhorte également* les parlements à promouvoir une approche fondée sur la sécurité commune dans la recherche d'une solution à deux États, en tenant compte du fait que la sécurité du peuple israélien et celle du peuple palestinien sont interdépendantes, et à prendre des mesures visant à renforcer la confiance mutuelle, à assurer la protection des civils et à prévenir les actions qui exacerbent les tensions ;

16. *demande* aux Parlements d'Israël et de Palestine d'adopter dans leur travail quotidien une approche fondée sur la sécurité humaine, en accordant la priorité à la protection et au bien-être des individus et des populations des deux parties et en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité, notamment la pauvreté, les déplacements de population et les inégalités, afin de soutenir la paix, la stabilité, la dignité et la mise en œuvre d'une solution à deux États durable ;

17. *recommande* à l'UIP de faire évoluer son Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient en un Groupe de travail stratégique sur le Moyen-Orient, composé d'un nombre égal de représentants de tous les groupes géopolitiques de l'UIP, avec pour mandat de promouvoir le dialogue et de faciliter la diplomatie parlementaire indirecte entre les Parlements d'Israël et de Palestine, et de surveiller et faire rapport sur les engagements relatifs à l'accès humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à l'éducation à la paix, ainsi que sur les mesures prises pour parvenir à une solution à deux États, en tenant compte des répercussions du conflit au niveau mondial.

---

*- L'**Iran (République islamique d')** a exprimé son opposition à l'ensemble du texte de la résolution.

- L'**Allemagne**, la **Hongrie** et la **Suisse** ont émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.
- L'**Autriche** a émis des réserves sur l'utilisation des termes "utilisation de la famine comme arme de guerre“ dans l'alinéa 8, et "prisonniers politiques" dans l'alinéa 9 et le paragraphe 1.

Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable

Résolution adoptée par consensus* par la 150e Assemblée de l'UIP
(Tachkent, 9 avril 2025)

La 150e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant la position de longue date de l'UIP, exprimée dans de nombreuses résolutions antérieures, selon laquelle il ne peut y avoir de paix sans développement durable ni de développement durable sans paix, et *soulignant* le rôle de premier plan de l'UIP dans la condamnation d'actes d'agression et de violations des droits de l'homme ces dernières années,

préoccupée par le fait que les conflits, y compris les conflits armés, entravent les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de ses objectifs de développement durable, bouleversent profondément l'environnement, la croissance économique et l'existence de millions de personnes dans le monde et ont des effets dévastateurs sur les populations locales, notamment sur les femmes, les enfants et les groupes marginalisés ou vulnérables,

préoccupée également par les interactions complexes entre les conflits, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et l'injustice, et par leur renforcement mutuel potentiel, ainsi que par les effets à long terme des conflits sur les populations civiles, les collectivités, les moyens de subsistance, l'environnement et les économies, qui peuvent se faire sentir pendant des décennies voire des générations,

notant que ces effets à long terme comprennent notamment la pauvreté, la faim, les déplacements forcés, la dégradation de l'environnement et la destruction d'infrastructures civiles, telles que les hôpitaux, les écoles, les infrastructures énergétiques, les ports et les barrages, qui permettent de fournir des soins de santé, des services éducatifs, de l'énergie, des services de sécurité et d'autres services essentiels,

reconnaissant que la destruction des écosystèmes durant les conflits armés entraîne de lourdes conséquences à long terme sur la sécurité humaine, la biodiversité, la stabilité climatique et le développement durable, et qu'il n'existe actuellement aucun cadre juridique international permettant de tenir les agresseurs responsables de cette destruction, y compris de la dégradation indirecte de l'environnement résultant du recours à la force militaire,

rappelant qu'il est urgent d'adopter des stratégies globales et vigoureuses pour faire face aux conflits et protéger le développement durable pendant ces conflits,

soulignant le rôle important que jouent les parlements dans la résolution des conflits, l'atténuation de leurs effets néfastes sur le développement durable, la promotion de la paix et de la stabilité, au moyen d'une gouvernance inclusive, le renforcement de l'état de droit et la bonne gouvernance, la promotion du développement économique, la réalisation de l'égalité des sexes et l'instauration de protections en matière de droits de l'homme, en particulier en faveur des femmes, des enfants et des groupes marginalisés et vulnérables, et la promotion de processus décisionnels inclusifs,

soulignant également que les Assemblées de l'UIP – en tant que lieux où des parlementaires, des décideurs et des stratèges du monde entier se réunissent pour débattre des sujets politiques les plus pressants et pour participer au renforcement stratégique des capacités et à la coopération régionale dans des domaines tels que la paix et la sécurité internationale, la gestion des risques et le développement durable – constituent des instances essentielles pour le rapprochement des pays et l'inclusion au niveau international, ainsi que de véritables cadres pour atténuer et réduire les conflits, à travers le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles,

relevant l'importance des partenariats multilatéraux entre les parlements et de leurs alliances puissantes et percutantes à l'échelle mondiale face aux conflits et aux défis auxquels le monde est confronté et qui appellent des mesures plus efficaces pour créer un environnement sûr et prospère dans l'intérêt des pays, des peuples et de l'avenir du monde entier,

relevant également que pour réaliser les intérêts collectifs de toutes les nations et des progrès dans la concrétisation de nos engagements communs en faveur du développement durable, de la paix et de la sécurité, les principes de la Charte des Nations Unies doivent être pleinement respectés et les tensions doivent être atténuées par un respect accru du droit international humanitaire (DIH), notamment le droit des prisonniers de guerre à bénéficier d'un traitement humain, l'adhésion aux principes de souveraineté des États, dans le respect des droits de l'homme et d'autres obligations juridiques internationales, des efforts visant à promouvoir une culture de paix, de tolérance et de coexistence, le renouvellement des cadres multilatéraux de coopération et l'élaboration de nouvelles politiques de sécurité énergétique durables et résilientes,

reconnaissant que la disparition de personnes a des répercussions profondes sur leur famille et la société dans laquelle elles vivent et qu'elle entrave le développement, la cohésion de la collectivité et la consolidation de la paix, et *rappelant* la résolution de l'UIP intitulée *Les personnes portées disparues*, adoptée à la 115e Assemblée de l'UIP,

réaffirmant le rôle crucial que joue la diplomatie parlementaire pour contribuer à tous les efforts visant à régler les conflits, notamment en permettant d'exhorter les parties à ces conflits à nouer un dialogue et à rechercher des solutions pacifiques,

soulignant l'importance de la collaboration des parlements avec les organisations internationales, en particulier l'ONU, et avec les organisations régionales, pour renforcer les efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de parvenir à la paix et à la compréhension mutuelle, et *soulignant également* que la réforme du système de gouvernance mondiale, y compris de l'ONU, est essentielle pour garantir que les organisations internationales sont efficaces et représentatives et que des États agissant en violation du droit international ne font pas un usage abusif du droit de veto,

insistant sur la nécessité de protéger les infrastructures civiles dans les conflits, en vue de garantir que les activités humanitaires sont menées dans le respect des principes humanitaires et environnementaux et conformément aux dispositions du DIH, d'assurer le respect et la protection de l'ensemble des civils et des acteurs humanitaires dans les conflits armés, comme le prévoit le DIH et comme l'a clairement réitéré la résolution 2730 (2024) du Conseil de sécurité de l'ONU, et de veiller à ce que les services tels que les soins de santé, l'éducation, et l'approvisionnement en eau et en énergie restent accessibles et ininterrompus pendant les conflits,

affirmant la nécessité de coopérer avec des partenaires de développement afin d'assurer la continuité des services humanitaires dans les zones touchées par un conflit et de répondre rapidement aux besoins des populations dans les situations de conflit, notamment en envisageant des stratégies de reconstruction et de préparation aux situations d'urgence, et *soulignant* l'importance d'éliminer tous les obstacles, y compris les obstacles de nature politique, bureaucratique ou logistique, qui entravent la fourniture rapide de l'aide,

affirmant également que l'instauration de la sécurité ne se limite pas à la prévention des conflits, mais exige également l'édification de sociétés viables, équitables, inclusives et sûres, ce qui contribue à la stabilité et au développement durable des pays sur le long terme, conformément aux objectifs du Programme 2030 de l'ONU,

reconnaissant le rôle essentiel que jouent les parlements, le cas échéant, dans la promotion de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable et dans l'accès à la justice pour tous,

reconnaissant également que les parlements jouent un rôle crucial pour mettre sur pied et renforcer des institutions responsables, transparentes et inclusives à tous les niveaux, notamment dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et pour favoriser la représentation équitable de groupes sous-représentés dans les processus décisionnels,

rappelant la résolution 2553 (2020) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui souligne l'importance de réformer le secteur de la sécurité au lendemain des conflits pour prévenir la reprise des conflits, et qui souligne également que des institutions de sécurité qui soient professionnelles, efficaces et responsables et des institutions chargées de faire respecter la loi et de rendre la justice qui soient accessibles et impartiales sont tout aussi nécessaires pour jeter les bases de la paix et du développement durable, et *soulignant* la nécessité, pour les parlements, de soutenir la mise en œuvre des traités internationaux de maîtrise des armements, tels que le Traité sur le commerce des armes, qui vise à prévenir et à éliminer le commerce illicite d'armes classiques et à empêcher leur détournement vers le marché illicite ou pour un usage final non autorisé, ou encore à destination d'utilisateurs finaux non autorisés, notamment aux fins de la commission d'actes terroristes,

rappelant également le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2024), qui appelle les États à redoubler d'efforts pour réduire de manière significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont liés partout dans le monde,

réaffirmant l'importance de promouvoir la pleine intégration d'une perspective de genre dans les initiatives relatives à la paix et à la sécurité, notamment par la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et de résolutions ultérieures sur cette question, en renforçant la participation entière, égale et effective des femmes et des filles et leur leadership dans la prévention et la résolution des conflits,

consciente que par leur fonction de contrôle du secteur de la sécurité, les parlements peuvent jouer un rôle important pour empêcher l'apparition ou la reprise de conflits et ainsi atténuer leurs effets sur le développement durable,

soulignant la nécessité de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU pour assurer une représentation et une équité accrues dans les décisions internationales, et *estimant* qu'un équilibre dans la composition du Conseil de sécurité et la répartition des pouvoirs en son sein est nécessaire pour renforcer son rôle dans l'instauration de la paix et de la sécurité internationale,

1. *affirme* que la mise en œuvre des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en tant que fondement de la paix et du développement durable, contribue à réduire les conflits, à atténuer leurs effets sur le plan humanitaire et à améliorer le contexte politique ;

2. *encourage* les parlements à promouvoir la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et les droits environnementaux en tant que principes fondamentaux du renforcement de la paix et de la stabilité, et *souligne* l'importance de la justice et de la durabilité climatiques et environnementales, en veillant à ce que tous les groupes de la société, y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés ou vulnérables, participent aux processus décisionnels politiques, sociaux et environnementaux ;

3. *demande* aux parlements d'intensifier les efforts qu'ils déploient pour promouvoir le dialogue, la réconciliation, la compréhension et la résolution pacifique des différends entre des parties à un conflit, et d'œuvrer en faveur de solutions globales et durables face aux conflits en cours, avec la pleine participation de toutes les parties concernées ;

4. *demande également* aux parlements d'appuyer les efforts humanitaires et de développement visant à répondre aux besoins des populations touchées par un conflit ou une crise humanitaire et de promouvoir la stabilité économique, environnementale et sociale dans les zones touchées, notamment la fourniture de services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé, l'alimentation, l'approvisionnement en eau et en électricité et l'assainissement ;

5. *insiste* sur l'importance des fonctions budgétaire, de législation et de contrôle des parlementaires pour la réalisation du développement durable, le suivi des politiques et programmes gouvernementaux liés à la sécurité, à la paix et au développement, et pour la représentation équitable des citoyens, en portant une attention particulière aux groupes marginalisés, parallèlement à la promotion de la transparence et de la redevabilité dans la prise de décisions ;

6. *exhorte* les parlements à exercer leur fonction de contrôle en vue de garantir l'efficacité de l'aide humanitaire et de l'aide au développement visant à enrayer les reculs qu'accuse la réalisation des ODD dans les zones touchées par un conflit ou une crise humanitaire ;

7. *appelle* à une coopération renforcée entre les parlements nationaux, les organisations régionales et internationales et les organisations de la société civile pour promouvoir des efforts conjoints visant à renforcer les stratégies de soutien aux populations locales touchées par un conflit ;

8. *appelle également* au renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé, les organisations de la société civile et la société civile elle-même pour garantir la réalisation des ODD dans les zones touchées par un conflit ;

9. *prie* les parlements de prendre en considération le recoupement des dimensions politique, économique, sociale et environnementale et d'intégrer des mesures de résilience face aux changements climatiques et des mesures de gestion durable des ressources lorsqu'ils élaborent des stratégies visant à atténuer les effets des conflits sur le développement durable ;

10. *insiste* sur l'importance d'encourager et de promouvoir le dialogue et la coexistence entre des parties à un conflit sur la base des principes du droit international, notamment le respect des frontières internationalement reconnues, en tant que moyen d'œuvrer à la résolution pacifique et constructive des différends ;

11. *insiste également* sur l'importance de rétablir le développement durable au lendemain des conflits en se fondant sur des données et des preuves scientifiques ;

12. *insiste également* sur l'importance de renforcer les systèmes éducatifs en vue de sensibiliser aux valeurs de paix, de tolérance et de résolution pacifique des conflits et de promouvoir une culture de paix et de non-violence dans la société ;

13. *insiste en outre* sur la nécessité de promouvoir une culture et une prise de conscience des droits de l'homme, du développement durable et des questions environnementales dans les sociétés touchées par un conflit et sur la nécessité de veiller à ce que ces droits et questions soient intégrés à tout processus de consolidation de la paix ou de développement durable ;

14. *exhorte* les parlements à appuyer l'élaboration de cadres juridiques relatifs aux dommages environnementaux dans les conflits armés, notamment la reconnaissance de l'"écocide" comme crime international aux fins du respect du principe de responsabilité individuelle, et *encourage* les efforts déployés pour affiner les définitions juridiques et les mécanismes de responsabilité, au niveau tant national qu'international, couvrant à la fois la responsabilité individuelle et celle des États ;

15. *exhorte également* les parlements à promouvoir des mesures juridiques qui garantissent les responsabilités en matière de dommages environnementaux résultant directement d'un crime d'agression, en reconnaissant que de tels dommages ne seraient pas survenus sans le déclenchement d'hostilités, et en traitant la destruction de l'environnement immédiate et sur le long terme, y compris les formes de violence lente, dans le cadre de la justice d'après conflit ;

16. *se félicite* des pratiques parlementaires de haut niveau qui jouent un rôle important pour promouvoir le dialogue et la compréhension et instaurer la paix au sein des populations locales touchées par un conflit ;

17. *demande* aux parlements de renforcer la coordination avec les organisations humanitaires et de développement, de veiller à ce que les États accordent aux organisations humanitaires internationales un accès sans entrave aux territoires occupés et de convenir de garanties claires pour protéger l'eau, l'énergie et les cultures, qui sont essentielles au développement humain et au bien-être et la sécurité alimentaire des pays du monde, ainsi que d'autres infrastructures humanitaires et civiles dans les zones touchées par un conflit, conformément au DIH ;

18. *insiste* sur le fait que les changements climatiques et la sécurité sont des éléments indissociables de la réalisation du développement durable et de la garantie d'une paix durable, et *appelle* à l'élaboration de stratégies intégrées visant à réduire les effets des changements climatiques dans les zones touchées par un conflit ;

19. *appelle* à la mise en œuvre de stratégies globales visant à promouvoir la paix et la stabilité sur la base de la réconciliation nationale et à la promotion d'approches de gouvernance inclusives qui empêchent la marginalisation et favorisent l'harmonie sociale et politique au lendemain des conflits ;

20. *encourage* les parlements à jouer un rôle clé dans la prévention des disparitions, en élucidant le sort des personnes disparues et en aidant leur famille, notamment en adoptant des lois nationales sur les personnes disparues, en établissant des mécanismes adéquats visant à prévenir, résoudre et traiter les disparitions, et en renforçant la coopération, au niveau tant national qu'international ;

21. *insiste* sur l'importance d'intégrer des dérogations humanitaires dans le cadre de régimes de sanctions, conformément au précédent établi par la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité de l'ONU, en tant que moyen important de garantir que l'action humanitaire n'est pas entravée par les conséquences imprévues des sanctions, ainsi que sur l'importance de garantir que des mécanismes sont en place pour contrôler la mise en œuvre et l'efficacité de ces dérogations, ce qui contribue à assurer la continuité de l'accès de la population civile aux services essentiels et à enrayer les reculs qu'accuse la réalisation des ODD, et *souligne* la nécessité d'appliquer pleinement les régimes de sanctions imposés aux États pour des violations du droit international afin de mettre fin aux conflits et de minimiser leurs effets sur le développement durable ;

22. *appelle* au renforcement d'une commission mondiale existante, telle que le Groupe de l'appui à la médiation de l'ONU, qui est constitué d'experts compétents chargé d'œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu, dans le respect du droit international et en vue d'une paix juste et durable, dans les pays touchés par un conflit et d'assurer l'application des ODD dans les zones touchées par un conflit en mettant l'accent sur les causes profondes de ces conflits et en élaborant des approches novatrices en matière de médiation ;

23. *recommande* l'établissement d'un mécanisme international d'indemnisation permettant de garantir que les agresseurs assument la responsabilité financière de la restauration écologique dans les zones touchées par un conflit, *souligne* qu'un tel mécanisme ne dégage pas la communauté internationale de sa responsabilité de déployer des efforts de reconstruction, et *appelle* à l'intégration de principes de consolidation de la paix et de justice transitionnelle dans le domaine de l'environnement dans tous les cadres de relèvement post-conflit, en vue d'assurer des processus de réhabilitation durables et justes ;

24. *encourage* les parlements à examiner périodiquement la législation nationale pour garantir sa compatibilité avec les besoins urgents et autres des populations locales touchées par un conflit et à s'attacher en particulier à mettre à jour les lois qui protègent les droits de l'homme et l'environnement dans de telles situations ;

25. *appelle* à renforcer les partenariats entre les parlements nationaux et les organisations internationales et régionales en vue d'explorer des solutions novatrices pour rétablir le développement durable dans les pays touchés par un conflit, tout en veillant à ce que les infrastructures civiles soient reconstruites pour être résilientes et mieux adaptées aux défis liés à la situation préexistante et à celle d'après conflit ;

26. *appelle également* au financement des efforts de reconstruction d'après-guerre, notamment au moyen d'indemnités versées par les États dont les actions illicites ont entraîné les destructions, et *exhorte* la communauté internationale à examiner d'autres moyens d'assurer des compensations appropriées dans les cas où ces États refuseraient de s'acquitter de leur obligation d'indemnisation, notamment en utilisant les avoirs de ces États à des fins de relèvement ;

27. *appelle* les parlements à jouer un rôle accru dans la répartition inclusive et équitable des ressources dans les zones touchées par un conflit, en appuyant les programmes de reconstruction respectant le principe de durabilité environnementale et sociale, et en veillant à ce que les groupes marginalisés ou vulnérables bénéficient de ces programmes et ne soient pas laissés de côté ;

28. *appelle* à rétablir rapidement et de manière inclusive et équitable les services essentiels durant les phases de relèvement rapide et de reconstruction à la suite d'un conflit, tout en reconstruisant en mieux et en fournissant des services essentiels plus résilients à la population civile, conformément à la résolution 2573 (2021) du Conseil de sécurité de l'ONU ;

29. *encourage* les parlements à élaborer un cadre juridique solide pour le contrôle démocratique du secteur de la sécurité et à veiller à ce que ce cadre soit compatible avec les lois, normes et règles internationales, notamment la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que le Programme 2030 ;

30. *prie* les parlements d'exercer leur fonction budgétaire, dans une approche de transparence et de redevabilité, pour contester, remettre en question, annuler ou ajuster les ressources allouées à la sécurité et d'exiger que le secteur de la sécurité applique des normes élevées en matière de redevabilité et d'efficacité, conformément aux lois et réglementations nationales ;

31. *prie également* les parlements d'exercer leur fonction de contrôle pour vérifier que les lois et politiques relatives à la sécurité sont effectivement appliquées et produisent les effets escomptés et que les ressources allouées au secteur de la sécurité sont utilisées de manière efficace ;

32. *recommande* que les parlements exercent leur fonction de représentation afin de faciliter la formation d'un consensus politique sur les questions de sécurité par le dialogue et la transparence, et de veiller à ce que tous les citoyens, notamment les groupes marginalisés ou vulnérables, soient toujours représentés le mieux possible dans les processus décisionnels.

---

*- La **Fédération de Russie** a émis des réserves sur les alinéas 13 et 20, ainsi que sur les paragraphes 14, 21 et 26.
- L'**Inde** a émis une réserve sur le paragraphe 18.
- L'**Iran (République islamique d')** a émis des réserves sur les alinéas 2, 10 et 21 et sur le paragraphe 21.

Accroître la coopération économique mondiale : réduire les droits de douane et lutter contre le protectionnisme

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Chili et du Pérou pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	482	Total des voix positives et négatives	942
Voix négatives	460	Majorité des deux tiers	628
Abstentions	255		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18	
Albanie	*Absent*		
Algérie		16	
Allemagne	19		
Andorre	10		
Angola		15	
Arabie saoudite		15	
Arménie			11
Australie	14		
Autriche	12		
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn		11	
Bélarus		12	
Belgique	13		
Bhoutan			10
Bosnie-Herzégovine	*Absent*		
Botswana	11		
Brésil	20		
Bulgarie	*Absent*		
Burkina Faso		14	
Burundi			10
Cambodge			13
Cameroun	*Absent*		
Canada	15		
Chili	13		
Chine	23		
Chypre	11		
Côte d'Ivoire	*Absent*		
Croatie	*Absent*		
Danemark		12	
Djibouti		11	
Égypte		20	
Émirats arabes unis	13		
Équateur	*Absent*		
Espagne	10		
Estonie	6	5	
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie	*Absent*		
Fédération de Russie		20	
Fidji	10		
Finlande		12	
France	18		
Gambie	*Absent*		
Géorgie	*Absent*		
Ghana	*Absent*		
Grèce	*Absent*		
Guinée équatoriale	8		3
Guyana	*Absent*		
Hongrie		12	
Inde	*Absent*		
Indonésie			22
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		16	
Irlande	12		
Islande	10		
Israël			12
Italie	17		
Japon	20		
Jordanie		13	
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya	*Absent*		
Kirghizistan	*Absent*		
Lettonie	11		
Libye	*Absent*		
Lituanie	6		5
Luxembourg	10		
Malaisie	15		
Malawi	5	9	
Maldives		10	
Malte	10		
Maroc		15	
Mauritanie	*Absent*		
Mexique			20
Monaco	10		
Mongolie	*Absent*		
Monténégro	*Absent*		
Mozambique		10	
Namibie		11	
Népal	*Absent*		
Nigéria			22
Norvège			12
Nouvelle-Zélande	12		
Oman		12	
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan		22	
Palestine		12	
Paraguay			12
Pays-Bas	8	5	
Pérou	15		
Philippines			10
Pologne		15	
Portugal	10		
Qatar		11	
République de Corée	*Absent*		
République démocratique du Congo			20
République démocratique populaire lao	*Absent*		
République dominicaine	*Absent*		
République populaire démocratique de Corée	*Absent*		
République-Unie de Tanzanie		18	
Roumanie	13		
Royaume-Uni	18		
Rwanda	*Absent*		
Saint-Marin	*Absent*		
Sao Tomé-et-Principe			10
Sénégal	*Absent*		
Serbie	*Absent*		
Seychelles		10	
Slovénie	11		
Somalie		13	
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède			13
Suisse	12		
Tadjikistan	*Absent*		
Tchad			13
Tchéquie	13		
Thaïlande	18		
Timor-Leste			11
Türkiye		19	
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine			15
Uruguay			11
Viet Nam	*Absent*		
Zambie		14	
Zimbabwe		13	

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

La diplomatie parlementaire au service de la paix et de l'action humanitaire face à la crise au Myanmar

Résultats du vote par appel nominal sur la demande délégations des Philippines et de la Thaïlande pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	630	Total des voix positives et négatives	988
Voix négatives	358	Majorité des deux tiers	659
Abstentions	209		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		18	
Albanie	*Absent*		
Algérie		16	
Allemagne	19		
Andorre	10		
Angola		15	
Arabie saoudite		15	
Arménie	11		
Australie	14		
Autriche	12		
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn		11	
Bélarus		12	
Belgique	13		
Bhoutan	5		5
Bosnie-Herzégovine	*Absent*		
Botswana			11
Brésil			20
Bulgarie	*Absent*		
Burkina Faso		14	
Burundi			10
Cambodge	13		
Cameroun	*Absent*		
Canada	15		
Chili	6	6	1
Chine	15	3	5
Chypre	11		
Côte d'Ivoire	*Absent*		
Croatie	*Absent*		
Danemark	12		
Djibouti		11	
Égypte		20	
Émirats arabes unis			13
Équateur	*Absent*		
Espagne	10		
Estonie	11		
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie	*Absent*		
Fédération de Russie			20
Fidji	10		
Finlande	12		
France	18		
Gambie	*Absent*		
Géorgie	*Absent*		
Ghana	*Absent*		
Grèce	*Absent*		
Guinée équatoriale	5		6
Guyana	*Absent*		
Hongrie	12		
Inde	*Absent*		
Indonésie			22
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		16	
Irlande	12		
Islande	10		
Israël	12		
Italie	17		
Japon	20		
Jordanie		13	
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya	*Absent*		
Kirghizistan	*Absent*		
Lettonie	11		
Libye	*Absent*		
Lituanie	11		
Luxembourg	10		
Malaisie	15		
Malawi	5	9	
Maldives		10	
Malte	10		
Maroc		15	
Mauritanie	*Absent*		
Mexique	20		
Monaco	10		
Mongolie	*Absent*		
Monténégro	*Absent*		
Mozambique		10	
Namibie			11
Népal	*Absent*		
Nigéria	22		
Norvège	12		
Nouvelle-Zélande	12		
Oman		12	
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan		22	
Palestine		12	
Paraguay			12
Pays-Bas	13		
Pérou	15		
Philippines	10		
Pologne	15		
Portugal	10		
Qatar		11	
République de Corée	*Absent*		
République démocratique du Congo			20
République démocratique populaire lao	*Absent*		
République dominicaine	*Absent*		
République populaire démocratique de Corée	*Absent*		
République-Unie de Tanzanie		18	
Roumanie	13		
Royaume-Uni	18		
Rwanda	*Absent*		
Saint-Marin	*Absent*		
Sao Tomé-et-Principe			10
Sénégal	*Absent*		
Serbie	*Absent*		
Seychelles		10	
Slovénie	11		
Somalie		13	
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède	13		
Suisse	12		
Tadjikistan	*Absent*		
Tchad			13
Tchéquie	13		
Thaïlande	18		
Timor-Leste	11		
Türkiye			19
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	15		
Uruguay			11
Viet Nam	*Absent*		
Zambie		14	
Zimbabwe		13	

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

La nécessité d'une action urgente concernant la récente violation de l'accord de cessez-le-feu par Israël en Palestine, l'escalade des conflits en République démocratique du Congo et au Soudan, et les effets aggravants du réchauffement climatique

Résultats du vote par appel nominal sur la demande les délégations des Seychelles, du Zimbabwe, de la Jordanie et de l'Égypte, avec le soutien du Groupe arabe et du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives..... 584
Voix négatives 393
Abstentions..... 220

Total des voix positives et négatives . 977
Majorité des deux tiers 651

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	18		
Albanie	*Absent*		
Algérie	16		
Allemagne		19	
Andorre		5	5
Angola	15		
Arabie saoudite	15		
Arménie	7		4
Australie		14	
Autriche		12	
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn	11		
Bélarus	12		
Belgique		13	
Bhoutan	5		5
Bosnie-Herzégovine	*Absent*		
Botswana	11		
Brésil			20
Bulgarie	*Absent*		
Burkina Faso	14		
Burundi			10
Cambodge			13
Cameroun	*Absent*		
Canada		15	
Chili	6	6	1
Chine	20		3
Chypre			11
Côte d'Ivoire	*Absent*		
Croatie	*Absent*		
Danemark		12	
Djibouti	11		
Égypte	20		
Émirats arabes unis	13		
Équateur	*Absent*		
Espagne		10	
Estonie		11	
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie	*Absent*		
Fédération de Russie	20		
Fidji			10
Finlande		12	
France		9	9
Gambie	*Absent*		

Pays	Oui	Non	Abst.
Géorgie	*Absent*		
Ghana	*Absent*		
Grèce	*Absent*		
Guinée équatoriale	11		
Guyana	*Absent*		
Hongrie		8	4
Inde	*Absent*		
Indonésie	22		
Iran (Rép. islam. d')	19		
Iraq	16		
Irlande	6		6
Islande	5		5
Israël		12	
Italie		17	
Japon			20
Jordanie	13		
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya	*Absent*		
Kirghizistan	*Absent*		
Lettonie		11	
Libye	*Absent*		
Lituanie		11	
Luxembourg		10	
Malaisie	15		
Malawi	14		
Maldives	10		
Malte	6		4
Maroc	15		
Mauritanie	*Absent*		
Mexique			20
Monaco		10	
Mongolie	*Absent*		
Monténégro	*Absent*		
Mozambique	10		
Namibie	11		
Népal	*Absent*		
Nigéria		22	
Norvège		12	
Nouvelle-Zélande		12	
Oman	12		
Ouganda	*Absent*		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan	22		
Palestine	12		
Paraguay		12	
Pays-Bas		13	
Pérou	15		

Pays	Oui	Non	Abst.
Philippines			10
Pologne		15	
Portugal		10	
Qatar	11		
République de Corée	*Absent*		
République démocratique du Congo	20		
République démocratique populaire lao	*Absent*		
République dominicaine	*Absent*		
République populaire démocratique de Corée	*Absent*		
République-Unie de Tanzanie	18		
Roumanie		13	
Royaume-Uni		18	
Rwanda	*Absent*		
Saint-Marin	*Absent*		
Sao Tomé-et-Principe			10
Sénégal	*Absent*		
Serbie	*Absent*		
Seychelles	10		
Slovénie		11	
Somalie	13		
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède		13	
Suisse		12	
Tadjikistan	*Absent*		
Tchad			13
Tchéquie		13	
Thaïlande	18		
Timor-Leste			11
Türkiye	19		
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine			15
Uruguay			11
Viet Nam	*Absent*		
Zambie	14		
Zimbabwe	13		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

dont la 150e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Tachkent, 9 avril 2025)

La Commission a tenu deux séances, les 7 et 8 avril 2025.

Adoptions internationales illégales

Lors de sa première séance, tenue le 7 avril 2025 sous la conduite de sa Présidente, Mme D. O'Neill (Australie), la Commission a débattu de sa prochaine résolution, intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*. Deux des co-rapporteurs étaient présents : M. M. De Maegd (Belgique) et M. S. Patra (Inde). La troisième co-rapporteure, Mme L. Crexell (Argentine), était absente, n'ayant pas pu se rendre à l'Assemblée.

Le débat a été suivi par une discussion sur les suites données à la résolution de 2023 de l'UIP intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*.

Dans son allocution liminaire, M. de Frouville (Université Paris-Panthéon-Assas et Comité des disparitions forcées des Nations Unies) a présenté une vue d'ensemble des aspects des adoptions internationales illégales liés aux droits de l'homme, en mettant l'accent sur les cadres juridiques internationaux tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention de La Haye, et en appelant les États à reconnaître les victimes, à fournir des réparations et à prévenir les adoptions illégales à l'avenir. M. G. Ijumba (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) a insisté sur l'importance de prévenir les séparations familiales inutiles et de donner la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant grâce à un ensemble de dispositifs comprenant la prise en charge par des proches, le placement en famille d'accueil et l'adoption uniquement en dernier recours.

Mme C. Fanon (Racines perdues) a raconté son histoire personnelle de victime d'une adoption internationale illégale. Elle est née au Guatemala en 1986 et a été séparée de sa mère deux jours après sa naissance. Elle a été emmenée en Belgique avec un faux passeport et officiellement enregistrée comme décédée au Guatemala. En 2017, elle a retrouvé sa famille biologique et découvert qu'il existait des centaines de cas similaires en Belgique et des milliers dans le monde. Mme Fanon a plaidé pour la reconnaissance des droits des victimes à l'identité, à la nationalité et aux liens familiaux, et a exhorté les parlementaires à écouter les victimes avec leur cœur, et non uniquement avec leur tête.

M. De Maegd, co-rapporteur, a souligné la nécessité de reconnaître les adoptions internationales illégales comme des violations des droits de l'homme. Il a appelé à des mesures globales comprenant l'ouverture des archives, la fourniture d'un soutien psychologique et la création de mécanismes juridiques permettant d'aider les victimes à retrouver leur véritable identité et leurs origines.

Au total, 28 délégués ont participé au débat, qui a mis l'accent sur le fait qu'il convenait de renforcer les cadres juridiques et la coopération internationale. Des exemples concrets provenant de différents pays ont illustré la nécessité de mener des réformes globales pour prévenir de telles pratiques et soutenir les victimes. La séance s'est terminée par un appel à une action collective visant à protéger les droits des enfants et garantir des processus d'adoption éthiques.

En ouvrant la discussion sur le suivi de la résolution de 2023 de l'UIP intitulée *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, Mme L. Reynolds (Australie) a expliqué qu'entre 80 % et 90 % des enfants se trouvant dans les orphelinats avaient des parents vivants et a appelé à des changements dans le comportement des donateurs et des bénévoles pour appuyer les efforts visant à préserver les familles plutôt que le placement en institution. Les délégués de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, du Japon, de la Türkiye et de l'Uruguay ont fait état des efforts législatifs déployés pour protéger les orphelins et prévenir la traite dans les orphelinats, et ont suggéré de mettre en place des indicateurs afin d'attirer l'attention des parlementaires sur ce phénomène.

Intelligence artificielle

À sa deuxième séance, tenue le 8 avril 2025 sous la conduite de Mme O'Neill, la Commission a mené un débat sur le suivi de la mise en œuvre de la résolution de l'UIP de 2024 intitulée *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

La séance a débuté par des élections en vue de pourvoir les sièges vacants au sein du Bureau de la Commission (voir page 44).

Le débat sur l'intelligence artificielle (IA) a pris la forme d'une discussion interactive en trois parties : la première sur les informations actualisées concernant les mesures parlementaires relatives à l'IA depuis la résolution d'octobre 2024, la deuxième sur l'état actuel de la coopération internationale en matière de gouvernance de l'IA et la troisième sur l'utilisation de l'IA dans les parlements.

Au cours de la première partie du débat, les membres de la Commission ont été rejoints par Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), l'un des co-rapporteurs qui ont rédigé la résolution et aidé la Commission à finaliser le texte. Mme Lugangira a évoqué les principales évolutions dans le domaine de l'IA depuis l'adoption de la résolution en octobre 2024, notant qu'au moins 17 pays africains ont élaboré des stratégies nationales liées à l'IA, s'alignant sur la Stratégie continentale de l'Union africaine en matière d'intelligence artificielle. Elle a attiré l'attention sur le rôle de l'IA dans la violence sexiste, y compris contre les femmes parlementaires, et sur les préoccupations croissantes concernant l'utilisation de l'IA pour manipuler les résultats des élections.

Pour la deuxième partie du débat, deux experts se sont joints aux membres de la Commission. Mme P. Chetty (Research ICT Africa) a présenté les progrès de la coopération internationale depuis la résolution 2024. M. A. Saebi (Center for AI and Digital Policy) a appelé à la mise en place de limites claires à ne pas dépasser dans les systèmes d'IA, à la mobilisation du public et à la surveillance par celui-ci, à la ratification de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA et à l'adoption des *Lignes directrices universelles pour l'IA*. Les délégués ont partagé leurs expériences respectives et soulevé des questions sur la manière de légiférer en ce qui concerne l'internet des objets, sur la manière dont la réglementation pourrait suivre le rythme des progrès et sur la manière dont les grands principes pourraient être traduits en une législation efficace. Les experts ont attiré l'attention sur les cadres existants en matière d'éthique de l'IA qui pourraient aider les parlements à veiller à ce que l'IA soit au service de l'humanité.

Dans la troisième partie du débat, animée par M. P. Dalphond (Canada), M. A. Williamson (Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement) a donné un aperçu d'expert sur la façon dont les parlementaires pourraient utiliser l'IA de manière éthique et sûre. Il a mis en lumière le potentiel de l'IA pour améliorer la participation des citoyens, rationaliser la correspondance, appuyer le travail parlementaire avec des chatbots et améliorer la réactivité, tout en abordant des défis tels que la précision, la fiabilité, la sécurité des données, la vie privée, l'éthique et la transparence. Les délégués ont partagé leurs expériences concernant l'IA, exprimant des inquiétudes quant à son rôle dans l'amplification de la violence sexiste, l'influence sur les campagnes politiques et la réorganisation du marché de l'emploi. En réponse, M. Williamson a pris acte des questions posées et a souligné l'importance de faire preuve de prudence en saisissant les opportunités liées à l'IA.

La Commission a pris note d'une proposition visant à inscrire l'IA comme point permanent de l'ordre du jour, compte tenu du potentiel de transformation de la technologie et de l'évolution rapide de ses capacités.

Invités spéciaux

Les invités spéciaux ci-après ont participé aux travaux de la Commission (à distance, sauf indication contraire) :

Adoptions internationales illégales

- M. Olivier de Frouville, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas et Président du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées
- M. Geoffrey Ijumba, Représentant adjoint de l'UNICEF en Ouzbékistan (en personne)
- Mme Coline Fanon, victime belge d'une adoption internationale illégale

Intelligence artificielle

- Mme Neema Lugangira, membre de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie
- Mme Pria Chetty, Directrice exécutive désignée de Research ICT Africa
- M. Alireza Saebi, Centre for AI and Digital Policy
- M. Andy Williamson, Chercheur principal au Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

dont la 150e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Tachkent, 9 avril 2025)

La Commission a tenu deux séances, les 7 et 8 avril 2025, sous la conduite de M. H. Aoyagi (Japon), membre du Bureau de la Commission, en tant que président par intérim. Après avoir ouvert la session, M. Aoyagi a invité tous les participants à adopter l'ordre du jour de la session et à approuver le compte rendu analytique de la session précédente, tenue lors de la 149e Assemblée à Genève en octobre 2024.

La présence des Nations Unies sur le terrain pour soutenir le développement national : le cas de l'Ouzbékistan

Intervenants : Mme S. Machl, Coordonnatrice résidente des Nations Unies en Ouzbékistan, M. P. Linnér, Directeur de programme à la Fondation Dag Hammarskjöld

Cette séance a donné lieu à une discussion sur le rôle de la Coordonnatrice résidente et de l'Équipe de pays des Nations Unies dans la fourniture de services consultatifs et d'une aide au renforcement des capacités à l'Ouzbékistan.

Dans leurs observations initiales, Mme S. Machl et son équipe ont expliqué que l'Équipe de pays était composée de 25 entités des Nations Unies travaillant à faire progresser les objectifs de développement durable dans six domaines thématiques principaux (gouvernance, éducation, moyens de subsistance et protection sociale, climat et environnement, santé et région de la mer d'Aral) au moyen de 16 programmes conjoints dotés d'un budget de 352 millions d'USD. Ils ont expliqué que leur travail s'articulait autour d'un cadre de coopération quinquennal conçu en étroite coordination avec le Gouvernement, ainsi qu'avec la contribution du Sénat de l'Ouzbékistan et d'organisations de la société civile.

Bien que le pays ait fait des progrès considérables en ce qui concerne les objectifs de développement déterminés au niveau national, plusieurs défis croissants subsistent, tels que le "dividende démographique", qui nécessite des investissements plus importants dans une éducation de qualité, et une population vieillissante qui a des besoins en soins de santé accrus et d'autres formes d'aide. Sur le plan des programmes, l'Équipe de pays doit faire face à un déficit de financement de 25 %, qui ne sera probablement pas comblé avant l'échéance du cadre de coopération actuel à la fin de l'année 2025.

M. Linnér a fait une présentation du budget de l'ONU consacré au développement, expliquant qu'il continuait à dépendre excessivement de l'affectation des crédits, ce qui laissait peu de marge de manœuvre aux agences des Nations Unies pour répondre à l'évolution des besoins sur le terrain. Il a noté en particulier que le financement du développement continuait d'être dominé par un petit nombre de grands donateurs, dont plusieurs réduisaient leurs engagements.

M. Linnér a également évoqué la façon dont l'aide humanitaire, bien qu'essentielle compte tenu du nombre de points chauds à l'heure actuelle, érodait les budgets de développement sans vraiment répondre aux besoins sous-jacents des pays en développement. Il a toutefois noté que des pratiques telles que le "financement commun" (lorsque deux agences des Nations Unies ou plus contribuent au financement d'un programme commun) et les fonds thématiques mondiaux permettaient d'obtenir des résultats d'une manière plus rentable. Le fait que l'Ouzbékistan figure en 11e position sur la liste des pays en développement bénéficiant d'un financement commun (44 millions d'USD) explique en partie le succès de l'Équipe de pays dans ce pays.

Le débat qui a suivi les observations initiales a mis en lumière les points ci-après.

- Les parlements ont un rôle à jouer dans le contrôle de la conception et du financement des programmes nationaux des Nations Unies, ainsi que dans la promotion d'un financement de haute qualité auprès des ministères et des organisations multilatérales concernés, notamment la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

- Les équipes de pays des Nations Unies doivent impliquer les parlements dès le début du processus d'élaboration des programmes de pays afin de garantir l'alignement sur les priorités nationales.
- Les équipes de pays des Nations Unies doivent recueillir les enseignements tirés et fournir régulièrement des informations actualisées sur leur travail de programme afin de permettre aux parlements de remplir leur fonction de contrôle.
- Les donateurs sont de plus en plus souvent confrontés à des risques de conflits croissants, qui peuvent rapidement anéantir les investissements antérieurs en faveur du développement. La paix reste la condition la plus importante pour obtenir un financement pour le développement.

Le rôle croissant des BRICS dans les relations internationales : Quel impact pour les Nations Unies ?

Intervenants : M. C. Cajado Sampaio, membre de la Chambre des députés du Brésil et du Comité exécutif de l'UIP, M. O. Malginov, Ambassadeur de la Fédération de Russie en Ouzbékistan

M. D. Laouhingamaye (Tchad), membre du Bureau de la Commission et président par intérim, a présenté la séance, consacrée au rôle des BRICS dans les relations internationales. Il a expliqué que la discussion s'appuyait sur la séance que la Commission avait tenue en octobre 2024 et qui était axée sur le rôle du G20.

S'exprimant au nom de son pays, qui accueillera le Sommet des BRICS de 2025, M. Cajado Sampaio (Brésil) a rappelé que les BRICS avaient vu le jour en 2009 sous la forme d'un partenariat informel de pays partageant les mêmes idées et cherchant à renforcer leur coopération politique et économique dans le cadre multilatéral de l'ONU. Selon lui, le récent élargissement des BRICS de cinq à dix membres, ainsi que l'inclusion d'un certain nombre de membres associés, est la preuve que le groupe fonctionne bien en soutenant des objectifs communs en matière de développement et de paix qui sont tout à fait compatibles avec ceux de l'ONU.

M. Cajado Sampaio a noté que les BRICS étaient devenus une voix forte en faveur de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU qui viserait à accroître la représentation de l'Afrique et de l'Amérique latine au sein de cet organe clé au service de la paix et de la sécurité internationales, à un moment où le nombre de conflits dans le monde est le plus élevé. Il a également noté que les BRICS s'efforçaient de rendre la gouvernance économique mondiale plus inclusive pour les pays en développement, notamment par la création d'un système de paiement mondial plus fiable et plus indépendant et par des efforts visant à donner une plus grande voix aux pays en développement au sein du Fonds monétaire international.

M. Malginov a présenté une vision similaire des BRICS : un groupe informel qui ne cherche pas à s'établir comme une organisation internationale en concurrence avec l'ONU, mais qui œuvre simplement comme un organe consultatif, ouvert à tous les pays intéressés, sans animosité contre quiconque. Il a rappelé le Sommet des BRICS qui s'est tenu en Fédération de Russie en 2024, ainsi que les nombreuses initiatives qui ont été prises à cette occasion. Il a noté qu'un forum parlementaire des BRICS était régulièrement convoqué pour servir de caisse de résonance au Sommet gouvernemental.

Le débat qui a suivi les observations initiales a mis en évidence les points ci-après.

- Les BRICS sont devenus un groupe influent sur la scène internationale, les membres représentant aujourd'hui 37 % du produit intérieur brut mondial (en parité de pouvoir d'achat). Le groupe n'aspire pas à devenir une organisation normative. Il existe principalement pour aider les pays membres à exploiter l'économie mondiale au profit de leurs populations.
- Toutefois, contrairement au G20 et à d'autres groupes informels, les BRICS promeuvent également de nouvelles institutions, telles que la Nouvelle Banque de développement, afin de contribuer au financement de projets dans le Sud. Certains pays considèrent qu'il s'agit d'une mesure inévitable face à l'incapacité du système multilatéral à répondre équitablement aux besoins de tous les membres de la communauté internationale.
- Les BRICS sont attachés à la mission fondamentale de l'ONU en tant qu'organisation œuvrant pour la paix, comme en témoigne le fait que certains membres du groupe figurent parmi les principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

- L'ONU a tout à gagner d'une collaboration étroite avec les BRICS et le G20, y compris par la création de groupes de travail conjoints. Les parlements nationaux ont un rôle de contrôle important à jouer à l'ONU, ainsi qu'au sein de ces autres groupes informels.

Exposé spécial sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Mme M. Lorenzo (Directrice du Bureau pour l'Europe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)) a informé la Commission de l'évolution récente de la situation à Gaza, où 10 000 membres du personnel de l'UNRWA (médecins, enseignants, conseillers et autres professionnels) s'efforcent chaque jour d'aider la population à satisfaire ses besoins fondamentaux face à l'offensive continue des Forces de défense israéliennes. Elle a indiqué qu'Israël avait empêché toute aide humanitaire d'entrer à Gaza, mettant en péril la vie de milliers de personnes. Les travailleurs humanitaires sont pris pour cible et quelque 300 d'entre eux ont perdu la vie à ce jour. Malgré cette situation, l'UNRWA continue de faire ce qu'il peut, notamment en fournissant une éducation aux enfants en ligne. Cependant, les ressources de l'agence s'amenuisent et un soutien urgent est nécessaire pour que les opérations se poursuivent. Mme Lorenzo a souligné que la réponse de la communauté internationale à l'assassinat de 50 000 civils innocents à ce jour et à la crise humanitaire croissante à Gaza mettait à rude épreuve le système multilatéral fondé sur des règles.

Des élections ont également eu lieu pour pourvoir les sièges vacants au Bureau de la Commission (voir page 44).

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance a clos la session.

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

Statuts

Amendements adoptés par la 150e Assemblée de l'UIP
(Tachkent, 9 avril 2025)

Article 1

4bis. Dans le cadre de ses travaux et de son fonctionnement, l'UIP intègre une perspective de genre et applique une approche fondée sur les droits de l'homme. Elle favorise notamment une représentation équilibrée des sexes dans ses structures et lors de ses délibérations, l'objectif ultime étant de parvenir à une parité globale (1).

Ajouter une note de bas de page : **1) La parité est définie comme un rapport de 50/50. Dans la pratique, compte tenu de la diversité des modalités de représentation, il convient de rechercher l'équilibre entre les sexes ou l'alternance de chaque sexe. L'équilibre entre les sexes s'entend comme un rapport aussi proche que possible de 50/50, y compris un rapport de 40/60 ou une règle selon laquelle aucun sexe n'est plus de 2 fois plus nombreux que le sexe le moins représenté. L'alternance implique que les hommes et les femmes se partagent les postes de direction ou les occupent à tour de rôle.**

Article 10

1. L'Assemblée est composée de parlementaires désignés à titre de délégués par les Parlements membres et Membres associés. Les Parlements membres et Membres associés incluent des hommes et des femmes parlementaires dans leur délégation et s'efforcent d'assurer une représentation égale des deux sexes. **Les Parlements membres et Membres associés s'efforcent également d'inclure dans leurs délégations des jeunes parlementaires, des parlementaires handicapés et des parlementaires représentant des groupes vulnérables.**

Article 25

2. La Présidente ou le Président de l'UIP préside ~~de droit~~ le Comité exécutif. Quinze membres sont élus par le Conseil directeur. ~~Chaque sexe est représenté à raison d'au moins un tiers des membres élus.~~ **On s'efforce de respecter l'équilibre homme-femme dans la composition du Comité exécutif.**

Article 31

1. Toute proposition d'amendement aux Statuts doit être présentée par écrit, ~~trois~~ **deux** mois au moins avant la réunion de l'Assemblée, au Secrétariat de l'UIP qui la communique sans tarder aux Parlements membres de l'UIP. L'examen de cette proposition d'amendement est inscrit d'office à l'ordre du jour de l'Assemblée.

2. Toute proposition de sous-amendement doit être présentée par écrit, ~~six semaines~~ **un mois** au moins avant la réunion de l'Assemblée, au Secrétariat de l'UIP qui la communique sans tarder aux Parlements membres de l'UIP.

* * * * *

Règlement de l'Assemblée

Amendements adoptés par la 150e Assemblée de l'UIP
(Tachkent, 9 avril 2025)

Article 14 et article 15.3

Supprimer ces articles et les remplacer par un nouvel article 11.2bis, comme suit :

11.2bis Le Bureau restreint donnera son avis sur la recevabilité des propositions et suggérera une procédure ad hoc relative au processus général régissant les points d'urgence, pour approbation par l'Assemblée.

Article 17

1. Tout délégué peut soumettre des amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs sur le thème d'étude inscrit à l'ordre du jour approuvé par l'Assemblée. Ces amendements peuvent être déposés auprès du Secrétariat de l'UIP au plus tard 21 jours avant l'ouverture de l'Assemblée. Toutefois, le Forum des femmes parlementaires **et le Forum des jeunes parlementaires** ~~est~~ **sont** autorisé**s** à présenter des amendements qui intègrent une perspective de genre **ou le point de vue des jeunes** aux projets de résolution à tout moment jusqu'à la clôture de la première séance de la Commission permanente concernée (cf. Règl. commissions permanentes, art. 13.2).

Article 38

1. Le compte rendu des débats est publié et distribué **dès que possible, mais au moins 30 jours** avant l'Assemblée suivante.

Article 40

2. Les propositions de modifications au Règlement de l'Assemblée doivent être formulées par écrit et envoyées au Secrétariat de l'UIP au moins ~~trois~~ **deux** mois avant la réunion de l'Assemblée. Le Secrétariat les communique sans tarder aux Membres de l'UIP. Il leur communique aussi les éventuelles propositions de sous-amendements au moins un mois avant la réunion de l'Assemblée.

* * * * *

Règlement du Conseil directeur

Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 215e session (Tachkent, 9 avril 2025)

Article 42

2. Il établit le compte rendu provisoire des séances qui doit être adressé aux Parlements membres de l'UIP ~~dans un délai de 60 jours après la clôture de chaque session et~~ **dès que possible, mais au moins 30 jours avant la prochaine session du Conseil directeur, à laquelle il sera** soumis ~~à l'~~**pour** approbation ~~du Conseil directeur à l'ouverture de la session suivante~~.

Article 44

2. Les propositions de modifications au Règlement du Conseil directeur doivent être formulées par écrit et envoyées au Secrétariat de l'UIP au moins ~~trois~~ **deux** mois avant la prochaine réunion du Conseil directeur. Le Secrétariat les communique d'urgence aux Parlements membres de l'UIP. Il leur communique aussi les sous-amendements éventuels au moins un mois avant la réunion du Conseil directeur.

* * * * *

Règlement du Comité exécutif

Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 215e session (Tachkent, 9 avril 2025)

Article 5

2. Une Vice-Présidente ou un Vice-Président de l'UIP est ~~désigné(e)~~ **élu(e)** par le Comité exécutif ~~chaque année~~ **parmi ses membres** ~~à~~ **lors de** sa ~~dernière~~ **première** session **suivant l'élection d'une nouvelle Présidente ou d'un nouveau Président, ou lorsque le poste devient vacant,** pour suppléer la Présidente ou le Président de l'UIP en cas d'absence ou en cas de démission, de perte de mandat parlementaire, de décès ou de suspension des droits ou de l'affiliation du Parlement membre de l'UIP auquel la Présidente ou le Président appartient, pour exercer ses fonctions jusqu'à ce que le Conseil directeur élise une nouvelle Présidente ou un nouveau Président. **Des efforts seront faits pour s'assurer que la Vice-Présidente ou le Vice-Président soit de sexe opposé et d'un groupe géopolitique différent de celui de la Présidente ou du Président, et à ce qu'il y ait une rotation régulière entre les différents groupes géopolitiques.**

3. Le Comité exécutif nomme six vice-président(e)s du Comité exécutif **parmi ses membres**, désignés respectivement par chacun des groupes géopolitiques, qui assistent la Présidente ou le Président de l'UIP dans son travail entre les sessions statutaires. **Des efforts seront faits pour assurer la parité hommes-femmes parmi les six vice-présidents du Comité exécutif.**

Article 13

3. Le Sous-Comité des finances est composé d'un représentant de chacun des groupes géopolitiques, choisis parmi les membres du Comité exécutif. **On s'efforce de respecter l'équilibre homme-femme dans la composition du Sous-Comité des finances.**

Article 15

2. Il établit le compte rendu provisoire des séances qui doit être adressé aux membres du Comité ~~dans un délai de 40 jours après la clôture de chaque session et~~ **dès que possible, mais au moins 30 jours avant la prochaine session du Comité exécutif, à laquelle il sera** soumis ~~à leur~~ **pour** approbation ~~à l'ouverture de la session suivante~~.

Article 16

2. Les propositions de modifications au Règlement du Comité exécutif doivent être formulées par écrit et envoyées au Secrétariat de l'UIP au moins ~~trois~~ **deux** mois avant la prochaine réunion du Comité. Le Secrétariat les communique sans tarder aux membres du Comité ainsi que toute proposition éventuelle de sous-amendement.

Règlement du Sous-Comité des finances

Article 3

1. ~~Compte tenu du nécessaire effort pour parvenir à l'équilibre géographique et à l'équilibre hommes-femmes, le~~ **Le** Sous-Comité se compose ~~de six membres, hommes et femmes,~~ **d'**un **représentant** par groupe géopolitique, choisi~~s~~ parmi les membres du Comité exécutif. **On s'efforce de respecter l'équilibre homme-femme dans la composition du Sous-Comité des finances.**

2. Le Sous-Comité élit un président parmi ses membres. **On s'efforce d'assurer la rotation entre les hommes et les femmes et entre les groupes géopolitiques lors de chaque élection d'un président.**

* * * * *

Règlement des Commissions permanentes

Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 215e session (Tachkent, 9 avril 2025)

Article 13

2. Le Secrétariat de l'UIP transmet le projet de résolution et le mémoire explicatif aux Parlements membres et Membres associés avant la session. Les Parlements membres et Membres associés peuvent proposer des amendements au projet de résolution au plus tard 21 jours avant l'ouverture de l'Assemblée. Toutefois, le Forum des femmes parlementaires **et le Forum des jeunes parlementaires** ~~est~~ **sont** autorisé**s** à présenter des amendements qui intègrent une perspective de genre **ou le point de vue des jeunes** aux projets de résolution à tout moment jusqu'à la clôture de la première séance de la commission permanente concernée. La commission parachève le projet de résolution et le soumet à l'Assemblée pour adoption (cf. Règl. Assemblée, art. 17.1).

Article 42

2. Il établit le compte rendu analytique provisoire des séances qui doit être adressé aux Parlements membres et Membres associés de l'UIP **dès que possible, mais au moins 30 jours** avant la session suivante de chaque commission permanente, qui l'approuve à sa séance d'ouverture.

Article 43

2. Les propositions de modification au Règlement des commissions permanentes doivent être formulées par écrit et envoyées au Secrétariat de l'UIP au moins ~~trois~~ **deux** mois avant la prochaine réunion du Conseil directeur. Le Secrétariat les communique sans tarder aux Membres de l'UIP. Il leur communique aussi les sous-amendements éventuels, au moins un mois avant la réunion du Conseil directeur.

Règlement du Forum des femmes parlementaires

Amendements adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 215e session
(Tachkent, 9 avril 2025)

Article 36

2. Le Secrétariat de l'UIP établit le compte rendu provisoire des séances qui doit être adressé aux Parlements membres et Membres associés ~~dans un délai de 60 jours après la clôture de chaque session et~~ **dès que possible, mais au moins 30 jours avant la prochaine session du Forum, à laquelle il sera** soumis ~~à l'~~**pour** approbation ~~du Forum des femmes parlementaires à l'ouverture de la session suivante~~.

Article 39

1. Toute proposition d'amendement au Règlement du Forum des femmes parlementaires doit être présentée par écrit et envoyée au Secrétariat de l'UIP au moins ~~trois~~ **deux** mois avant les sessions suivantes du Forum des femmes parlementaires et du Conseil directeur. Le Secrétariat les communique sans tarder aux Parlements membres et Membres associés de l'UIP. Il leur communique aussi les sous-amendements éventuels au moins un mois avant les sessions suivantes du Forum des femmes parlementaires et du Conseil directeur.

* * * * *

Règlement du Bureau des femmes parlementaires

Amendement adopté par le Conseil directeur de l'UIP à sa 215e session
(Tachkent, 9 avril 2025)

Article 17

2. Les propositions de modifications au Règlement du Bureau doivent être formulées par écrit et envoyées au Secrétariat de l'UIP au moins ~~trois~~ **deux** mois avant la réunion suivante du Bureau. Le Secrétariat les communique immédiatement aux membres du Bureau ainsi que toute proposition éventuelle de sous-amendement.

Rapport du Forum des femmes parlementaires

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 215e session
(Tachkent, 9 avril 2025)

1. La 39e session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue les 5 et 8 avril 2025. Elle a réuni 401 participants, dont 131 parlementaires (104 femmes et 27 hommes) de 66 pays, ainsi que des représentants de diverses organisations internationales.

Élection de la présidente de la 39e session et discours de bienvenue à l'occasion du 40e anniversaire du Forum

2. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme C. López Castro (Mexique), a ouvert la session. Le Forum a élu Mme T. Narbaeva, Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan et Présidente de la 150e Assemblée de l'UIP, à la présidence de sa 39e session. Mme Narbaeva a souhaité la bienvenue aux participants au Forum et à la 150e Assemblée de l'UIP. La Dr T. Ackson, Présidente de l'UIP, M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, et Mme López Castro, ont également souhaité la bienvenue aux participants et ont axé leurs propos sur la célébration du 40e anniversaire du Forum des femmes parlementaires.

3. Mme Z. Hilal, Secrétaire du Forum, a présenté un historique du Forum des femmes parlementaires. Une vidéo intitulée *40 ans d'action, 40 femmes d'action* présentant 40 femmes qui ont dirigé le Forum et influencé son travail a également été projetée.

Activités pour faire progresser l'égalité des sexes

4. Mme V. Riotton (France) a récapitulé les travaux de la 52e session du Bureau des femmes parlementaires, qui s'est tenue à Genève en octobre 2024, et de sa 53e session, qui s'est tenue juste avant la réunion du Forum. Elle a présenté la nouvelle étude de l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique, réalisée en collaboration avec l'Association parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN.

5. Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) a fait le point sur les travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, notamment en ce qui concerne le suivi de la participation des femmes et de l'équilibre entre les sexes au sein des délégations à la 150e Assemblée.

6. Les participants ont été informés des activités récentes et futures de l'UIP visant à faire progresser l'égalité des sexes. Mme López Castro a présenté le rapport de l'UIP intitulé *Les femmes au parlement* et sa carte *Femmes en politique*. Elle a également évoqué la Conférence mondiale des femmes parlementaires qui s'est tenue au Mexique et qui a débouché sur un plan d'action à l'intention des parlements pour faire progresser la parité.

Contribution aux travaux de la 150e Assemblée dans une perspective de genre

7. En guise de contribution aux travaux de l'Assemblée, les participants ont examiné, dans une perspective de genre, le projet de résolution présenté à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulé *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine* et le projet de résolution présenté à la Commission permanente du développement durable intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*. Mme T. Vardanyan (Arménie) a présenté le projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale dont elle est l'un des co-rapporteurs. Le débat s'est déroulé en deux groupes, chacun ayant discuté d'un des projets de résolution.

8. Mme L. Reynolds (Australie) et Mme V. Techateerawat (Thaïlande) ont été désignées respectivement présidente et rapporteure du groupe 1, et Mme Z. Mashaba (Eswatini) et Mme I.K. Godalena (République démocratique du Congo), respectivement présidente et rapporteure du groupe 2.

9. Les discussions du groupe 1 ont fait ressortir les préoccupations à propos des répercussions du conflit israélo-palestinien sur les droits des femmes et l'égalité des sexes. De nombreuses femmes ont perdu la vie à cause de la violence, de la maladie, de la faim et du manque de soins. Elles subissent également la violence sexiste, des déplacements, des emprisonnements et des difficultés économiques. Les participants ont souligné que les parlements doivent répondre aux besoins des femmes dans les conflits, exiger l'accès à l'aide humanitaire essentielle et sa fourniture et promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes. Les femmes prisonnières et otages doivent être libérées dans la dignité. Conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les participants ont également appelé à la reconnaissance du rôle crucial des femmes dans la résolution des conflits et dans l'édification de sociétés fondées sur la justice sociale et la coexistence. La participation des femmes à la consolidation de la paix, à la médiation des conflits et aux efforts post-conflit est essentielle. Le groupe est convenu que le projet de résolution comportait déjà une importante dimension de genre.

10. Les participants au groupe 2 ont souligné que les conflits touchent davantage les femmes et les filles et que les efforts de prévention et de résolution des conflits doivent donc comporter des mesures sensibles au genre. Ils ont souligné le rôle fondamental joué par les femmes dans la prévention et la résolution des conflits et ont appelé les parlements à mettre pleinement en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU au moyen de plans d'action nationaux favorisant notamment la participation des femmes aux processus décisionnels et de paix et la protection des femmes et des filles touchées par les conflits. Ils ont également appelé à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles, à accroître leur participation aux efforts de paix, de reconstruction et d'alerte précoce, et à prendre en compte leurs besoins les plus urgents en matière d'éducation, de santé et d'accès au financement.

11. Les discussions menées dans les deux groupes ont abouti à la formulation de deux amendements au projet de résolution intitulé *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable.* Le Forum a également exprimé son soutien aux amendements relatifs à l'égalité des sexes proposés par les délégations nationales. La plupart des amendements proposés et soutenus ont été incorporés dans les textes des projets de résolution, renforçant ainsi la perspective de genre de ceux-ci.

12. L'après-midi, le Forum a poursuivi son programme avec deux discours. Le premier, prononcé par Mme G. Rakhimova, Vice-Ministre de l'économie et des finances (Ouzbékistan), était intitulé "Soutien financier aux femmes : développement et opportunités". Le second, prononcé par Mme R. Turdiboeva, Vice-Ministre du travail et de la réduction de la pauvreté (Ouzbékistan), s'est concentré sur l'expérience de son pays en matière de formation professionnelle des femmes, de garantie de leur emploi et de soutien à l'entrepreneuriat des femmes.

Réunion-débat sur le thème *Les femmes qui façonnent la politique : les réseaux de femmes dans le monde*

13. La réunion-débat s'est concentrée sur les moyens de renforcer le rôle des réseaux de femmes dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en matière de leadership politique.

14. Pendant la réunion, des exposés ont été présentés par Mme D. Kirkpatrick (Nouvelle-Zélande) des Femmes parlementaires du Commonwealth ; Mme S. Kheng (Cambodge) du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie ; Mme L. Gumerova (Fédération de Russie) du Conseil du Forum des femmes eurasiennes ; Mme P.S. Chemerai Anding (Malaisie), des Femmes de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN ; et Mme Y. Netesova, cheffe de l'Unité de la gouvernance démocratique et du genre du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les participants ont également entendu les interventions de M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP et Président du Conseil mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes, de Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), Envoyée spéciale des femmes dirigeantes politiques pour l'Afrique, et, par message vidéo, de Mme A. Mohammed, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, sur l'initiative Femmes debout, solidaires pour tous.

15. Les participants ont partagé leurs expériences sur la façon dont le Forum des femmes parlementaires contribue à renforcer leurs capacités et leurs connaissances en tant que parlementaires. Ils ont également souligné que le Forum constituait une plateforme sûre qui permet de renforcer la confiance en soi, de forger un consensus entre des femmes issues de divers horizons et de plaider en faveur d'un changement systémique en vue d'atteindre l'égalité des sexes et d'éliminer les obstacles qui empêchent les femmes d'occuper des fonctions dirigeantes en politique. De nombreux participants ont souligné que les actions de sensibilisation doivent être suivies d'un plan d'action concret afin de garantir la mise en œuvre. Des suggestions ont été faites pour promouvoir l'égalité des sexes, notamment en renforçant la coopération, en créant des passerelles et en institutionnalisant les partenariats entre les réseaux de femmes dirigeantes, ainsi qu'en améliorant la coopération interrégionale. L'action collective des réseaux est également nécessaire pour protéger et promouvoir l'égalité contre les réactions négatives, mais aussi pour inciter les alliés masculins à se mobiliser, à incarner l'égalité des sexes et à lutter contre les inégalités entre les sexes.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

16. Le Forum a élu des représentantes pour occuper la moitié des sièges de représentants au sein des groupes géopolitiques.

17. Sur proposition du Bureau, le Forum a également élu Mme C. López Castro (Mexique) au poste de présidente, Mme T. Vardanyan (Arménie) à celui de première vice-présidente et Mme F. Öncü (Türkiye) au poste de deuxième vice-présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Bureau des femmes parlementaires

18. Le Bureau s'est réuni les 5, 8 et 9 avril 2025. Lors de sa réunion du 9 avril, le Bureau a examiné les résultats de la 150e Assemblée sous l'angle de l'égalité des sexes et a réfléchi à ses travaux futurs, notamment la mobilisation des parlements en faveur de l'égalité des sexes, le thème prioritaire de l'UIP pour 2025. Le Bureau a été consulté à propos de la formation à l'autodéfense sur les réseaux sociaux à l'intention des femmes politiques, élaborée par le Commissariat australien à la sécurité en ligne.

Rapport du Forum des jeunes parlementaires

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 215e session
(Tachkent, 9 avril 2025)

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 6 avril 2025, en présence de près de 100 participants, dont 47 parlementaires (10 jeunes femmes et jeunes 30 hommes) de 42 pays, ainsi que des représentants de parlements de jeunes et d'organisations partenaires. La réunion était placée sous la conduite de M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Bureau des jeunes parlementaires.

Dans son discours d'ouverture, M. Carden a évoqué les réalisations du Bureau et du Forum au cours des deux dernières années et a salué les précieuses contributions apportées par les membres du Bureau. Parmi les principaux faits marquants, on peut citer l'abaissement de la limite d'âge pour être considéré comme un jeune parlementaire à l'UIP, passé de moins de 45 ans à moins de 40 ans, l'organisation d'événements permettant aux jeunes parlementaires de dialoguer plus facilement avec les jeunes au niveau local, et une attention accrue portée à l'emploi et aux droits des jeunes.

La Présidente de l'UIP a pris la parole devant le Forum. Elle a salué le travail accompli par le Bureau sortant, notamment ses nombreux efforts en vue d'abaisser la limite d'âge pour être considéré comme un jeune parlementaire. Elle a également souligné la nécessité de tirer davantage parti de la capacité des jeunes parlementaires à proposer de nouvelles solutions aux problèmes récurrents dans le monde, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix et la promotion de l'égalité des sexes. Le Secrétaire général de l'UIP a lui aussi pris la parole. Il s'est félicité de la manière dont les jeunes parlementaires sont aujourd'hui présents dans de nombreuses structures de direction de l'UIP et a salué leur capacité à rajeunir sans cesse les travaux de l'Organisation.

Les jeunes parlementaires présents ont informé le Forum des progrès réalisés dans la promotion de la participation des jeunes dans leur pays. Parmi les faits marquants, on peut citer le lancement de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* dans de nouveaux parlements et les progrès réalisés dans le dialogue avec les parlements, les commissions et les conseils de jeunes. Constatant les difficultés rencontrées par les jeunes dans certains pays en raison des conflits et de la non prise en compte de leur voix, les jeunes parlementaires ont réaffirmé leur engagement à maintenir une dynamique positive en faveur du respect et de la promotion des droits politiques des jeunes et des femmes.

En guise de contribution aux travaux de la 150e Assemblée, les participants ont examiné le thème du débat général, *L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale,* en l'abordant selon le point de vue des jeunes. Ils ont évoqué l'importance capitale des programmes de développement social, notamment en matière de soins, d'éducation et d'autonomisation économique, ainsi que la nécessité de renforcer ces programmes pour construire un monde plus juste. Ils ont également souligné l'importance de mener des actions politiques plus ciblées en faveur des minorités et des personnes en situation de marginalisation et de vulnérabilité.

Des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes ont été présentés en lien avec les deux projets de résolution examinés à l'Assemblée : *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine* et *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*. Les jeunes parlementaires ont appelé à une solution à deux États juste et durable et à une plus grande participation des jeunes aux efforts de paix et de sécurité, conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité. Ils ont également appelé à une plus grande protection des droits de l'homme, notamment à l'élimination de la violence sexiste.

Le Forum a approuvé les candidatures proposées par les groupes géopolitiques pour pourvoir les postes vacants au Bureau des jeunes parlementaires pour la période 2025-2027. Le nouveau Bureau a ensuite tenu une réunion au cours de laquelle il a élu Mme N. Abu Ghosh (Jordanie) comme présidente. Lors de son intervention, Mme Ghosh a rendu hommage aux jeunes pour leur force et leur détermination inébranlable, et a déclaré qu'elle se réjouissait de présider le Forum, une plateforme qui permet d'améliorer la situation des jeunes dans le monde entier.

En vue de la 151e Assemblée de l'UIP, le Forum a désigné M. K. Ait Mik (Maroc) pour préparer un rapport de synthèse présentant le point de vue des jeunes sur la proposition de résolution intitulée *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour*

empêcher cette pratique. Les jeunes parlementaires ont souligné l'importance de trouver un équilibre entre deux priorités : lutter contre les violations et traduire les auteurs en justice, tout en tenant compte de la stigmatisation dont peuvent souffrir les victimes. Il a été recommandé de faire preuve de rigueur, en prenant soin d'écouter les victimes afin de s'assurer que leur voix et leurs préoccupations soient entendues.

Un peu plus tôt, le Bureau des jeunes parlementaires s'est réuni et a fait le point sur la participation des jeunes à la 150e Assemblée. Ils se sont réjouis du fait qu'il s'agissait de la première Assemblée organisée depuis l'abaissement de la limite d'âge pour être considéré comme un jeune parlementaire. Ils ont souligné que ce changement devait s'accompagner d'un effort accru en vue d'encourager les parlements et les groupes géopolitiques à augmenter la part de jeunes parlementaires. Ils sont également convenus de procédures à suivre en vue d'une éventuelle modification des Statuts de l'UIP qui permettrait au Forum de proposer des amendements aux résolutions des commissions permanentes. Après avoir fait le point sur leur travail au cours des deux dernières années, les membres du Bureau ont formé le vœu que leurs successeurs puissent maintenir les niveaux élevés de participation actuels et poursuivre les progrès réalisés en matière de dialogue avec les jeunes et de promotion de l'égalité des sexes.

Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 215e session
(Tachkent, 9 avril 2025)

Une réunion informelle du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient s'est tenue en ligne le 12 mars 2025. L'objectif de cette réunion informelle était d'examiner le paragraphe 17 du dispositif du projet de résolution soumis à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale concernant la proposition de restructuration du Comité. Au moins quatre membres ont exprimé des points de vue divergents sur les changements proposés et le processus de restructuration dans son ensemble.

L'absence de progrès tangibles du Comité en ce qui concerne l'appui aux efforts visant à réduire les tensions et à promouvoir les échanges entre les parties avait conduit certains membres à remettre en question son efficacité, son mandat et son rôle. Des préoccupations similaires avaient été soulevées lors de la précédente réunion officielle du Comité, tenue lors de la 149e Assemblée. Le Secrétariat avait réagi en communiquant aux membres, en vue de la réunion officielle de l'Assemblée, un projet de proposition structurelle portant sur la composition et les modalités du Comité. Le Secrétariat avait également joint à la proposition un questionnaire invitant les membres à faire part de leurs attentes concernant la nouvelle structure du Comité. Quatre membres (de l'Indonésie, des Pays-Bas, de la Suisse et de la Türkiye) ont répondu au questionnaire.

Une réunion officielle du Comité s'est tenue en deux séances les 6 et 8 avril 2025. Le Comité a procédé au renouvellement du mandat d'un an de son Président. Les membres ont entendu un rapport du Secrétariat sur les évolutions survenues dans la région depuis la 149e Assemblée et leur impact sur les activités au programme du Comité. Ces évolutions étaient notamment la mise en place d'un nouveau gouvernement en République arabe syrienne et la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire au Yémen. Les changements politiques et l'escalade des conflits armés dans ces deux pays ont suscité des inquiétudes tant au sein de la communauté internationale que parmi les membres quant à l'instabilité dans la région et les conséquences possibles. Les membres ont fait connaître leur point de vue sur la situation dans ces deux pays.

Le Secrétariat a présenté un aperçu d'un rapport qu'il avait élaboré sur les propositions de changement à la structure, à la composition et au règlement intérieur du Comité. Les membres ont exprimé leurs avis sur divers conflits et changements politiques dans la région, notant la nécessité d'élargir l'orientation politique du Comité à la lumière du nombre croissant de conflits. Les membres ont également relevé les déséquilibres structurels dans la composition actuelle du Comité, en raison notamment de la représentation géographique inégale.

En réponse, le Secrétariat a proposé de créer un groupe de travail à composition limitée, ainsi que des groupes de discussion géopolitiques et thématiques qui se concentreraient sur des thèmes tels que les conflits oubliés, les parlements en transition et les éléments de coexistence pacifique. Dans son rapport, le Secrétariat a proposé de porter le nombre de membres du Comité de 12 à 21 afin que la représentation géographique soit plus équilibrée. La structure proposée comprendrait trois membres de chaque groupe géopolitique, les deux membres de droit actuels et, en plus, deux autres membres de droit : la Présidente du Bureau des femmes parlementaires et la Présidente du Bureau des jeunes parlementaires. Certains membres ont exprimé des inquiétudes concernant l'élargissement proposé du Comité de 12 à 21 membres, évoquant les difficultés potentielles à maintenir un dialogue fluide et à garantir la participation active de tous les membres. Il a été noté que même dans la structure actuelle, la participation des membres reste limitée.

En outre, des membres ont émis des réserves quant à l'élargissement du champ d'action du Comité pour inclure d'autres conflits et situations d'urgence de la région, avertissant qu'une telle expansion pourrait diluer l'attention portée initialement par le Comité au conflit israélo-palestinien. En réponse, il a été rappelé aux membres que le mandat du Comité englobe tous les conflits dans la région. Le Président du Comité a précisé que les changements structurels proposés visaient à renforcer la capacité du Comité à suivre les multiples crises dans la région et à veiller à ce qu'aucune situation ne soit laissée de côté, tout en réaffirmant que le conflit israélo-palestinien resterait au cœur des travaux du Comité. Il a également été expliqué que la proposition visait à faciliter un travail plus approfondi en désignant des groupes plus restreints pour se concentrer sur des pays spécifiques, des situations en évolution et des domaines thématiques transversaux.

Les membres ont également demandé s'il était possible de se rendre dans la région, en particulier à Gaza, afin d'évaluer l'ampleur des dégâts. Le Secrétariat a informé les membres qu'une mission préliminaire était prévue en mai 2025, avec la participation du Secrétaire général de l'UIP et du Président du Comité. Cette mission servirait d'étape préparatoire à une future visite impliquant tous les membres du Comité.

Lors de sa séance du 8 avril 2025, le Comité a entendu un exposé de Mme M. Lorenzo (représentant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)), sur la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie à la suite de l'escalade des hostilités le 7 octobre 2023. Elle a décrit l'impact du conflit sur les civils et le personnel humanitaire, en insistant sur les perturbations des services essentiels, les déplacements à grande échelle et la suspension de l'éducation. Elle a également évoqué les difficultés opérationnelles et financières rencontrées par l'UNRWA, ainsi que les conséquences d'un accès limité et d'une désinformation croissante. Mme Lorenzo a indiqué que si son agence n'était pas en mesure de remplir son mandat, la question devrait être renvoyée à l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a fait le point sur la situation des réfugiés palestiniens au Liban et en République arabe syrienne, et a attiré l'attention sur les contraintes qui affectent les opérations humanitaires sur le plateau du Golan. Elle a rappelé que l'UNRWA jouait un rôle d'acteur humanitaire et demandé que des efforts soient faits afin que sa capacité à fonctionner soit préservée.

Au cours de la discussion qui a suivi, les membres ont exprimé leur inquiétude quant aux conditions humanitaires et se sont enquis des difficultés d'accès, de la viabilité de mécanismes alternatifs et des possibilités de soutien international. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance de préserver le mandat et la continuité opérationnelle de l'UNRWA, tout en faisant valoir la nécessité de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires.

Le Comité a également entendu un exposé de M. Abdulla Al Manai, Directeur exécutif du King Hamad Global Centre for Coexistence and Tolerance, sur les initiatives destinées à favoriser le dialogue et l'inclusion par l'éducation, l'action des parties prenantes et le soutien législatif visant à promouvoir la paix, l'état de droit et la cohésion sociale.

En clôturant sa 82e session, le Comité a réaffirmé son engagement à contribuer à une résolution juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondée sur la solution à deux États et conforme au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Les membres ont noté qu'il importait de continuer à suivre l'évolution de la situation dans la région et ont estimé que les réformes structurelles proposées et l'attention accrue portée à certains thèmes spécifiques constituaient des mesures importantes pour améliorer la capacité de réaction du Comité et le rendre plus représentatif. Le Comité a décidé de transmettre ses conclusions et recommandations au Conseil directeur pour examen.

Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 215e session (Tachkent, 9 avril 2025)

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) s'est réuni le 7 avril 2025.

Rapport sur les mesures prises concernant certaines questions humanitaires

Le Comité a discuté du suivi de sa précédente séance, tenue en mars 2024, et exposé des mesures prises par ses membres. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- en Thaïlande, mesure législative récente demandant au Gouvernement d'enregistrer des milliers de personnes apatrides et ayant abouti à l'octroi de la nationalité à plus de 480 000 personnes ;
- au Kenya, adoption et mise en œuvre du "Plan Shirika" visant à soutenir l'intégration socio-économique des réfugiés ;
- mesure prise par la membre australienne du Comité, qui a porté la situation du Soudan à l'attention de la commission australienne du DIH, a présenté une motion au Sénat pour reconnaître les Conventions de Genève de 1949 et en faire un sujet de discussion plus régulier dans l'agenda politique du pays, et s'est engagée à la fois à contacter le Ministère des affaires étrangères sur la question de l'apatridie et à soulever cette question au Sénat lors de sa session de juin 2025 ;
- contributions à des mécanismes mondiaux de DIH par le Chili à la XXXIVe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2024, où il s'est associé à l'engagement volontaire pris par la Suisse sur l'application du DIH dans le cadre de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les situations de conflits armés.

Le Comité a demandé que les ressources auxquelles ses membres ont accès, telles que des analyses d'experts sur le DIH et certaines situations préoccupantes sur le plan humanitaire, soient mises à la disposition de l'ensemble des Parlements membres de l'UIP et a demandé que des mesures soient prises à cet égard. Il a également souligné l'importance de coordonner ses travaux avec les commissions permanentes de l'UIP œuvrant dans des domaines similaires.

Examen de situations préoccupantes sur le plan humanitaire

Le Comité a reçu des informations actualisées sur les évolutions récentes de situations préoccupantes sur le plan humanitaire qu'il a suivies au cours des dernières années. Au cours de cette session, il a accordé une attention particulière au Myanmar, en mettant l'accent sur les réfugiés rohingyas. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a donné quelques informations.

Depuis la prise de pouvoir militaire au Myanmar il y a quatre ans, la situation humanitaire s'est considérablement détériorée dans le pays. En mars 2025, l'Asie et le Pacifique comptaient 1,5 million de réfugiés et de demandeurs d'asile du Myanmar, dont plus de 1,1 million de Rohingyas apatrides. Au total, 3,5 millions de personnes ont été déplacées par le conflit. On estime que 19,9 millions de personnes, dont 6,3 millions d'enfants, ont actuellement besoin d'assistance en raison de l'intensification du conflit armé, de la contamination généralisée par des munitions explosives et des mines terrestres, des chocs climatiques, des épidémies et de l'instabilité économique et politique. De plus, des milliers de personnes sont mortes ou ont été blessées à la suite du tremblement de terre qui a frappé le pays en mars 2025, et 1,5 million de personnes ont été déplacées dans les zones touchées. La situation au Myanmar fait toujours l'objet de l'un des plans d'intervention humanitaire les plus sous-financés au monde.

La situation de la communauté rohingya semble se prolonger. Ses membres ont été victimes de violence et de marginalisation dans tous les contextes, que ce soit dans l'État de Rakhine, au Myanmar, dans les camps au Bangladesh ou dans les centres de détention pour migrants. Les déplacements maritimes clandestins de réfugiés rohingyas, qui entreprennent de dangereux périples par bateau, y compris via la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, ont augmenté. De tels déplacements les exposent à des risques extrêmement graves.

Le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par la situation humanitaire catastrophique au Myanmar, en particulier la situation de la communauté rohingya. Il a mis en évidence des difficultés qui prévalent actuellement, telles que les situations de déplacement prolongé et les nouvelles situations de déplacement dues au conflit armé et aux persécutions, l'accès limité à l'aide humanitaire et les

informations faisant état de refoulements et de déportations. Il s'est également déclaré préoccupé par la réduction significative du financement de l'aide humanitaire dans le monde, qui a un impact direct sur les personnes touchées par le conflit au Myanmar. Le Comité a appelé tous les parlements à faire connaître le contexte du Myanmar, non seulement les conséquences humanitaires du récent tremblement de terre, mais aussi la situation des civils, y compris des réfugiés, qui sont touchés de longue date par ce conflit. Les membres ont également appelé les parlementaires du monde entier à déployer davantage d'efforts pour que les auteurs des crimes de guerre et des violations du DIH commis dans le contexte de ce conflit soient traduits en justice.

Sur la base de ces discussions, le Comité est convenu d'étudier la possibilité de se rendre à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar afin de constater par lui-même les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes touchées par la crise humanitaire au Myanmar.

Engagements parlementaires en faveur du respect du droit international humanitaire

Le Comité a débattu de *l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire*, lancée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en septembre 2024. Menée par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la France, la Jordanie et le Kazakhstan, cette initiative vise à faire du DIH une priorité politique aux niveaux mondial, régional et national. Le Comité, informé par le CICR, a débattu de la manière dont les parlementaires du monde entier (et chaque parlement individuellement) peuvent contribuer aux différents volets de travail de cette initiative, dont l'un concernait le renforcement de la mise en œuvre du DIH. Le Comité a invité tous les parlements à envisager de prendre des dispositions et d'adopter des mesures pour faire du DIH une priorité politique dans leur pays respectif.

Le Comité a également examiné les conclusions du dernier rapport du CICR intitulé *Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*, dont il a commencé à débattre lors de sa session d'octobre 2024. Au cours de cette session, les membres du Comité ont échangé avec le CICR sur la question de l'urbanisation des conflits armés et l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Les membres se sont dits préoccupés par le fait que les conflits armés se déroulent de plus en plus dans les zones urbaines et que, par conséquent, les armes explosives à effet de grande portée risquent fort d'avoir des effets indiscriminés lorsqu'elles sont utilisées dans des zones peuplées. Le Comité a débattu de la manière dont les parlements peuvent inciter leur gouvernement à adhérer à la *Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées* et à veiller à sa mise en œuvre.

Le Comité a rappelé sa décision prise lors de la session d'octobre 2024 d'organiser à l'avenir des séances d'information en ligne et des webinaires, en partenariat avec le CICR, afin d'informer et de mobiliser les parlementaires du monde entier au sujet des défis urgents en matière de DIH.

Engagements parlementaires pour mettre fin à l'apatridie

Le Comité a débattu des efforts visant à mettre fin à l'apatridie. Il a entendu le témoignage de Mme Adlyn Teoh (Affected Leader au sein du réseau Family Frontiers' Affected Mothers Network, Malaisie), en tant que mère qui n'avait pas le droit, en vertu de la loi, de transmettre sa nationalité à son enfant et en tant que mère dont l'enfant avait des droits limités en raison de l'absence de nationalité. Le Comité s'est félicité des amendements constitutionnels récemment adoptés qui accordent aux femmes malaisiennes le droit égal de conférer la citoyenneté automatique à leurs enfants nés à l'étranger. Bien que l'amendement constitutionnel ait été voté et adopté par le Parlement, il n'a pas encore être publié au journal officiel et n'est donc pas encore appliqué. Le Comité est impatient de voir la publication de cet amendement et sa pleine mise en œuvre.

Rapport du Groupe consultatif sur la santé

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 215e session
(Tachkent, 9 avril 2025)

Le Groupe consultatif de l'UIP sur la santé s'est réuni le 7 avril 2025 pour sa 32e et dernière séance avant sa transformation en un comité de l'UIP.

Le Groupe a souligné l'importance de suivre les mesures prises par les parlements en ce qui concerne la couverture sanitaire universelle (CSU) sur la base de la résolution intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*,

adoptée par l'UIP en 2019. Le Groupe a rappelé les travaux réalisés jusque-là sur cette question, notamment la production de deux rapports sur la mise en œuvre de la résolution. Il a adopté un cadre de responsabilité révisé, axé sur les dispositions juridiques relatives à la CSU, les obstacles à l'accès à la santé et la protection de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Il s'agira notamment d'examiner les données disponibles en vue de faire le point sur les progrès et les lacunes au niveau mondial, et d'entrer en contact directement avec les délégations parlementaires pour que la résolution sur la CSU fasse l'objet d'une plus grande adhésion et redevabilité. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en tant que partenaire technique du Groupe consultatif, est prête à soutenir ce processus.

Le Groupe s'est penché sur l'évolution du paysage du financement de la santé dans le monde en raison de la réduction de l'assistance mondiale en matière de santé, ainsi que sur la question plus large de la place de la santé et du développement dans un monde marqué par des conflits et des crises de différentes natures. Le Groupe a pris connaissance des rapports de l'OMS et du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant sur les retombées négatives de ce changement dans des domaines liés à la santé tels que la vaccination, les urgences sanitaires, la collecte de données sur la santé au niveau national et la promotion de l'autonomisation des femmes et de la diversité.

Enfin, le Groupe a dressé le bilan de son travail depuis sa création en 2006, avec notamment la compilation des modifications législatives visant à renforcer l'action des pays contre le VIH/sida, la première tentative de recueillir des contributions parlementaires en faveur de la CSU, ainsi qu'une attention et un dialogue permanents sur des sujets sensibles tels que la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes. Le Groupe a souligné l'importance que revêtent les priorités actuelles en matière de santé pour l'avenir. Il a exprimé le souhait que le nouveau Comité sur la santé s'appuie sur le solide héritage du Groupe consultatif et continue d'accroître la visibilité de la santé au sein de l'UIP.

Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 215e session
(Tachkent, 9 avril 2025)

Le 5 avril 2025, le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu sa dix-huitième réunion. La réunion a débuté par les mots de bienvenue du Secrétaire général, qui a salué la présence de tous les participants et insisté sur l'importance des travaux que mène actuellement le Groupe. Il a rappelé qu'il convenait d'élire un nouveau président et un nouveau vice-président, en insistant sur le fait qu'un leadership fort était essentiel pour la mise en œuvre efficace du programme de travail, qui vise à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

Le Secrétaire général a noté que l'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour était le débat en cours sur la définition du terrorisme. Il a exprimé sa gratitude aux experts et aux parlementaires qui avaient participé à la récente réunion d'experts consacrée à cette question et a rappelé que, bien qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune définition universellement acceptée, des efforts étaient en cours pour en élaborer une qui soit claire, apolitique et fermement ancrée dans les droits de l'homme et la justice.

Le Secrétaire général a également souligné la pertinence de la discussion du Groupe sur le plan de mise en place du comité ad hoc sur l'*Appel du Sahel*. Il a insisté sur le fait que cette initiative visait à chercher des solutions aux défis majeurs que connaît la région, notamment les menaces à la sécurité, les préoccupations humanitaires et l'instabilité politique. Le comité ad hoc se concentrera sur cinq domaines stratégiques prioritaires : le développement, l'éducation, la sécurité, l'environnement et les communautés. Ces domaines sont cohérents par rapport aux objectifs de développement durable (ODD) et reflètent un attachement commun à la promotion d'une paix et d'une prospérité durables dans la région du Sahel.

Au cours de la réunion, les membres ont élu Mme M. Guerra Castillo (Mexique) en tant que nouvelle Présidente et Mme L. Saint-Paul (France) en tant que Vice-Présidente. Toutes deux s'acquitteront d'un mandat d'un an, avec possibilité de réélection pour une année supplémentaire.

La Présidente nouvellement élue, Mme Guerra Castillo, a poursuivi l'ordre du jour et des informations actualisées concernant le programme de travail ont été présentées. Elles portaient principalement sur les réunions ajoutées au programme de travail pour 2025, notamment des réunions d'experts sur la

définition du terrorisme, des réunions sur l'intelligence artificielle (IA) et du lien de celle-ci avec le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'une réunion sur les migrations et la prévention de l'extrémisme violent.

Il a également été indiqué que des réunions se tiendraient dans différentes régions, notamment en Amérique latine et en Afrique. En outre, la Libye a proposé d'accueillir une visite à Benghazi, ce qui permettrait d'échanger des expériences sur la manière dont le pays a fait face au terrorisme et s'est efforcé de prévenir l'extrémisme violent. Il a été proposé que le prochain Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme se tienne également à Benghazi.

Plusieurs délégations ont demandé que toutes les régions, y compris l'Asie-Pacifique, soient incluses dans les futures initiatives et ateliers de renforcement des capacités dans le cadre de l'effort mondial de lutte contre le terrorisme. Cette approche inclusive vise à garantir que la lutte contre le terrorisme est menée de manière exhaustive et équitable dans toutes les régions.

Les discussions ont ensuite porté sur les progrès réalisés concernant la définition du terrorisme. Des informations ont été communiquées sur la réunion d'experts qui s'est tenue le 13 avril 2025, à laquelle ont participé des intervenants de renom tels que M. Ben Saul (professeur et titulaire de la Chaire Challis de droit international à l'Université de Sydney et Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et la lutte antiterroriste), Mme Christina Schori Liang (Responsable de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent au Centre de politique de sécurité de Genève) et M. Serge Stroobants (Directeur pour la région Europe et MENA à l'Institut pour l'économie et la paix).

Les intervenants sont convenus de l'importance d'une définition claire du terrorisme pour garantir que les mesures et la législation soient plus efficaces et plus précises. Cependant, ils ont également noté que l'absence d'une définition universellement acceptée n'avait pas empêché les pays de lutter contre le terrorisme.

Il a été souligné qu'une définition claire permettrait d'éviter que d'autres actes de violence ne soient classés à tort dans la catégorie du terrorisme. La nécessité de ne pas partir de zéro a également été évoquée, car certains progrès ont déjà été réalisés par l'ONU.

Les membres du Groupe ont entendu que la définition devrait condamner les actes criminels qui causent intentionnellement la mort ou des blessures graves, avec une intention spécifique au-delà de l'acte lui-même. Ils ont également noté que la définition devrait garantir la protection des droits de l'homme et empêcher l'utilisation abusive des mesures de lutte contre le terrorisme pour cibler les opposants au gouvernement, les défenseurs des droits de l'homme ou d'autres groupes. Une délégation a attiré l'attention sur l'émergence de nouvelles formes de terrorisme, notamment le terrorisme économique, en soulignant que le recours à des sanctions unilatérales pouvait être considéré comme une forme de terrorisme économique visant des nations entières et compromettant la stabilité régionale.

Le Secrétariat a par ailleurs indiqué que les discussions sur le sujet se poursuivraient et a exprimé l'espoir que tous œuvreraient ensemble pour parvenir à une définition, tout en évitant la politisation et en se concentrant sur les progrès réalisés. Les membres du Groupe ont exprimé leur reconnaissance pour le travail accompli par le Secrétariat et ont fait part de leur gratitude en ce qui concerne les efforts entrepris. Ils ont également affirmé leur volonté de participer aux futures réunions sur le sujet.

Le plan de mise en place du comité ad hoc sur l'*Appel du Sahel* prévoit la désignation de facilitateurs ayant exprimé un intérêt pour les cinq domaines prioritaires et dont la mission sera d'organiser les travaux, les activités et les réunions connexes. Chaque équipe sera soutenue par le Secrétariat de l'UIP, ainsi que par les institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires et des organisations non gouvernementales travaillant sur divers programmes dans la région. Un facilitateur doit encore être désigné pour le domaine "communautés". Le Secrétariat a informé les membres du Groupe qu'ils seraient tenus au courant des réunions à venir pour chacun des domaines prioritaires.

Un premier échange a eu lieu sur l'importance croissante de l'IA dans le contexte du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, avec pour objectif de jeter les bases de travaux futurs sur cette question complexe et multidimensionnelle.

La séance s'est déroulée en présence de trois intervenants : M. S. Stroobants, Mme Wendy O'Brien (Experte principale et point focal pour l'intelligence artificielle à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) et M. Bahouba Tankoano (Chef des Organisations parlementaires internationales à l'Assemblée législative de la transition du Burkina Faso).

La discussion a mis en lumière les principaux points de préoccupation et d'analyse suivants :

- les utilisations actuelles de l'IA par les groupes terroristes et de la criminalité organisée, notamment la manière dont ces groupes exploitent les outils d'IA et les plateformes numériques pour planifier, financer ou exécuter des actes criminels et terroristes ;
- les risques et les conséquences sur la sécurité en général, et en particulier les défis que les technologies émergentes font peser sur les cadres juridiques et de lutte contre le terrorisme ;
- l'exploitation des plateformes en ligne pour des activités très diverses, notamment le recrutement, la radicalisation, le commandement et le contrôle, la propagande, la formation et le financement.

Une attention particulière a été accordée à l'utilisation des cryptomonnaies, qui, lorsqu'elles sont associées à des technologies d'IA accessibles, créent de nouveaux canaux de financement du terrorisme. Des préoccupations ont également été exprimées concernant les activités des acteurs isolés, que les services de sécurité et de renseignement ont beaucoup de mal à détecter et à surveiller en raison de leur empreinte numérique minimale et de leurs processus de radicalisation indépendants, surtout lorsque leurs activités financières restent occultes.

Les discussions ont fait ressortir la nécessité impérieuse d'examiner de manière plus approfondie comment l'IA aggrave ces menaces et comment les législateurs et les décideurs politiques peuvent répondre efficacement aux défis sans précédent posés par ce paysage en pleine évolution.

Enfin, la Présidente a déclaré que plusieurs accords avaient été conclus dans les différents domaines de travail discutés. Elle a également souligné le fait que les participants avaient exprimé leur satisfaction à l'égard du bon travail accompli par le Secrétariat. Les participants ont réaffirmé leur soutien et leur engagement en faveur d'une collaboration continue avec le programme de lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Dans ses remarques finales, la Présidente a invité les participants à prendre part activement à la prochaine réunion du Groupe, qui se tiendra à Genève en octobre 2025.

Rapport du Groupe de travail sur la science et la technologie

dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 215e session (Tachkent, 9 avril 2025)

Une séance du groupe de travail s'est tenue à Tachkent le 7 avril 2025. Au moins 11 membres y ont participé.

Le Groupe de travail a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres élus en octobre 2024. La Présidente les a informés que la table ronde parlementaire organisée par ONU-Habitat avec le soutien de l'UIP s'était tenue à l'occasion du 12e Forum urbain mondial le 7 novembre 2024 au Caire (Égypte). Cette table ronde, qui a réuni des parlementaires et d'autres parties prenantes, avait pour but de présenter des initiatives législatives visant à relever efficacement des défis urbains, tels que le logement, les changements climatiques, la résilience et les inégalités. Les 113 participants ont fait part de l'expérience de leurs villes respectives, réaffirmant l'importance de la participation du parlement dans le développement urbain durable. Au cours de la table ronde, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat a exprimé sa détermination à renforcer le partenariat entre son organisation et l'UIP.

Le Secrétariat de l'UIP a informé le Groupe de travail d'une invitation à rallier la Earth-Humanity Coalition, une initiative transdisciplinaire et intersectorielle dirigée par l'UNESCO dans le cadre de la Décennie des sciences au service du développement durable (2024-2033). L'initiative vise à mobiliser les communautés scientifiques et différentes parties prenantes, afin qu'elles déploient des efforts conjoints pour relever des défis mondiaux, en particulier dans les domaines des changements climatiques, de la protection de l'environnement et de la transformation de la société. Il a été relevé qu'une telle initiative contribuerait à renforcer le rôle des commissions parlementaires chargées de la science et de l'éducation par la création d'un réseau qui les relierait à la coalition, afin de favoriser l'élaboration de lois et de politiques fondées sur la science. Les membres du Groupe de travail ont souligné que la prise de décision étayée par des preuves scientifiques solides était précisément ce qui manquait souvent dans le débat sur les changements climatiques. Il a été convenu que les membres examineraient cette question plus avant et prendraient une décision éclairée lors de leur prochaine réunion.

Les membres du Groupe de travail ont été encouragés à participer au 10e Forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable, qui se tiendra les 7 et 8 mai 2025 à New York. Être représenté à ce Forum permettrait au Groupe de travail de promouvoir ses initiatives, telles que la *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie* et les Écoles de la science au service de la paix. Les membres ont été encouragés à participer à la Conférence internationale conjointe sur les réseaux neuronaux 2025, qui se tiendra à Rome (Italie), du 30 juin au 5 juillet 2025. La conférence mettra l'accent sur la réglementation et l'éthique de l'intelligence artificielle (IA), en explorant à la fois les défis et les possibilités dans ce domaine en évolution rapide.

Les membres du Groupe de travail ont discuté des conclusions de l'enquête sur l'utilisation des travaux de recherche scientifiques par les parlementaires. Celle-ci a permis de mettre en lumière plusieurs obstacles majeurs à une utilisation efficace des données scientifiques. Les contraintes de temps se sont avérées être un problème majeur, tout comme le manque de personnel et de ressources pour traduire des données complexes en informations exploitables. Faire en sorte que les données soient compréhensibles permet aux parlements de les exploiter facilement, renforce la transparence et améliore les connaissances. Ces défis empêchent d'utiliser les données scientifiques à grande échelle et de façon plus systématique dans les processus parlementaires. Les membres ont examiné le déséquilibre entre les régions que révèle l'enquête, en soulignant que la moitié des répondants venaient d'Europe et que cette surreprésentation aurait pu fausser les résultats et conduire à une représentation erronée des actions menées par les parlements en faveur de la science et de la recherche au niveau mondial. Les membres ont indiqué que des stratégies concrètes étaient nécessaires pour améliorer la méthodologie de l'enquête, notamment pour assurer une participation plus large et plus diverses. Sans de tels ajustements, l'enquête perdra en crédibilité et sera moins illustrative des tendances mondiales en matière d'utilisation de données scientifiques par les parlements.

Les membres sont convenus que l'amélioration de la manière dont les parlements accèdent aux connaissances scientifiques et les interprètent devrait être une priorité essentielle pour le Groupe de travail à l'avenir. Les propositions comprenaient la création d'un répertoire de notes scientifiques prêtes à l'emploi pour l'élaboration de politiques, un partenariat avec des établissements universitaires pour obtenir la contribution d'experts à la demande, l'organisation de séminaires à distance adaptés aux besoins des commissions, et l'élaboration d'initiatives de renforcement des capacités du personnel parlementaire chargé de la recherche. Ces suggestions ont souligné le rôle évolutif du Groupe de travail non seulement en tant que plateforme de dialogue, mais aussi en tant que moteur de l'innovation parlementaire dans le domaine de la science et de la technologie. Les membres ont réfléchi à l'importance de la série d'ateliers sur l'IA organisés par l'UIP à l'intention des parlementaires. Il a été suggéré que le Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement participe à la prochaine réunion du Groupe de travail afin de présenter les publications de l'UIP sur l'IA.

M. Wallace S. Cheng (responsable de l'Unité Impact, innovation et développement à la Fondation Globethics) présentera un exposé aux membres du Groupe de travail sur la façon d'utiliser les principes éthiques pour réduire la fracture numérique entre les pays du Nord et du Sud. Il s'est félicité de la *Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie*, la décrivant comme une étape visionnaire permettant de relever les défis actuels et futurs en matière d'éthique. Il a souligné les problèmes pressants à l'heure actuelle, tels que la désinformation, l'ingérence électorale, la suppression d'emplois et les conditions de travail abusives dans les chaînes d'approvisionnement en systèmes d'IA. M. Cheng s'est également félicité du fait que la Charte anticipe les risques futurs, tels que l'altération du discernement et la perte potentielle de contrôle sur les systèmes d'IA. Il a mis en garde contre l'accélération d'une course aux armements automatiques, en se fondant sur des rapports récents qui prédisaient l'émergence d'agents superintelligents d'ici à 2028 et a fait valoir que la tendance actuelle risquait de mettre à mal les capacités humaines. Il a proposé de changer de perspective en matière de concurrence, qu'il convient plutôt de voir comme une collaboration éthique. Il a exhorté les parlementaires à redéfinir l'IA comme un bien commun mondial, à plaider en faveur de l'interdiction de l'utilisation de l'IA à des fins militaires et à soutenir les discussions sur l'usage de l'IA en faveur de la paix. En termes concrets, M. Cheng a recommandé de se concentrer sur les réseaux régionaux de recherche en IA, les écosystèmes d'innovation éthique et les cadres réglementaires inclusifs.

Le Secrétariat de l'UIP a informé le Groupe de travail de l'avancement des préparatifs de la deuxième édition des Écoles de la science au service de la paix, qui portera sur le thème *Comprendre l'intelligence artificielle (IA) et son impact sur le travail parlementaire : IA, conscience humaine et éthique.* La deuxième édition des Écoles de la science au service de la paix, organisée en coopération avec le King Hamad Global Center for Coexistence and Tolerance, comprendra deux volets : une réunion directive à l'intention du personnel parlementaire, qui se tiendra au Centre international de

rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) à Allan (Jordanie) du 5 au 9 mai 2025, et une réunion parlementaire qui se tiendra au Centre international pour l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences et de l'éducation (ICISE) à Quy Nhon (Viet Nam) du 10 au 12 septembre 2025.

Le Groupe de travail a discuté des événements mondiaux récents qui ont considérablement influencé le paysage de l'IA, en mettant l'accent sur les conséquences éthiques, sociales et politiques de l'IA pour les travaux parlementaires. Une partie de la discussion a porté sur la réunion annuelle du Forum économique mondial de 2025, qui s'est tenue à Davos-Klosters (Suisse), du 20 au 24 janvier 2025, et sur son livre blanc intitulé *Blueprint for Intelligent Economies : AI Competitiveness through Regional Collaboration*. Les membres du Groupe de travail ont également discuté du Sommet pour l'action sur l'IA, tenu à Paris les 10 et 11 février 2025, et de la *Déclaration sur une intelligence artificielle inclusive et durable pour les peuples et la planète* qui en a découlé. Ils ont souligné combien il était important que les parlements se saisissent activement des dimensions éthiques, sociales et politiques de l'IA. Alors que les technologies d'IA ne cessent d'évoluer, les parlements devront adapter leurs cadres législatifs pour traiter les problèmes émergents, tels que la vie privée et la discrimination, ainsi que les effets sociétaux de l'IA sur les droits de l'homme et l'emploi.

S'agissant des priorités futures, la Présidente a proposé de modifier le mandat du Groupe de travail pour faire en sorte que les personnes occupant la présidence et la vice-présidence ne soient pas du même sexe, ce qui représenterait une avancée notable dans la promotion de l'équilibre hommes-femmes aux postes de direction. Cette séance était, pour certains membres dont le mandat de quatre ans était arrivé à son terme, leur dernière réunion du Groupe. Elle s'est conclue sur une touche d'émotion, quand les membres ont profité de l'occasion pour remercier la direction et exprimer leur gratitude pour l'esprit de collaboration, les relations amicales et les précieux échanges dont leur mandat au sein du Groupe de travail avait été marqué. Une invitation ouverte a été lancée aux membres actuels et anciens pour qu'ils continuent à collaborer dans le cadre de futurs forums et initiatives dans le domaine de la science et la technologie.

Enfin, le Groupe de travail a élu Mme M. Cederfelt (Suède) à sa présidence et M. N. In-na (Thaïlande) à sa vice-présidence et a convenu de son programme de travail pour 2025.

Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Participation de déléguées à la 150e Assemblée de l'UIP (au 10 avril 2025)
Composition des délégations participants aux huit dernières Réunions statutaires de l'UIP (Madrid 2021-présent)

Réunion	Nombre total de délégué(e)s	Nombre total/pourcentage de délégué(e)s		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire
Tachkent (10/04/2025)	682	254	37,2	127	10	8,1	4	14	4
Genève (10/24)	615	224	36,4	129	7	5,8	2	9	9
Genève (03/24)	703	252	35,8	142	15	11,4	2	17	10
Luanda (10/23)	600	217	36,2	128	10	8,3	3	13	8
Manama (03/23)	661	228	34,5	136	21	16	3	24	5
Kigali (10/22)	553	196	35,4	120	14	12,6	4	18	9
Nusa Dua (03/22)	393	153	38,9	101	13	14,4	3	16	11
Madrid (11/21)	509	198	38,9	117	10	9,3	3	13	10

Délégations non mixtes composées de plus d'un membre présentes à Tachkent (au 10 avril 2025)

N°	Pays	Tachkent Avr25			Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Australie	2	0	2	2	3	5	2	2	4	2	3	5	2	3	5	2	3	5	2	0	2	absent		
2	Bhoutan	0	5	5	1	4	5	absent			absent			absent			absent			absent			absent		
3	Bulgarie*	2	0	2	absent			1	0	1	1	1	2	absent			absent			1	0	1	absent		
4	Croatie	0	2	2	1	2	3	absent			1	1	2	1	1	2	2	1	3	1	0	1	1	1	2
5	Estonie	2	0	2	3	2	5	3	2	5	3	1	4	3	1	4	3	1	4	3	1	4	1	1	2
6	Éthiopie	0	4	4	1	4	5	1	4	5	0	4	4	0	3	3	absent			absent			absent		
7	Fidji	0	3	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	absent			absent		
8	Kirghizistan	0	4	4	absent			absent			absent			absent			absent			absent			absent		
9	Malte	0	2	2	1	1	2	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	3	3
10	Paraguay	0	6	6	2	4	6	0	3	3	absent			0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	2	2
11	Portugal	0	4	4	2	6	8	2	4	6	2	5	7	2	3	5	2	1	3	2	1	3	3	2	5
12	République populaire démocratique de Corée	0	4	4	absent			absent			absent			absent			absent			absent			absent		
13	Suède	7	0	7	2	3	5	4	3	7	2	2	4	4	3	7	1	2	3	1	3	4	2	2	4
14	Tadjikistan	0	2	2	absent			absent			absent			absent			absent			absent			absent		

Délégations composées d'un seul membre présentes à Tachkent (au 10 avril 2025)

N°	Country	Tachkent Avr25			Genève Oct24			Genève Mar24			Luanda Oct23			Manama Mar23			Kigali Oct22			Nusa Dua Mar22			Madrid Nov21		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Espagne	0	1	1	1	1	2	0	2	2	1	2	3	1	5	6	0	6	6	1	3	4	2	4	6
2	Mozambique*	0	1	1	0	1	1	2	1	3	3	1	4	3	1	4	2	1	3	2	1	3	2	1	3
3	Philippines	0	1	1	3	4	7	6	5	11	absent			3	4	7	absent			absent			1	0	1
4	République dominicaine*	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	absent			absent			absent			1	1	2

** Délégations faisant l'objet de sanctions à la 150e Assemblée, conformément à l'art. 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives*

* * * * *

51e session du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Tachkent (Ouzbékistan), 10 avril 2025

Délégations avec 40 à 60 % de femmes parlementaires

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes promeut la parité hommes-femmes au sein des délégations des Parlements membres de l'UIP aux Assemblées et a décidé de donner de la visibilité à celles qui sont composées au minimum de 40 % et au maximum de 60 % de chaque sexe.

Les pays ci-dessous sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 150e Assemblée de l'UIP.

Il y a un total de 47 délégations équilibrées sur 127 (37 %) des Membres de l'UIP qui sont présents à la 150e Assemblée de l'UIP (au 10 avril 2025) comparé à un total de 49 délégations équilibrées sur 129 (38 %) des Membres de l'UIP qui avaient participé à la 149e Assemblée de l'UIP.

Pays avec 40 à 49,9 % de femmes parlementaires (15) :

Allemagne	40 %	Türkiye	40 %
Grèce	40 %	Indonésie	42 %
Guinée équatoriale	40 %	Belgique	43 %
Irlande	40 %	Ouzbékistan	43 %
Kazakhstan	40 %	République démocratique du Congo	43 %
Libye	40 %	Zimbabwe	43 %
Népal	40 %	Royaume-Uni	44 %
Ouganda	40 %		

Pays avec 50 % de femmes parlementaires (24) :

Afrique du Sud
Arménie
Autriche
Bélarus
Burundi
Iraq
Italie
Lituanie
Malawi
Malaisie
Mauritanie
Monaco
Monténégro
Nouvelle-Zélande
Palestine
Pérou
République démocratique populaire lao
République-Unie de Tanzanie
Saint-Marin
Sao Tomé-et-Principe
Serbie
Timor-Leste
Turkménistan
Uruguay

Pays avec 50,1 à 60 % de femmes parlementaires (8) :

Pologne	56 %	Canada	60 %
Soudan du Sud	56 %	Eswatini	60 %
Azerbaïdjan	57 %	Guyana	60 %
Émirats arabes unis	57 %	Mexique	60 %

Calendrier des futures réunions et autres activités

approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 215e session
(Tachkent, 9 avril 2025)

Séminaire régional pour les parlements de transition d'Afrique de l'Ouest et du Centre	LIBREVILLE (Gabon) 4-6 mai 2025
Deuxième École de la science au service de la paix : *Comprendre l'éthique de l'intelligence artificielle*	SESAME, ALLAN (Jordanie) 5-9 mai 2025
Événement parlementaire à l'occasion du dixième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des ODD (Forum STI de l'ONU)	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 7 ou 8 mai 2025 (date à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants anglophones)	GENÈVE (Suisse) 20-23 mai 2025
Événement parlementaire à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé (19-27 mai)	GENÈVE (Suisse) mai 2025 (Date à confirmer)
Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel	ROME (Italie) 19-21 juin 2025
Segment parlementaire au Forum sur la gouvernance de l'Internet (23-27 juin)	OSLO (Norvège) 23-25 juin 2025
Événement parallèle à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement	SÉVILLE (Espagne) 30 juin-3 juillet 2025
Séminaire régional sur les ODD pour les parlements du Groupe Eurasie	ACHGABAT (Turkménistan) juin 2025 (Dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies 2025 sur le développement durable (14-23 juillet)	NEW YORK (États-Unis d'Amérique) 22 juillet 2025
Quinzième Sommet des présidentes de parlement, en amont de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	GENÈVE (Suisse) 28 juillet 2025
Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	GENÈVE (Suisse) 29-31 juillet 2025
Deuxième Réunion parlementaire sur la science au service de la paix autour du thème *Réglementation de l'intelligence artificielle – l'éthique et la Charte de l'UIP*	ICISE, QUY NHON (Viet Nam) septembre 2025 (Dates à confirmer)
Cinquante-cinquième session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	GENÈVE (Suisse) septembre 2025 (dates à confirmer)
Session parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC	GENÈVE (Suisse) septembre 2025 (dates à confirmer)
Onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	Pérou septembre 2025 (Lieu et dates à confirmer)
151e Assemblée et réunions connexes	GENÈVE (Suisse) 19-23 octobre 2025

Réunion sur la politique et la gouvernance en matière d'IA (titre à confirmer), organisée conjointement par l'UIP, l'APC et le PNUD	KUALA LUMPUR (Malaisie) Dates en novembre 2025 à confirmer
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP30 (10-21 novembre)	Brésil novembre 2025 (Lieu et dates à confirmer)
Séminaire régional sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	novembre 2025 (Lieu et dates à confirmer)
Séminaire de haut niveau pour les parlementaires des pays n'ayant pas encore adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)	VIENNE (Autriche) 2025 Dates à confirmer
Séminaire régional pour les parlementaires et le personnel parlementaire des pays du Golfe et d'Afrique, co-organisé avec l'OMC	Émirats arabes unis 2025 (Lieu et dates à confirmer)
Septième séminaire interrégional sur les ODD	BEIJING (Chine) 2025 (Dates à confirmer)
Conférence mondiale sur les migrations et les droits de l'homme	GENÈVE (Suisse) 2025 (Dates à confirmer)
Onzième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20)	Afrique du Sud octobre/novembre 2025 (Lieu et dates à confirmer)
Séminaire régional pour les parlementaires de l'Afrique sur la promotion des instruments de sécurité nucléaire (CPPMN, amendement 2005 et ICSANT)	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional pour les parlements des Balkans occidentaux sur l'action climatique	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional pour les parlements africains sur les changements climatiques et la réduction des émissions de méthane	2025 Lieu et dates à confirmer
Conférence régionale des parlements européens sur la sécurité sanitaire mondiale	2025 Lieu et dates à confirmer
Troisième Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	2025 Lieu et dates à confirmer
Conférence mondiale sur l'e-Parlement	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional pour les parlementaires des îles du Pacifique Sud sur la promotion des instruments de sécurité nucléaire (CPPMN, amendement 2005 et ICSANT)	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pour le Groupe africain	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	2025 Lieu et dates à confirmer

Travailler ensemble pour faire progresser la participation politique et la prise de décision des femmes : Série de réunions en présentiel et en ligne entre les parlementaires et les partenaires du Forum Génération Égalité ou initiative WYDE pour le leadership des femmes	2025 Trimestriel Lieu à confirmer
Séminaire régional sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional dans la région du Sahel, pour la mise en œuvre de l'Appel du Sahel	2025 Lieu et dates à confirmer
Séminaire régional pour promouvoir la mise en œuvre du cadre juridique de la lutte contre le terrorisme pour le Groupe des Douze Plus	2025 Lieu et dates à confirmer
Passer de la théorie à la pratique : la lutte des parlementaires contre la haine fondée sur la religion ou la conviction afin de tracer la voie vers des sociétés plus pacifiques, plus inclusives et plus justes (webinaire 4/4)	En ligne Mai ou septembre 2025 (Dates à confirmer)
Séance en ligne sur le suivi de la deuxième École de la science au service de la paix sur le thème *Comprendre l'éthique de l'intelligence artificielle*	En ligne juin 2025 (Dates à confirmer)
Webinaire pour marquer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme	En ligne 21 août 2025
Série de webinaires *Transformer les parlements* sur la transformation numérique des parlements et l'utilisation de l'IA au sein des parlements	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur *La politique et la gouvernance de l'IA* dans le cadre du suivi de la résolution d'octobre 2024 sur l'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Webinaire mondial sur le rôle du parlement dans la réduction des émissions mondiales de méthane	2025 En ligne (Dates à confirmer)
Dialogue parlementaire sur le document final de la COP30	2025 En ligne (Dates à confirmer)
Séance en ligne sur le suivi de la deuxième Réunion parlementaire sur la science au service de la paix autour du thème *Réglementation de l'intelligence artificielle – l'éthique et la Charte de l'UIP*	En ligne novembre 2025 (Dates à confirmer)
Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'Union interparlementaire (pour participants hispanophones)	2025 En ligne (Dates à confirmer)
Série de webinaires sur la promotion des dispositions législatives types pour soutenir les victimes du terrorisme	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de séances d'information pour les parlementaires sur les Nations Unies organisée par le Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies en coopération avec les départements et missions concernés de l'ONU (selon les besoins)	2025 En ligne (Dates des séances d'information de la série à annoncer)

Série de webinaires en ligne visant à promouvoir l'utilisation de la sécurité humaine et de la sécurité commune pour construire la paix, ainsi que de l'outil correspondant, avec des partenaires tels que le Bureau international de la paix et l'Académie mondiale des arts et des sciences	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur le désarmement, le contrôle des armes et la non-prolifération, co-organisée avec des partenaires tels que les Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND) et le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur l'autonomisation à l'échelle mondiale pour les jeunes parlementaires : séances d'information et formations	2025 En ligne (trimestriel)
Série de webinaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur *La participation du public* dans le cadre du suivi du Rapport parlementaire mondial 2022 de l'UIP et du PNUD sur la participation du public aux travaux du parlement	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur les compétences en matière de médiation	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur le développement parlementaire co-organisée avec le Centre d'études et de formation parlementaires (CPST)	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
Série de webinaires sur le renforcement de la coopération entre les parlements et les ISC	2025 En ligne (Dates des webinaires de la série à annoncer)
152e Assemblée et réunions connexes	GENÈVE (Suisse) 22-26 mars 2026
Conférence parlementaire sur l'OMC, précédée de la session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	YAOUNDÉ (Cameroun) ou GENÈVE (Dates en début d'année 2026 à confirmer)
Cinquante-sixième session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	YAOUNDÉ (Cameroun) ou Genève (Dates en début d'année 2026 à confirmer)
Douzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires	SAMARCANDE (Ouzbékistan) 2026 (Dates à confirmer)
153e Assemblée et réunions connexes	2026 Lieu et dates à confirmer
Quatrième Sommet mondial des commissions du futur	2026 Lieu et dates à confirmer
Réunion parlementaire à l'occasion de la COP31	2026 Lieu et dates à confirmer
Conférence mondiale des femmes parlementaires 2026	2026 Lieu et dates à confirmer

Ordre du jour de la 151e Assemblée

(Genève, 19-23 octobre 2025)

1. Élection du Président de la 151e Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP
5. *Reconnaître et soutenir les victimes d'adoptions internationales illégales et prendre les mesures pour empêcher cette pratique*
   (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
6. Rapports des commissions permanentes
7. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 153e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
8. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP